

**Faculté des sciences économiques, sociales,
politiques et de communication**
École des sciences politiques et sociales (PSAD)

La question de l'État dans le conflit israélo-palestinien : historique des positions des acteurs politiques palestiniens

Auteur : Tommy Bakhtaoui

Promoteur : Vincent Legrand

Lectrice : Elena Aoun

Année académique : 2024-2025

Master en sciences de la population et du développement

Déclaration de déontologie

« Je déclare sur l'honneur que ce mémoire a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux,...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur. Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au Code de déontologie pour les étudiant(e)s en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses et savoir que le plagiat constitue une faute grave. »

Signature :

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned below the signature line.

Remerciements

En premier lieu, je tiens à remercier monsieur Vincent Legrand, pour avoir accepté d'être mon promoteur. Ses cours sur le monde arabe, son soutien et ses conseils, m'ont grandement aidé dans la réalisation de ce travail.

Je suis également reconnaissant envers mes amis, qui ont été présents pour moi durant ce master. En particulier Alexane, Aline, Eline, Mégane et Nicolas.

Pour finir, je tiens surtout à exprimer ma gratitude envers ma grande sœur Linda. Je la remercie pour m'avoir aidé de la maternelle jusqu'au master universitaire. Sans elle, je n'aurais probablement pas été aussi loin.

A vous tous, merci du fond du cœur.

Table des matières

Introduction.....	1
Partie 1 – Histoire du conflit israélo-palestinien et de la question de l’État en Palestine	5
1. De <i>L’État des Juifs</i> à la création de l’État d’Israël (1896-1948).....	5
1.1. Le mouvement sioniste : ses débuts et ses contradictions (fin du XIX ^e siècle-1922)	5
1.2. Les propositions d’un seul État : État juif ou État binational ? (1923-1947)	7
1.3. Les propositions de partage de la Palestine : les origines de la solution à deux États (1936-1948)	8
2. De la déclaration d’indépendance israélienne à la déclaration d’indépendance palestinienne (1948-1988)	9
2.1. De la <i>Nakba</i> à la <i>Naksa</i> : les premières années du conflit (1948-1967) ..	10
2.2. Guerres et résistance palestinienne : le projet de libération de la Palestine (1967-1973)	12
2.3. La marche vers le processus d’Oslo (1973-1988).....	13
3. Du processus d’Oslo jusqu’à nos jours (1988-2025)	16
3.1. Les accords d’Oslo : l’apogée de la solution à deux États (1988-1995)....	16
3.2. L’échec d’Oslo : déclin de la solution à deux États (1995-2006)	18
3.3. Le conflit aujourd’hui : la Palestine divisée (depuis 2006).....	18
4. La solution à un État et la solution à deux États au XXI ^e siècle : une brève revue de littérature	20
4.1. L’échec du processus d’Oslo	20
4.2. Définitions et typologies	21
4.3. Les arguments pour la solution à un État.....	23
4.4. Les arguments contre la solution binationale	24
4.5. Le débat après le 7 octobre 2023.....	25
5. Conclusion de la première partie	26
Partie 2 – Positions des acteurs politiques palestiniens sur la question de l’État durant la période pré-Oslo (1964-1996)	28

1. Les nationalistes et la Palestine démocratique	28
1.1. Naissance du mouvement de libération nationale palestinien	28
1.2. L'État démocratique	30
1.3. Bilan, limites et fin du projet.....	32
2. Les marxistes et la Palestine socialiste	34
2.1. L'aile gauche de la résistance et l'analyse marxiste du monde arabe	34
2.2. L'État démocratique socialiste.....	35
2.3. Bilan et comparaison.....	39
3. Les Palestiniens et la solution à deux États	40
3.1. La stratégie des « étapes intermédiaires » et le premier front du refus (1974-1979)	40
3.2. De la libération de la Palestine à l'État indépendant palestinien (1979-1988)	44
3.3. L'OLP et la solution à deux États (1988-1996).....	47
4. Les islamistes et la Palestine islamique.....	52
4.1. L'islam politique en Palestine	53
4.2. L'État islamique palestinien.....	54
5. Conclusion de la deuxième partie.....	57
Partie 3 – Positions des acteurs politiques palestiniens sur la question de l'État durant la période post-Oslo (1996-2025)	59
1. Le <i>Fatah</i> et l'État palestinien indépendant	59
1.1. La solution à deux États au XXI ^e siècle	59
1.2. Une solution alternative ?	61
2. Les islamistes palestiniens : entre radicalité et compromis.....	62
2.1. Les années 2000 et 2010 : l'ascension du Hamas	63
2.2. La Charte de 2017	64
2.3. Le cas du MJIP	65
2.4. Conclusion	66
3. Les marxistes palestiniens : le retour de l'État démocratique ?	66
3.1. La stratégie du FPLP au XXI ^e siècle	67
3.2. La question de la coexistence en Palestine	69
3.3. Le cas du FDLP	70
4. Conclusion de la troisième partie	71

Conclusion	73
Bibliographie	77
Annexes	86

Introduction

Introduction au sujet de ce mémoire

Le 7 octobre 2023, le conflit israélo-palestinien est brutalement revenu sur le devant de la scène politique et médiatique internationale. Les multiples attaques menées par des groupes armés palestiniens, intitulées opération « Déluge d'*al-Aqsa* », et la réponse militaire de l'État israélien ont rappelé au monde entier l'existence de ce conflit, encore loin d'être résolu.

Pourtant, plusieurs solutions, de qualité inégale, ont été proposées au fil du temps pour prévenir et résoudre les tensions entre Juifs et Arabes en Palestine. Certains penseurs et acteurs politiques ont imaginé des solutions basées sur la création d'un État unique autour d'un groupe dominant, et sur l'exclusion du groupe dominé. C'est notamment le cas de la droite sioniste révisionniste des années 1920-1930, incarnée par Vladimir Jabotinsky, inspirant encore l'extrême-droite israélienne de nos jours. D'autres ont proposé que cet État unique soit basé sur la coexistence et le partage de la terre entre les populations juives et arabes. C'est le cas de la gauche sioniste de l'époque de la Palestine mandataire, de la résistance palestinienne des années 1960-1970, ou encore de nombreux académiques et militants depuis la fin des années 1990. Une troisième option, favorisée par une large partie de la communauté internationale, consiste à partager le territoire de la Palestine mandataire en un État arabe et un État juif.

Ces trois visions, respectivement basées sur l'exclusion, l'inclusion et la partition, montrent comment ce conflit et sa résolution sont profondément liés aux questions de l'État, du territoire et de la coexistence des populations. Par exclusion, j'entends le principe selon lequel un groupe ethnique, national ou religieux, cherche à exclure du territoire ou des instances politiques un autre groupe. Tandis que le principe d'inclusion implique une situation où chaque groupe est inclus au sein de l'État, le principe de partition implique quant-à-lui le partage du territoire en plusieurs États correspondant à la diversité de la population. C'est en partie l'articulation entre ces trois dimensions qui nourrissent les réflexions autour de la situation en Palestine depuis plus d'un siècle.

Questionnements et axe de recherche

Depuis les négociations de paix ayant débouché sur les accords d'Oslo en 1993, ces réflexions ont pris la forme d'un débat entre ce que l'on appelle la solution à deux États et la solution à un État « binational », une variante de l'État unique inclusif où les droits collectifs des différents groupes nationaux sont reconnus. Une littérature autour de ce débat s'est développée au fil de ces trente dernières années dans le cadre de l'échec du processus de paix au tournant du millénaire. De plus en plus d'auteurs écrivent sur les faiblesses de la solution à deux États et sur les qualités de la proposition binationale.

Malgré tout, la solution de la partition reste l'option la plus privilégiée par une partie de la classe politique israélienne et par la communauté internationale. Du côté palestinien, sur lequel se concentre ce mémoire, l'Organisation de libération de la Palestine (OLP)¹ s'est tournée officiellement vers la solution à deux États en 1988, et les nationalistes palestiniens continuent encore de la défendre aujourd'hui. C'est également le cas du Mouvement de résistance islamique (Hamas), qui semble s'être dirigé vers cette option dans sa nouvelle charte de 2017.

Pourtant, la majorité des acteurs politiques palestiniens, qu'ils soient d'obédiences nationalistes, marxistes ou islamistes, ont d'abord dénoncé la partition en deux États comme étant une trahison de la cause palestinienne. L'OLP des années 1960 et 1970, sous influence des guérillas nationalistes et marxistes, a défendu l'établissement d'un État démocratique pour Juifs et Arabes sur le territoire de la Palestine libérée. Le Hamas, lors de ses premières années, prônait également la libération totale de la Palestine mais pour y bâtir un État islamique.

C'est de ce constat que découlent mes trois questions de recherche, constituant le fil rouge de ce mémoire consacré au cas palestinien :

1. Quelles sont les positions des différents acteurs politiques palestiniens sur la question de l'État en Palestine ?
2. Comment ces positions ont-elles évolué, depuis la naissance de l'OLP et des autres groupes de guérilla dans les années 1960, jusqu'à nos jours ?
3. Quelles raisons et dynamiques peut-on identifier pour expliquer ces positions et ces évolutions ?

¹ Voir annexe 1 pour les abréviations.

Mon objectif à travers ce mémoire sera de cartographier les différentes positions des acteurs politiques palestiniens sur la question de l'État depuis les années 1960, tout en identifiant les principales tendances idéologiques et les évolutions historiques.

Méthodologie

La construction de ce mémoire de recherche se base sur la lecture, l'analyse et la comparaison de données qualitatives. Pour la dimension historique de ce mémoire, je me suis essentiellement basé sur des ouvrages et des articles scientifiques sur l'histoire du conflit israélo-palestinien. Deux travaux m'ont notamment été utiles. Le premier est la série en six tomes *La Question de Palestine* de l'historien Henry Laurens, couvrant les origines et l'histoire du conflit de la fin du XVIII^e siècle au début du XXI^e siècle. Le deuxième est l'ouvrage *Les Palestiniens – Genèse d'une nation* du journaliste Xavier Baron, consacré à l'histoire du peuple palestinien de l'époque de la Palestine mandataire jusqu'aux années 1990.

Pour identifier les positions des acteurs politiques palestiniens, j'ai utilisé comme sources primaires des articles, discours, déclarations, rapports et autres documents issus des partis politiques et des institutions palestiniennes. Plusieurs de ces documents sont disponibles dans la revue trimestrielle *Journal of Palestine Studies*, publiée depuis 1971 et disponible sur la bibliothèque numérique JSTOR. Pour les positions plus récentes, j'ai également mobilisé des articles disponibles sur les sites web des acteurs politiques, ainsi que des articles de presse.

Pour la dimension analytique et explicative, j'ai utilisé des ouvrages et des articles scientifiques, notamment autour de l'évolution de la société palestinienne. A travers l'analyse croisée de cette littérature et des sources primaires, j'ai essayé de mettre en évidence les raisons et les dynamiques derrière les positions des acteurs politiques.

Annonce du plan du travail

Le présent travail est structuré en trois parties. La **première partie** traitera à la fois de l'histoire du conflit israélo-palestinien, et de l'histoire des débats autour de la question de l'État en Palestine. Les trois premières sections décriront l'histoire du conflit à partir de ses origines jusqu'à la fin du XIX^e siècle, au moment où commence à se théoriser le sionisme politique avec le journaliste austro-hongrois Théodor Herzl. La quatrième section sera une brève revue de littérature des travaux autour du débat entre la solution à deux États et à la solution à un État. L'objectif principal ici est d'établir le cadre

historique et théorique dans lequel s'inscrit ma recherche. Je terminerai cette partie sur le développement de la typologie que je vais mobiliser dans ce mémoire.

La **deuxième** partie décrira les principales positions historiques des acteurs politiques palestiniens sur la question de l'État dans la période allant de la création de l'OLP lors de la 1^e session du Conseil National Palestinien (CNP) en 1964, jusqu'à la 21^e session du CNP (1996), entérinant les décisions des accords d'Oslo (1993-1995). Les deux premières sections seront dédiées aux positions sur l'État de trois des principaux groupes de l'OLP : le *Fatah*, le Front Populaire de Libération de la Palestine (FPLP) et le Front démocratique de libération de la Palestine (FDLP). Je traiterai de l'évolution de l'OLP vers une solution à deux États dans la troisième section, avant de développer les positions du courant islamiste palestinien, incarné par le Hamas et le Mouvement du Jihad Islamique Palestinien (MJIP), en quatrième section. Pour finir, je ferai un résumé des positions de ces acteurs, appliqué à la typologie établie en première partie.

La **troisième partie** aura pour but d'identifier les positions récentes des acteurs politiques palestiniens déjà mobilisés dans la précédente partie, dans l'ère post-Oslo. La première section sera dédiée au *Fatah* et à son rapport à la solution à deux États. La deuxième sera consacrée aux mouvements islamistes, tandis que la troisième abordera l'actualité des groupes marxistes palestiniens. Je terminerai cette partie par une section, résumant et appliquant les positions de ces acteurs sur l'État à la typologie de ce mémoire.

Partie 1 – Histoire du conflit israélo-palestinien et de la question de l'État en Palestine

1. De *L'État des Juifs* à la création de l'État d'Israël (1896-1948)

Dans le contexte du premier Congrès sioniste de Bâle en 1897, Theodor Herzl écrit dans son journal : « Aujourd'hui, j'ai fondé l'État juif. Si je le disais publiquement, on me rirait au nez, mais dans cinq ans peut-être et dans cinquante ans sûrement, on comprendra » (cité dans Vidal, 2018, p. 142). Le 14 mai 1948, l'État d'Israël est finalement proclamé par David Ben Gourion, soit cinquante ans et quelques mois après la citation d'Herzl, attribuant à cette dernière une dimension quasi prophétique.

L'année précédant le premier Congrès sioniste, Herzl avait fourni au mouvement sioniste un manifeste politique avec son essai *L'État des Juifs* (1896). Il y prône la création d'un État comme unique solution à la question juive (Laurens, 2016). Dans les décennies qui suivent, le mouvement sioniste va continuer à se développer avec ses divers débats et ses propres contradictions. C'est dans le contexte politique et idéologique de cette période, allant des débuts du sionisme politique, vers la fin du XIX^e siècle, jusqu'à la création d'Israël en 1948, que l'on retrouve les origines du conflit israélo-palestinien et de l'opposition État unique/deux États.

Le but de cette partie sera donc de dresser un tableau des principaux débats du mouvement sioniste dans la première moitié du XX^e siècle. Je vais dans un premier temps définir le sionisme, ses origines et ses premiers débats. Je vais ensuite présenter les propositions de création d'un seul État avec d'un côté ceux prônant un seul État juif, et de l'autre les premiers défenseurs de l'idée binationale. Je terminerai sur une vue d'ensemble des différentes propositions de partage de la Palestine en deux États.

1.1. Le mouvement sioniste : ses débuts et ses contradictions (fin du XIX^e siècle-1922)

Le sionisme émerge dans le contexte de la montée des violences antisémites en Europe vers la fin du XIX^e siècle. Plusieurs événements tels que les pogroms russes de 1881-1882 et l'affaire Dreyfus en France dans les années 1890 ont laissé une empreinte importante dans les esprits des penseurs juifs européens (Léon, 1946 ; Laurens, 2016). Parmi eux, on retrouve le journaliste austro-hongrois Theodor Herzl. Même si ce dernier

n'est pas le fondateur du sionisme, c'est lui qui imposera les principales idées du mouvement dans le débat public à la fin du XIXe siècle (Avineri, 1982).

A cette époque, l'enjeu de base du sionisme est avant tout celui du départ de la diaspora plutôt que celui du retour des Juifs en *Eretz Israël* (Eisenzweig, 1983). L'idée que l'État juif doit être créé en Palestine n'a pas toujours été une évidence pour le mouvement sioniste. Herzl écrit même dans *L'État des Juifs* : « Faut-il donner la préférence à la Palestine ou à l'Argentine ? La Society prendra ce qu'on lui donne et ce que l'opinion des Juifs choisira » (1896/1990, p. 46). L'Ouganda, à ce moment-là sous contrôle colonial britannique, fut également proposé pour accueillir cet État. Proposition qui sera rejetée par le Congrès sioniste de 1905 et qui mènera à la scission du groupe des territorialistes, des sionistes considérant d'autres territoires possibles que la Palestine pour y établir l'État juif (Eisenzweig, 1983 ; Laurens, 2016).

Au début du XX^e siècle, le mouvement sioniste a donc décidé que cela sera bien en Palestine, province de l'Empire ottoman à ce moment-là, que le projet de créer un État juif aboutira. Et c'est en 1917 que le Ministre des Affaires étrangères britannique, Arthur James Balfour, promet dans sa déclaration au Baron Edmond de Rothschild la création d'un « foyer national juif » en Palestine. A travers la Déclaration Balfour, le gouvernement britannique cherche à obtenir le soutien des Juifs durant la Première Guerre mondiale, ces derniers pouvant à leur tour favoriser le soutien des États-Unis et de la Russie. Deux ans avant la déclaration, les Britanniques avaient promis au chérif Hussein de La Mecque de reconnaître l'indépendance des Arabes en échange de leur soutien contre l'Empire ottoman. En 1922, les Britanniques obtiennent un mandat sur la Palestine par la Société des Nations (SDN) et héritent de la question sioniste (voir annexe 3). Les promesses contradictoires faites par l'Empire aux Arabes et aux Juifs concernant la Palestine constituent l'une des sources principales du conflit qui va commencer à se développer lors des décennies suivantes (Laurens, 2016 ; Vidal, 2018).

Le sionisme des années 1920 aux années 1940 va voir se développer sa principale contradiction : comment créer un État juif sur une terre peuplée par une majorité arabe ? Deux possibilités semblent exister pour résoudre cette contradiction : soit l'expulsion des Arabes de Palestine, soit l'abandon du caractère juif du nouvel État en acceptant la coexistence entre Juifs et Arabes. L'historien israélien Benny Morris reformule cela autrement dans une interview au quotidien *Haaretz* en 2004, en concluant que le projet sioniste se retrouve face à deux options : la cruauté perpétuelle ou la fin du rêve (Karmi,

2022, pp. 8-9). C'est autour de cette contradiction que va s'articuler la pensée sioniste sur la question de l'État, dans la suite du Mandat britannique en Palestine.

1.2. Les propositions d'un seul État : État juif ou État binational ? (1923-1947)

Pour répondre au « problème » de la présence arabe en *Eretz Israël*, deux camps vont s'opposer au sein du courant sioniste. D'un côté la droite sioniste révisionniste, partisane de la violence contre les Arabes de Palestine pour créer un État juif, et de l'autre les partisans de la cohabitation entre les Juifs et les Arabes au sein d'un seul État commun.

En 1923, Vladimir Jabotinsky, la principale figure de la droite sioniste révisionniste, expose le cœur de la pensée du courant dans son ouvrage *La muraille d'acier*. Il y défend la nécessité du recours à la violence contre les populations autochtones de Palestine afin de bâtir un État majoritairement juif (Sand, 2024). La droite sioniste va donc plaider pour l'érection d'une « muraille d'acier » protégeant les Juifs des populations arabes. Idée que l'on retrouve encore aujourd'hui dans le parti au pouvoir en Israël, le *Likoud*, descendant idéologique du courant révisionniste de Jabotinsky (Barnavi, 2004).

De l'autre côté du spectre politique, on retrouve la gauche sioniste opposant à la « muraille d'acier » le projet binational. Dès les premières années du Mandat britannique en Palestine, l'idée d'une coexistence entre Juifs et Arabes au sein d'un État binational est portée par des organisations pacifistes et par des intellectuels sionistes de gauche. Une grande partie d'entre eux sont passés par *Brit Shalom* (« Alliance pour la paix »), une organisation sioniste fondée en 1925 par Arthur Rupin et prônant le rapprochement judéo-arabe. On retrouve au sein de cette association une diversité d'opinions avec des penseurs libéraux et d'autres socialistes, ayant tous en commun le rejet d'un projet politique visant l'exclusion des populations locales (Sand, 2024).

Après la dissolution de *Brit Shalom* en 1933, d'autres organisations sionistes vont continuer de promouvoir prudemment l'État binational telles que *Kedmah-Mizraha*, *l'Ihud*, *Hashomer Hatzair*... (Sand, 2024). La proposition binationale va malgré tout s'essouffler à partir du milieu des années 1930 face à la réalité compliquée du terrain en Palestine. Les penseurs partisans de la coexistence judéo-arabe restaient toujours une minorité au sein du mouvement sioniste, tandis que les affrontements entre les colons juifs et les populations locales arabes se faisaient de plus en plus nombreux. La Grande révolte arabe de 1936-1939 sapa encore plus la croyance en une entente possible entre les Arabes et les Juifs. Du côté palestinien, la grande majorité refusait l'idée d'un État

binational dans le cadre d'un rejet plus global du projet sioniste. On retrouve cependant la proposition binationale dans certaines organisations palestiniennes, notamment communistes, ou chez des personnalités arabes telles qu'Ahmad Samih al-Khalidi, et Fawzi Husseini (Hajji, 2018 ; Karmi, 2022).

Face à la contradiction du sionisme entre d'un côté les partisans de la violence et de l'exclusion des Arabes, et de l'autre les partisans de la coexistence, c'est la solution de la séparation de la Palestine mandataire en deux États qui finira par l'emporter en 1947 avec le plan de partage adopté par la jeune Organisation des Nations Unies (ONU).

1.3. Les propositions de partage de la Palestine : les origines de la solution à deux États (1936-1948)

On peut identifier l'origine de la solution à deux États au premier plan de partage proposé par la Commission Peel en 1937 (voir annexe 4). Ce plan apparaît dans le contexte de la montée des tensions entre Juifs et Arabes (Barnavi, 2024). Face à l'augmentation de l'immigration juive en Palestine dans le cadre du projet sioniste, la colère de la population locale va s'intensifier, débouchant sur la Grande révolte arabe de 1936-1939. Cette révolte contre la domination britannique et la colonisation sioniste va être réprimée par Londres, causant la mort d'environ 5 000 Arabes (Vidal, 2018, p.145). En réponse à ces événements, la Grande-Bretagne va mettre en place la commission Peel afin de trouver une solution au conflit judéo-arabe au sein du Mandat britannique en Palestine. La commission va mettre à l'ordre du jour, pour la première fois, l'idée d'une partition du territoire palestinien en un État juif et un État arabe (Warschawski, 2001).

En 1939, les Britanniques vont temporairement mettre un frein au projet sioniste avec la publication d'un « Livre blanc ». Ce document va limiter l'immigration juive en Palestine et prévoir la création d'un État palestinien indépendant avec une majorité arabe, allant à l'encontre du principe d'État juif. Cependant, la Seconde Guerre mondiale et la *Shoah* vont pousser l'opinion occidentale à soutenir l'établissement d'un foyer national juif. Épuisée par la guerre, la Grande-Bretagne abandonne son mandat sur la Palestine en 1947 et le confie aux Nations Unies (Vidal, 2018).

Le 29 novembre 1947, l'Assemblée générale des Nations Unies vote la résolution 181 prévoyant le partage de la Palestine en deux États (voir annexe 5). Malgré une forte opposition au plan de partage côté arabe et de la part d'autres pays, les pressions exercées par les États-Unis et les sionistes permettent d'obtenir la majorité nécessaire à

l'adoption de la résolution (Karmi, 2022, p. 68). Le partage de l'ONU prévoit donc la création d'un État juif sur 56% du territoire (avec une population de 458.000 Juifs et 405.000 Arabes), d'un État arabe sur 43% du territoire (avec 804.000 Arabes et 100.000 juifs), et d'une administration internationale des lieux saints représentant 1% du territoire. Alors qu'ils ne possédaient que 5,6% de la Palestine historique et représentaient un tiers de la population, les sionistes obtinrent donc plus de la moitié du territoire (Khader, 2009, p. 50).

Alors que ce plan de partage fut accepté par les organisations sionistes, les Arabes de Palestine et les États arabes le rejetèrent massivement. Quelques mois après la résolution 181, le 14 mai 1948, Ben Gourion déclare l'indépendance d'Israël. Un demi-siècle après la publication de *L'État des Juifs* par Théodor Herzl, le rêve de création d'un foyer national pour le peuple juif prend forme avec la fondation de l'État d'Israël. Cependant, la contradiction principale du projet sioniste persiste. Comment créer un État juif sur une terre où vit déjà un autre peuple ? La séparation de la Palestine en deux États n'a pas résolu cette contradiction. Non seulement presque 50% d'Arabes vivent dans le nouvel État juif, mais également les autres présents dans l'État arabe refusent le nouveau statu quo. Face à cette problématique, les dirigeants sionistes n'ont pas suivi la voie de la cohabitation, mais celle de la violence envers les Arabes de Palestine, prônée par Jabotinsky et par la droite révisionniste. Violence qui prendra forme durant la guerre israélo-arabe de 1948-1949 et lors de la *Nakba*.

2. De la déclaration d'indépendance israélienne à la déclaration d'indépendance palestinienne (1948-1988)

Les années 1940 furent une décennie charnière dans l'histoire des populations juives et palestiniennes. Les premières, victimes d'un génocide sur le continent européen, obtinrent la création d'un État juif en Palestine, menant au massacre et à l'exil d'une grande partie des seconds. Le demi-siècle suivant la création d'Israël et l'exode palestinien va être marqué par de multiples guerres, ainsi que par l'organisation et la lutte de la résistance palestinienne. L'objectif de cette section sera donc d'établir une chronologie des quatre premières décennies du conflit, tout en y dégagant l'évolution du débat entre les propositions d'État unique, binational ou non, et les propositions de partition en deux États².

² A partir d'ici, j'utiliserai le terme de « Israélien », pour désigner les habitants de l'État d'Israël, et de « Palestinien » pour désigner les populations arabes de Gaza et de Cisjordanie, ainsi que celles de la

2.1. De la *Nakba* à la *Naksa* : les premières années du conflit (1948-1967)

La création d'Israël en 1948 marque le début de la tragédie du peuple palestinien, forcé à l'exode. Après la première guerre israélo-arabe de 1948-1949, le nouvel État israélien a conquis 78% de la Palestine historique, alors que la résolution 181 prévoyait 56% du territoire pour l'État juif (voir annexe 5). Les 22% restant aux Palestiniens se composent de la Cisjordanie, annexée par la Jordanie en 1950 après la défaite arabe de 1949, et de Gaza passée sous contrôle égyptien. Entre 1947 et 1951, c'est près de 800 000 Palestiniens qui sont chassés de leurs terres, soit environ deux tiers de la population palestinienne totale. Pour les Palestiniens, cet événement est désigné par le terme arabe de *Nakba*, signifiant la « catastrophe » ou le « désastre » (Khader, 2009). En Israël, ces événements ont fini de marginaliser les propositions binationales d'avant 1948 (Hermann, 2005). L'*Hashomer Hatzair*, qui prônait l'idée binationale pendant la période du Mandat britannique, fusionne en 1948 avec la Ligue Socialiste et *Polei-Tsion Smol* pour devenir le *Mapam* (parti unifié des travailleurs), et finit par totalement abandonner le projet binational. De même que les propositions d'État binational, les Arabes disparurent du discours israélien entre 1948 et 1967 (Sand, 2024).

Durant les années 1950, Israël va poursuivre une politique d'effacement des Palestiniens et de transformation de la Palestine en terre juive. En 1950, la « Loi du retour » est votée en Israël permettant aux juifs du monde entier d'acquérir la nationalité israélienne et d'y émigrer. En parallèle, le retour des réfugiés palestiniens sur leurs terres fut empêché par l'État israélien, et leurs maisons furent détruites (Achcar, 1994). Plus d'une centaine de lois seront votées dans les années suivant la *Nakba* pour exproprier les populations arabes, ce qui va permettre le logement des nouveaux arrivants juifs en Israël. La minorité arabe présente dans l'État hébreu obtient la nationalité israélienne en 1952, mais sans disposer des mêmes droits collectifs que les Juifs d'Israël. Elle est également soumise à un régime militaire jusqu'en 1966. La décennie va également être marquée par une internationalisation du conflit avec le début de l'aide américaine à Israël en 1951, la création d'un réseau international entre Israël et d'autres pays non-musulmans et non-arabes, et la crise du canal de Suez en 1956 (Al-Labadi, 2015 ; Karmi, 2022).

Palestine pré-1948 devenues réfugiées après la création de l'État israélien. J'utiliserai le terme de « Arabe israélien » pour désigner la population arabe vivant en Israël.

Les années 1960 vont voir s'organiser la résistance palestinienne avec la création de l'Organisation de Libération de la Palestine (OLP) en mai 1964. En septembre, sa branche armée est créée avec l'Armée de Libération de la Palestine (ALP). L'organisation se dote d'une charte prévoyant la libération de la Palestine via la lutte armée, ainsi que le rejet du sionisme et du plan de partage de 1947. La charte ne prévoit pas la forme que prendrait cette Palestine libérée. Elle précise cependant que la Palestine, sous ses frontières du Mandat britannique, représente une « unité régionale indivisible » et qu'elle est une partie « inséparable de la nation arabe ». La résistance palestinienne n'aborde pas encore la question de l'État mais la charte de 1964 prône néanmoins la coexistence des Arabes avec les Juifs vivant en Palestine avant 1947, posant ainsi les bases d'un projet d'État unique inclusif en Palestine. Parallèlement à la création de l'OLP, des guérillas palestiniennes se forment au cours de la décennie. La plus importante d'entre elles est le *Fatah*³, une organisation armée créée par Yasser Arafat en 1959, menant des opérations militaires en Israël à partir du 1^{er} janvier 1965, marquant ainsi le début de la résistance armée palestinienne. (Gresh, 1983 ; Baron, 2000).

Du côté israélien, la seule organisation politique à proposer une forme d'État binational dans les années 1950-1960 est l'Action Sémite d'Uri Avnery. Dans sa *Charte Hébraïque* en 1957, l'organisation pacifiste propose la création d'un État palestinien, membre d'une fédération avec l'État juif. Elle aura le nom hébreu « *Ihoud Hayarden* », « *Itihad al-Ourdane* » en arabe, signifiant « Union du Jourdain » en français. Les dirigeants de cette union auront pour objectif de mener une transition de la structure fédérale vers un État unique (Sand, 2024). L'exemple de la fédération proposée par l'Action Sémite montre que les distinctions entre les différentes formes d'État possibles ne sont pas absolues et peuvent évoluer. Dans ce cas-ci, la création de l'État arabe vivant à côté d'un État juif (prémices de la solution à deux États), dans le cadre d'une union fédérale (État fédéral et binational), a pour projet l'avènement d'un État unifié (État unique).

Cette proposition binationale restera une exception en Israël. A cette époque, c'est plutôt l'idée d'accomplir un « Grand Israël » qui va se propager, notamment au sein de la droite sioniste révisionniste (Al-Labadi, 2015). Ce projet va commencer à se concrétiser à la suite de la guerre des Six jours en juin 1967. Après avoir vaincu les armées égyptienne, jordanienne syrienne, l'État israélien profite de la situation pour étendre son territoire. Il occupe militairement la bande de Gaza et la péninsule du Sinaï, auparavant sous

³ Dans certains documents on parle du « *Fath* » ou du « *Fateh* ».

contrôle égyptien ; la Cisjordanie et Jérusalem-Est, sous contrôle jordanien ; le plateau du Golan appartenant à la Syrie (voir annexe 6).

La guerre de 1967 constitue un revers important pour les Arabes et les Palestiniens. Pour les premiers, leur défaite affaiblit l'idéologie panarabiste incarnée par l'Égypte de Nasser. Pour les seconds, cette défaite, et l'exode des 300 000 Palestiniens qui en découle, représente une nouvelle tragédie après la *Nakba*. Les Palestiniens commémorent toujours cet événement connu sous le nom de *Naksa*, signifiant « la rechute » en arabe⁴. La victoire israélienne marque également le début de la colonisation israélienne dans les territoires nouvellement occupés. L'économie palestinienne se retrouve transformée par l'occupation, l'exploitation et la destruction de ses terres. Via cette série de politiques visant à saper l'autonomie des Palestiniens, Israël assure ainsi la dépendance de l'économie palestinienne (Al-Labadi, 2015).

2.2. Guerres et résistance palestinienne : le projet de libération de la Palestine (1967-1973)

Les six années allant de la guerre de 1967 à la guerre 1973 représentent un tournant majeur pour la résistance palestinienne. Les Palestiniens accèdent à une certaine visibilité internationale et ne sont plus considérés comme un peuple de simples victimes et de réfugiés. Dorénavant, ils incarnent la figure du résistant (Khader, 2006). En 1969, le *Fatah* et d'autres guérillas palestiniennes prennent le contrôle de l'OLP et Yasser Arafat est élu président du conseil exécutif de l'organisation (Baron, 1984). La résistance palestinienne va cependant connaître un revers important durant le « Septembre noir » en 1970, quand les tensions entre la monarchie hachémite jordanienne et l'OLP vont déboucher sur la répression et l'expulsion des combattants palestiniens de Jordanie, se retrouvant obligés de se réfugier au Liban (Khader, 2006).

Au cours de ces six années, la résistance palestinienne développe également son projet d'État unique palestinien. Après avoir adopté une nouvelle Charte en 1968, sous l'influence croissante des guérillas, l'OLP reprend en 1969 l'objectif du *Fatah* d'établir un État démocratique inclusif sur l'entièreté de la Palestine libérée. Du côté marxiste de la résistance palestinienne, on prône également l'établissement d'un État démocratique en Palestine mais dans un cadre socialiste. Deux factions se revendiquant du marxisme-léninisme vont jouer un rôle important dans la lutte palestinienne et dans la définition

⁴ Kodmani B. (2018, 1^{er} février). النكسة *Al-Naksa*. *Le Monde diplomatique*. <https://www.monde-diplomatique.fr/mav/157/KODMANI/58313>

de ses objectifs. Le Front Populaire de Libération de la Palestine (FPLP) de George Habache et le Front Démocratique de Libération de la Palestine (FDLP)⁵ de Nayef Hawatmeh (Khader, 1975 ; Baron, 1984).

Au début des années 1970, malgré leurs différences idéologiques, la plupart des principales organisations de la résistance palestinienne partagent les mêmes objectifs. Toutes rejettent la résolution 242 (voir annexe 10), adoptée par le Conseil de sécurité des Nations Unies au lendemain de la guerre de 1967, ne reconnaissant pas l'existence des Palestiniens et de leur cause. Elles prônent la libération totale de la Palestine via la lutte armée et la création d'un État démocratique. Elles rejettent également la reconnaissance de l'« entité sioniste », la création d'un État palestinien sur une partie de territoire réduite, ainsi que toute forme de solution à deux États (Khader 1975 ; Baron, 2000). En parallèle, l'idée d'un État palestinien vivant à côté de l'État israélien commence à se développer au sein du camp pacifiste israélien. On retrouve cette formule à deux États chez le Mouvement pour la Paix et la Sécurité, né après les événements de juin 1967 et précurseur de l'organisation La Paix maintenant (Jourdin, 2021 ; Sand, 2024).

Durant le mois d'octobre 1973, un nouveau conflit militaire éclate lorsque les armées égyptienne et syrienne attaquent Israël dans le but de récupérer les territoires perdus en 1967. Cette guerre, que l'on nomme guerre du « Kippour » côté israélien ou guerre du « Ramadan » côté arabe, va déboucher sur une série d'initiatives diplomatiques durant le reste de la décennie. L'embargo sur le pétrole instauré par les pays de l'Organisation des Pays Arabes Exportateurs de Pétrole (OPAEP) envers les soutiens d'Israël, en réaction à la guerre de 1973, va provoquer un choc pétrolier bouleversant l'économie mondiale. La nécessité des États européens à sécuriser l'accès au pétrole va les pousser à entretenir de bonnes relations avec les pays arabes, notamment en s'impliquant plus dans la question palestinienne (Plessix, 2013).

2.3. La marche vers le processus d'Oslo (1973-1988)

A partir de 1973, un débat s'ouvre au sein de la résistance palestinienne autour de la question de la stratégie de libération de la Palestine. Sous l'influence du Fatah et du FDLP, l'OLP adopte en 1974 l'idée d'une autorité nationale sur les territoires occupés de 1967, tout en maintenant son objectif final de libération totale de la Palestine. Le

⁵ Son nom d'origine « Front Démocratique Populaire de Libération de la Palestine » (FDPLP).

FPLP s'oppose à cette décision et forme un « Front du refus » avec d'autres petits groupes palestiniens. En 1977, l'organisation adopte un nouveau programme prévoyant l'établissement d'un État national indépendant, sans mentionner le projet d'État démocratique sur l'entièreté de la Palestine historique. Il appelle également à la coopération avec les forces progressistes et démocratiques juives. La période 1974-1977 marque alors le début d'une évolution de la résistance palestinienne vers une solution à deux États (Baron, 2000 ; Karmi, 2022).

Malgré des tensions et des débats internes, les années 1970 marquent une certaine évolution positive du point de vue de la politique internationale pour l'OLP et des droits des Palestiniens. Lors du sommet de Rabat en octobre 1974, les chefs d'État arabes reconnaissent l'OLP comme « seul représentant légitime du peuple palestinien ». Le mois suivant, la résolution 3236 de l'Assemblée générale de l'ONU réaffirme le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, et la résolution 3237 accorde à l'OLP le statut d'observateur au sein des Nations Unies.

Les négociations israélo-palestiniennes vont malgré tout se retrouver dans une impasse au cours des années 1970. En Israël, le gouvernement travailliste de Yitzhak Rabin (1974-1977) refuse toute négociation avec l'OLP et s'oppose à la création d'un État palestinien. Dans ce contexte d'hostilité envers les mouvements palestiniens, la police israélienne réprime violemment les manifestants de la grève générale du 30 mars 1976, la première grande mobilisation nationale arabe en réaction à la confiscation de leurs terres par l'État israélien. L'impasse diplomatique se confirme en 1977 avec l'arrivée au pouvoir du *Likoud*, parti de droite israélien, refusant tout compromis autour des territoires palestiniens conquis. En parallèle, des négociations bilatérales ont lieu entre l'Égypte d'Anouar El-Sadate et l'Israël de Menahem Begin, menant aux accords de Camp David en 1978 et à la signature d'un traité de paix israélo-égyptien en 1979. Cette paix séparée est dénoncée par les autres pays arabes, qui suspendront l'Égypte de la Ligue des États Arabes jusqu'en 1989 (Khader, 2009 ; Plessix, 2013 ; Al-Labadi, 2015).

Les années 1980 marquent, dans un premier temps, un recul pour la résistance palestinienne avec l'invasion israélienne du Liban en 1982 visant à éradiquer l'OLP. Cette dernière se retrouve contrainte à l'exil à Tunis et est conséquemment affaiblie pour les années à suivre. En parallèle de cette guerre, l'État d'Israël continue sa politique de colonisation, de répression et de confiscations des terres. Dans un second temps, la donne change à partir de 1987 avec l'éclatement de la première Intifada, une révolte

populaire des Palestiniens des territoires occupés. Malgré la répression violente du pouvoir israélien, l'Intifada a permis de remettre la question palestinienne sur le devant de la scène internationale. L'OLP se retrouve renforcée à la fin de la décennie, ouvrant ainsi la voie à des négociations de paix avec Israël (Achcar, 1994 ; Khader, 2009).

C'est durant cette période que la résistance palestinienne va définitivement se tourner vers une solution à deux États. Lors du 12^e Sommet Arabe, tenu en 1982, les chefs d'États arabes adoptent le plan Fès, prévoyant implicitement la reconnaissance de l'État israéliens. L'OLP accueille favorablement ce plan, signe de son acceptation progressive de l'idée de partition. En novembre 1988, à l'issue de la 19^e session du CNP à Alger, l'OLP proclame l'indépendance de l'État palestinien sur base des résolutions de l'ONU. L'OLP approuve également la partition de la Palestine prévue la résolution 181 de 1947 (Baron, 2000 ; Laurens, 2015).

C'est également durant cette période que l'islamisme palestinien commence à s'organiser en groupes armés, notamment avec le Mouvement de résistance islamique (Hamas), en décembre 1987. Le Hamas proclame sa volonté de libérer complètement la Palestine pour y bâtir un État basé sur l'Islam, et rejette l'évolution de l'OLP vers la solution à deux États. (Laurens, 2015).

Du côté israélien, seuls des petits groupes de gauche radicale prônent un État unique dans les années 1970, inspiré de l'idée d'État démocratique de l'OLP. De même que la proposition palestinienne, l'État unique de la gauche radicale israélienne ne s'inscrit pas dans un cadre binational où les droits collectifs des Juifs et des Arabes seraient pris en compte. Contre toute attente, la seule proposition pouvant se rapprocher d'une solution binationale à cette époque ne vient pas de la gauche israélienne mais de la droite révisionniste. Menahem Begin, leader du *Likoud* et chef du gouvernement depuis les élections de 1977, propose l'idée d'annexer les territoires arabes palestiniens en leur accordant une certaine autonomie. En décembre 1977, il présente son projet d'État unique, mais sans apartheid, devant le Parlement israélien (la *Knesset*). Ce projet ne vit jamais le jour et les successeurs de Begin le rejetèrent par crainte de voir l'État hébreu transformé en État binational (Sand, 2024). Durant les années 1980, la gauche sioniste commence réellement à défendre une solution à deux États. En 1980, le slogan du parti politique d'Uri Avneri était : « Un État palestinien, c'est bon pour les Juifs ! » (Cité dans Hazan & Sivan, 2012, p. 8). Vers la fin de la décennie, le reste du paysage politique

israélien, mis sous pression par l'*Intifada* et par la communauté internationale, finit par accepter une solution à deux États (Warschawski, 2001 ; Yousef, 2012)

3. Du processus d'Oslo jusqu'à nos jours (1988-2025)

L'année 1988 marque le début de l'acceptation officielle d'une formule à deux États par l'OLP, qui servira de base aux négociations de paix aboutissant aux accords d'Oslo en 1993. Plus de trois décennies plus tard, l'État palestinien prévu par Oslo n'a toujours pas vu le jour et les violences ont atteint des sommets inégalés. Comment expliquer cela ? Pourquoi la paix promise par Oslo ne s'est jamais réalisée ? Pourquoi la solution à deux États est au point mort malgré son soutien international ? Dans cette troisième section, je tenterai d'éclaircir ces questionnements en décrivant le processus de paix du début des années 1990. Je développerai ensuite l'échec de ce processus de paix au tournant du millénaire. Pour finir, j'expliquerai comment le conflit a évolué sur ses 20 dernières années, marquées par les guerres à Gaza et la poursuite de la colonisation en Cisjordanie.

3.1. Les accords d'Oslo : l'apogée de la solution à deux États (1988-1995)

Au début des années 1990, l'évolution de la situation régionale et internationale était propice à des négociations de paix entre les Palestiniens et les Israéliens. Dans le cadre de la fin de la guerre froide et du début d'un « nouvel ordre mondial », les Américains cherchent à résoudre la situation au Proche-Orient, tandis que les Israéliens sont mis sous pression pour résoudre ce conflit. Du côté palestinien, l'OLP se montre favorable à une solution politique au conflit sur base des résolutions onusiennes. C'est la ligne dite « réaliste » d'Arafat qui l'emporte lors de la 20^e session du CNP en septembre 1991, malgré l'opposition interne de la gauche et l'opposition externe des islamistes. Cette nouvelle donne va conduire à un cycle de négociations, initié lors de Conférence de Madrid le 30 octobre 1991, coparrainée par les États-Unis et l'URSS. Les Palestiniens sont représentés par une délégation de 14 membres dont 8 sont proches du *Fatah* d'Arafat, tandis que le FPLP d'Habache et le FDLP d'Hawatmeh sont absents.

A partir de janvier 1993, des représentants israéliens et des émissaires de l'OLP conduisent des négociations secrètes en Norvège, aboutissant à un accord fin août. Le 9 septembre, Israël, via son Premier ministre Yitzhak Rabin, et l'OLP, via son président Yasser Arafat, se reconnaissent mutuellement à travers un échange de lettres. Le 13

septembre, ces accords sont officialisés sous le nom de « accords d'Oslo », lors de la signature de la « Déclaration de principes » par Shimon Peres (Israël) et Mahmoud Abbas (OLP). Ces accords prévoient la création d'une Autorité palestinienne intérimaire élue pour maximum cinq ans, le retrait israélien de la bande de Gaza et de la région de Jéricho, le transfert de pouvoirs civils aux Palestiniens, ainsi que la création d'une police palestinienne chargée de la sécurité intérieure. Plusieurs questions importantes (réfugiés, Jérusalem, frontières...) ne sont pas traitées et sont reléguées à de futures négociations. Malgré l'accueil favorable de la communauté internationale, les accords d'Oslo sont dénoncés par des acteurs politiques israéliens et palestiniens. En Israël, la droite menée par Benyamin Netanyahu du Likoud rejette vivement ces accords, craignant l'émergence d'un « État palestinien terroriste ». Du côté palestinien, la gauche se réfugie en Syrie et débute une campagne « anti-Oslo », tandis que les islamistes s'en tiennent au projet de libération totale de la Palestine en dénonçant Oslo comme une trahison de la cause palestinienne (Baron, 2000 ; Laurens, 2015).

En 1994, la création de l'Autorité palestinienne se concrétise et Yasser Arafat retourne en Palestine après 27 ans d'exil. Malgré un climat d'espoir pour la paix, des tensions ne tardent pas à émerger. En février, un colon israélien massacre 29 fidèles palestiniens, réunis dans une mosquée à Hébron. Cet événement rappelle que la question des colonies est encore loin d'être résolue et qu'une partie de la société israélienne rejette le processus de paix. En automne, une manifestation islamiste dégénère à Gaza et la nouvelle police palestinienne réprime les manifestants, faisant 15 morts et 200 blessés (Baron, 2000)

Le 28 septembre 1995, le processus de paix avance avec la signature à Washington des « accords d'Oslo II ». Il est prévu que la Cisjordanie soit divisée en trois zones : la « zone A » sous contrôle de l'Autorité palestinienne, la « zone B » sous contrôle mixte et la « zone C » sous contrôle israélien (voir annexe 8). De ces accords découlent deux éléments préjudiciables pour les Palestiniens et pour l'avenir de leur État. Premièrement, le territoire de la Cisjordanie se retrouve morcelé et les Palestiniens sont éparpillés dans des enclaves, sous la surveillance des Israéliens, ainsi qu'entourés de colonies juives. Deuxièmement, les Israéliens obtiennent les terres les plus larges et les plus stratégiques avec la « zone C », correspondant notamment à la vallée du Jourdain. En plus de ce déséquilibre prévu par ces accords, le processus de paix commencera son long déclin lorsque le 4 novembre 1995, Yitzhak Rabin est assassiné par un militant israélien d'extrême-droite (Baron, 2000).

3.2. L'échec d'Oslo : déclin de la solution à deux États (1995-2006)

Dans la seconde moitié des années 1990, le processus de paix se retrouve bloqué, notamment suite à la victoire du *Likoud* aux élections législatives israéliennes de 1996. Benyamin Netanyahu, étant devenu premier ministre, freine le retrait de l'armée israélienne et intensifie la colonisation. Du côté palestinien, l'Autorité palestinienne dominée par le *Fatah* d'Arafat est de plus en plus dénoncée pour son autoritarisme croissant et sa corruption. Elle réprime notamment les mouvements islamistes, menant des attentats contre Israël, dans l'espoir de préserver le processus de paix (Baron, 2000)

En juillet 2000, Yasser Arafat et le nouveau Premier ministre israélien, le travailliste Ehud Barak, se réunissent à Camp David sous l'impulsion du président américain Bill Clinton pour tenter de débloquent les négociations de paix. Cela se soldera par un échec, augmentant la frustration au sein de la population palestinienne. C'est dans ce contexte que la visite sur l'esplanade des mosquées d'Ariel Sharon, homme politique du Likoud en pleine campagne électorale, déclenche la seconde *Intifada* en septembre 2000 qui durera jusqu'en 2005 (Gérard, 2007)

Des nouvelles tentatives de déblocage de la situation émergent en 2002, comme l'initiative de paix saoudienne ou la « feuille de route » des États-Unis, visant la création de l'État palestinien. Les tensions lors de l'*Intifada* s'apaisent en février 2005 lorsque Mahmoud Abbas, président de l'Autorité palestinienne depuis la mort de Yasser Arafat en 2004, et Ariel Sharon, premier ministre israélien depuis 2001, s'accordent sur une trêve. Malgré le retrait israélien de la bande de Gaza, et le démantèlement de 17 ses colonies, Sharon poursuit la politique de colonisation en Cisjordanie (Charbit, 2011). Alors que le processus de paix suscitait des espoirs et que la solution à deux États semblait prometteuse, la situation ne semble pas avoir évolué favorablement plus d'une décennie après Oslo.

3.3. Le conflit aujourd'hui : la Palestine divisée (depuis 2006)

La deuxième moitié des années 2000 s'ouvre avec la victoire du Hamas aux élections législatives palestiniennes de janvier 2006, reflétant la fatigue des Palestiniens face à la corruption du *Fatah* et à l'inefficacité du processus de paix. Suite à cela, des tensions éclatent entre les deux partis palestiniens, débouchant sur des affrontements armés. Malgré une tentative de réconciliation en juin 2006, les tensions persistent et conduisent

à la prise de contrôle de la bande de Gaza par le Hamas en 2007, tandis que le *Fatah* garde le contrôle de la Cisjordanie. A partir de ce moment, une division politique se rajoute à la division géographique palestinienne.

Dans les années qui suivent, le conflit s'intensifie militairement et les efforts de paix échouent, tandis que l'opposition entre le Fatah et le Hamas persiste malgré les tentatives de réconciliation. A partir de 2007, Israël impose également un blocus à la bande de Gaza dans le cadre de sa lutte contre le Hamas. L'État hébreu y mène également des opérations militaires telles que l'opération « Plomb durci » en 2008 et l'opération « Bordure protectrice » en 2014, faisant respectivement 1440 et 2104 morts palestiniens (Karmi, 2022, p. 62).

L'impasse dans laquelle se trouve la question palestinienne se poursuit dans la seconde moitié des années 2010, notamment avec l'élection de Donald Trump à la présidence des États-Unis en 2016. Ce dernier étant très pro-israélien, il reconnaît Jérusalem comme capitale de l'État hébreu en décembre 2017 et y transfère l'ambassade américaine. Trump propose ensuite un plan de paix en janvier 2020⁶, qualifié d'injuste pour les Palestiniens car prévoyant l'annexion des colonies israéliennes et refusant le droit au retour des réfugiés (voir annexe 9). L'État palestinien prévu par le plan Trump est considéré comme un État morcelé, sans réel contrôle sur ses frontières et ses ressources. La même année, les Américains continuent leur politique pro-israélienne avec les accords d'Abraham, prévoyant la normalisation des relations entre Israël et quatre pays arabes.

Au début des années 2020, la situation du côté palestinien est donc marquée par un sentiment de désespoir et d'abandon. Ce contexte permet d'éclairer les événements du 7 octobre 2023, lorsque des groupes armés palestiniens, dont le Hamas, ont mené de multiples attaques depuis Gaza sur le territoire israélien. En réponse, l'armée israélienne bombarde en continu la bande de Gaza depuis le 8 octobre 2023. Malgré son objectif déclaré d'éradiquer le Hamas, plusieurs ONG, dont Amnesty International et *Human Right Watch*, accusent l'État d'Israël de commettre des « actes de génocide »⁷. La question du génocide est en 2025 au cœur des débats des juristes internationaux. A

⁶ Existait déjà sous le nom de « deal du siècle » depuis 2017. Le plan de 2020 est sa version plus officielle.

⁷ Amnesty International. (2024, 5 décembre). *Israël commet un génocide contre la population palestinienne à Gaza*. Amnesty International Belgique. <https://www.amnesty.be/campagne/territoire-palestinien-israel/stop-genocide-gaza>

Human Rights Watch. (2024, 19 décembre). *Israël commet le crime d'extermination et des actes de génocide à Gaza*. Human Rights Watch. <https://www.hrw.org/fr/news/2024/12/19/israel-commet-le-crime-dextermination-et-des-actes-de-genocide-gaza>

l'heure où je termine ces lignes, il y aurait plus de 60 000 morts dans la bande de Gaza et plus de 140 000 blessés⁸.

4. La solution à un État et la solution à deux États au XXI^e siècle : une brève revue de littérature

Dans le contexte d'échec des négociations de paix et de croissance des tensions post-Oslo, une littérature scientifique s'est développée, autant chez des intellectuels palestiniens que chez des Israéliens, autour de la question du retour d'une solution à un État sous une forme binationale. Dans cette quatrième section, je propose une revue non-exhaustive de la littérature existante sur la question de l'État en Palestine-Israël, notamment sous sa forme actuelle de débat entre solution binationale et solution à deux États.

L'objectif de cette section est double : il s'agit d'explorer quels aspects du débat ont déjà été abordés par la littérature contemporaine, tout en inscrivant mon mémoire de recherche dans un cadre théorique déjà existant. Pour réaliser cela, je vais dans un premier temps inscrire le retour de l'État unique dans le contexte de l'échec du processus d'Oslo (4.1) et présenter les différentes typologies des solutions et des positions proposées dans la littérature (4.2). J'explorerai ensuite les arguments pour un seul un État (4.3) et les arguments contre (4.4). Je terminerai sur un bref état des lieux du débat depuis le 7 octobre 2023 (4.5).

4.1. L'échec du processus d'Oslo

L'exploration de la littérature montre qu'une grande partie des auteurs s'accorde sur le fait que le retour de l'État unique, en tant que solution binationale, est essentiellement le fruit de l'échec du processus de paix incarné par les accords d'Oslo. L'échec de ces négociations de paix a remis en question l'idée d'une solution à deux États sur laquelle s'était basé le processus d'Oslo. Plusieurs auteurs abordent dans leurs travaux les raisons de cet échec et comment ce dernier a créé un terreau fertile à la réémergence de l'idée binationale dans les débats autour d'une solution au conflit.

⁸ Statista. (2024, septembre). *Israël / Territoires palestiniens : nombre de morts et de blessés en raison de l'attaque du Hamas contre Israël et des contre-attaques d'Israël dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, depuis le 7 octobre 2023*. Statista. <https://fr.statista.com/statistiques/1423795/guerre-israel-territoires-palestiniens-nombre-morts-et-blesses/>

Dès le début des années 2000, plusieurs auteurs palestiniens inscrivent le développement d'une solution binationale dans le cadre de l'analyse et de la critique du processus d'Oslo (Abu-Odeh, 2001; Bishara, 2002). Dans un ouvrage intitulé en français *Israël-Palestine, la solution : un État*, l'universitaire et activiste palestinienne Ghada Karmi pousse l'analyse encore plus loin (2022). Elle analyse les limites et les contradictions du processus de paix depuis la résolution 242 des Nations Unies en juin 1967 jusqu'au sommet de Camp David en juillet 2000. Cette analyse lui permet ensuite de développer dans quelle mesure la solution binationale permet de résoudre les problèmes historiques liés au processus de paix.

Du côté israélien, le militant pour la paix Michel Warschawski propose une démarche critique similaire dans son ouvrage *Israël-Palestine : le défi binational*, débouchant sur une défense de l'établissement d'un État binational (2001). Tamar Hermann, chercheuse israélienne en science politique, inscrit le retour du projet binational sur la scène politique dans le contexte de l'effondrement du processus d'Oslo, de la seconde *Intifada*, de la réoccupation de la Cisjordanie et de Gaza par l'armée israélienne, et des évolutions démographiques (2005).

4.2. Définitions et typologies

Afin d'établir le cadre théorique de cette recherche, il est nécessaire d'explorer quelles sont les typologies déjà proposées des solutions au conflit et des acteurs défendant ces solutions, ainsi que de définir les concepts issus de ces typologies. Je développerai en conclusion de cette première partie quelle typologie j'utiliserai pour le reste de ce mémoire.

a) Typologies des solutions

Dans son ouvrage, Ghada Karmi distingue l'idée de partition, prenant la forme de la solution à deux États, de l'idée de partage, prenant la forme de la solution à un État commun (2022). Elle identifie également les deux variantes principales de cette solution : l'État binational et l'État démocratique. Elle définit le modèle binational comme un système où « [...] les deux groupes peuvent se partager le pays en restant ethniquement séparés [...] », tandis que le modèle démocratique se fonde « [...] sur le principe d'un droit de vote par tête et des droits égaux pour tous, une citoyenneté individuelle sans aucune limite de race, de religion ou de genre. » (p.82). Au sein de la formule binationale, elle distingue le modèle fédéral, le modèle cantonal et le modèle « dual » développé par le diplomate suédois Mathias Mossberg (p.88).

Auparavant, Tamar Hermann avait identifié cinq formes d'État binational, dont les trois premières le sont *de facto*, sans refléter une réelle conscience politique binationale. Les deux derniers sont à la fois des formules d'État binational *de facto* et *de jure* (2005, pp.383-384) :

1. Un État unitaire dominé par un groupe national, ne reconnaissant pas de droits politiques collectifs au groupe national dominé.
2. Un système garantissant des droits culturels au groupe non-dominant, mais sans accorder de droits politiques.
3. Une démocratie libérale classique, sans droits collectifs nationaux et basée sur le principe « une personne, une voix ».
4. Un cadre binational fondé sur la parité, où les groupes nationaux sont civiquement égaux et disposent également d'une égalité politique.
5. Une démocratie consociationnelle, reconnaissant les droits collectifs ethno-nationaux et garantissant l'égalité dans le partage du pouvoir politique.

Dans une étude publiée en 2021, un groupe de chercheurs de la *Rand Corporation* a défini cinq futurs alternatifs au conflit israélo-palestinien : le maintien du statu quo, la solution à deux États, la confédération, la solution à un État, et l'annexion.

b) Typologies des positions

Certains auteurs proposent également une forme de typologie des acteurs par rapport à leur position concernant les deux solutions principales. C'est notamment le cas de Tamar Hermann qui identifie quatre catégories d'acteurs ayant historiquement défendu un État binational (2005) :

1. La « vieille école » des défenseurs juifs de l'État binational. Il s'agit de la gauche sioniste de l'époque de la Palestine mandataire, militant pour la coexistence entre les Juifs et les Arabes.
2. La « nouvelle école » des défenseurs juifs de l'État binational. Cette catégorie ayant notamment émergé après Oslo à la fin des années 90 est composée de militants de la gauche radicale et de figures politiques et intellectuelles qui, par réalisme politique, considèrent la solution à deux États comme obsolète.
3. Les défenseurs palestiniens de l'État binational. D'abord l'OLP dans les années 1960 et 1970 avec son État démocratique, qui n'est pas un État binational *de jure* mais qui s'en rapproche *de facto*. A partir de la fin du siècle, il s'agit de figures

palestiniennes jugeant la création d'un État indépendant impossible dans le contexte de l'échec du processus d'Oslo et de la seconde *Intifada*. Ils proposent dès lors un État binational où les droits collectifs nationaux sont reconnus.

4. Les défenseurs externes de l'État binational. Il s'agit notamment d'intellectuels occidentaux qui, comme leurs homologues israéliens et palestiniens, font le constat de l'échec de la solution à deux États après Oslo.

As'ad Ghanem, politologue arabe israélien, distingue deux catégories d'opposants palestiniens à l'État binational en Palestine : les partisans de la solution à deux États et les partisans d'un État unique non-binational. Dans cette dernière, on retrouve les défenseurs d'un État islamique et les défenseurs d'un État laïc. Les deux s'opposent à la reconnaissance des droits collectifs juifs et à leur expression nationale (2009).

4.3. Les arguments pour la solution à un État

Plusieurs auteurs ont défendu la possibilité d'un État commun pour Juifs et Arabes en Palestine, ou présenté les arguments mobilisés en faveur de cette solution dans leurs travaux. La plupart d'entre eux s'accordent sur le fait que la solution à deux États est devenue irréalisable au fil du temps. Pour démontrer cela, deux dimensions interconnectées sont généralement mobilisées : celle de la démographie et celle du territoire. Warschawski avance que d'un point de vue démographique, l'idée d'Israël en tant qu'État juif est mise à mal par la réalité de sa population. En 2000, la population israélienne est composée à 22% d'Arabes israéliens, dont le taux de natalité est deux fois supérieur à celui du reste de la population, et à 18% d'immigrés non-juifs. On est donc déjà à 40% de non-juifs dans un État se revendiquant comme « État juif » (2001, pp. 99-100). Du côté des territoires arabes occupés, l'historien britannique Tony Judt avance que l'implantation de colonies juives a rendu la solution à deux États impossible. Les colons étant lourdement armés, l'historien britannique affirme que le démantèlement des colonies se fera nécessairement dans la violence (2004). Karmi souligne que ces implantations ont morcelé le territoire cisjordanien, rendant impossible l'établissement d'un État palestinien viable (2011 ; 2022).

La question des colonies israéliennes revient régulièrement dans la littérature sur la question de l'État palestinien. Éric Hazan et Eyal Sivan ont décrit comment la colonisation et les guerres ont sapé la continuité territoriale palestinienne, nécessaire à la création d'un véritable État. L'État arabe prévu en 1947 sur 43% du territoire de la Palestine mandataire a été réduit à 22% après la guerre israélo-arabe de 1948-1949. Au

sein de ces 22% restant, il y a la Cisjordanie dont environ 46% du territoire a été amputé par la colonisation, alors que les colons représentent seulement 15% de la population. A cela se rajoute la séparation territoriale entre Gaza et la Cisjordanie (Hazan & Sivan, 2012, pp. 22-23).

Hazan et Sivan soulignent également l'impossibilité d'un démantèlement des colonies pour deux raisons principales. Comme Tony Judt, ils n'imaginent pas la possibilité que les colons israéliens, dont certains sont implantés depuis les années 1970, acceptent de quitter la Cisjordanie. La deuxième raison, c'est l'importance « vitale » de la Cisjordanie pour l'État israélien. Le sol de cette région constitue la principale aquifère de tout le pays, dont dépendent les Israéliens pour l'approvisionnement en eau. Un retrait israélien de la Cisjordanie paraît dès lors impossible (Hazan & Sivan, 2012).

L'argument démographique et l'argument territorial mettent en évidence la contradiction principale du projet sioniste : Israël ne peut pas être à la fois un État juif et un État démocratique. Soit Israël exclut, du territoire ou de la sphère politique, les populations non-juives afin de conserver le caractère « juif » de l'État, mais perd alors son caractère démocratique. Soit Israël intègre les populations non-juives, en accordant des droits politiques et nationaux à tous ses citoyens, préservant ainsi son caractère démocratique, mais abandonne alors l'État juif pour devenir un État binational (Judt, 2004; Karmi, 2022).

4.4. Les arguments contre la solution binationale

Face à la réémergence de la solution binationale au XXI^e siècle, certains auteurs ont proposé une critique de cette idée. D'autres se sont posés en défenseurs de la solution à deux États, vantant son rôle historique central dans les négociations de paix (Barnavi, 2004). Je vais ici présenter brièvement quelques critiques adressées à l'idée binationale.

L'argument principal qui revient régulièrement pour contredire l'idée d'un État binational est celui de l'impossibilité de ce projet. L'historien Ran Halévi le qualifie de « chimérique », notamment à cause du niveau de haine et de méfiance réciproque qu'ont atteint les Israéliens et les Palestiniens (2004). Plus récemment, le sociologue Pascal Fenaux a écrit un article intitulé *L'État binational, une promesse infernale ?* où il remet en cause la faisabilité de l'État binational et le qualifie de « utopie » (Fenaux, 2018). Parmi ses arguments contre cette idée, il y a l'incompatibilité sociologique entre les

deux peuples, leurs fortes revendications nationales et le manque d'acteurs pouvant mener à bien le projet binational (p. 16).

Un deuxième argument que j'ai plusieurs fois retrouvé dans la littérature, est celui que je qualifierai de « identitaire ». L'État binational risquerait de réduire et de masquer les identités nationales, culturelles ou religieuses. Du côté israélien, on voit l'idée binationale comme une menace contre « l'État juif » (Ghanem, 2009, p. 126). Du côté palestinien, on craint l'effacement de l'identité palestinienne et arabe au sein l'État binational (Abu-Odeh, 2001 ; Kahba, 2009). Et même en dehors de la question identitaire, certains Palestiniens redoutent le maintien des inégalités, voire une forme d'apartheid dans cet État (Ghanem, 2009 ; Fenaux, 2018).

4.5. Le débat après le 7 octobre 2023

Comme je l'ai mentionné en introduction de ce mémoire, les événements du 7 octobre 2023, et des mois qui ont suivi, ont remis sur le devant de la scène politique le conflit israélo-palestinien. Dans ce contexte, la question de la solution et la question de l'État ont été reprises dans la littérature scientifique. Je vais ici citer quelques travaux écrits ou publiés après le 7 octobre 2023, traitant de ces deux questions indissociables.

D'abord l'ouvrage *Deux peuples pour un État – Relire l'histoire du sionisme* de l'historien israélien Shlomo Sand, publié en janvier 2024. L'auteur raconte l'histoire du sionisme sous l'angle de la question de la coexistence judéo-arabe et montre que l'idée binationale remonte aux sionistes de l'époque de la Palestine mandataire. Écrit avant le 7 octobre 2023, ce livre s'inscrit pleinement dans les débats actuels autour des questions de l'État, de la solution au conflit et de la coexistence.

Les débats récents portent également sur la faisabilité de la solution à deux États. Dans un article publié en juin 2024, Elie Barnavi défend la solution à deux États comme étant la seule imaginable, tout en reconnaissant les difficultés qu'elle implique. Le même mois, et dans la même revue, le géographe Michel Fourcher propose une analyse géographique pour déterminer la faisabilité de la solution à deux États. Il souligne que l'implantation de colonies en Cisjordanie rend presque impossible l'établissement d'un État palestinien viable.

Pour finir, il y a également un article publié par l'Institut de hautes études internationales et du développement (*Geneva Graduate Institute*) en novembre 2024, écrit par le sociologue Riccardo Bocco et par l'économiste politique Nigel Roberts. Après avoir

analysé l'échec du processus de paix depuis Oslo et les conséquences du 7 octobre 2023, il propose une solution fédérale comme approche alternative. Les territoires israéliens et palestiniens s'inscriraient dans des entités fédérées, unies par un pouvoir fédéral central.

5. Conclusion de la première partie

Au fil de cette première partie, j'ai montré que la solution à un État et la solution à deux États sont le fruit de multiples débats et propositions depuis près d'un siècle. D'abord sous la forme de projets politiques proposés, pour ensuite prendre la forme d'un débat sur la « solution » dans le cadre d'un processus de paix. J'ai ensuite développé dans la troisième section la réalisation de ce processus à travers les accords d'Oslo I et II en 1993 et 1995, ainsi que l'échec de ce processus dans les années qui ont suivi. J'ai également résumé l'évolution du conflit israélo-palestiniens depuis le milieu des années 2000, marquée par une division de la société palestinienne et par une montée des violences. Pour finir, j'ai fait une brève revue de littérature autour de la question de l'État en Israël et en Palestine, sous sa forme actuelle du débat entre la solution à deux États et la solution à un État binational.

Dans cette partie, j'ai donc montré qu'une diversité d'acteurs, qu'ils soient politiques ou académiques, israéliens ou palestiniens, se sont exprimés sur la question de l'État. À partir de maintenant, je vais me focaliser sur les acteurs politiques palestiniens, dont les positions m'ont semblé peu traitées par la littérature récente. Par acteurs politiques, j'entends les organisations actives politiquement, via des institutions de gouvernance, ou militairement.

La deuxième partie sera dédiée à l'exploration des positions historiques de ces acteurs durant la période allant de la création de l'OLP en 1964, jusqu'à la fin du processus d'Oslo en 1996. Je justifie le choix personnel de l'année 1996 pour marquer la fin de ce processus pour trois raisons : il s'agit de la première année après les accords d'Oslo II – ensuite c'est à ce moment que se déroulent les premières élections au sein de l'Autorité palestinienne – enfin, c'est cette année-là que se déroule le 21^e CNP, avalisant les décisions prises par l'OLP durant le processus d'Oslo. La troisième partie sera logiquement consacrée aux positions plus récentes des acteurs politiques palestiniens, c'est-à-dire leurs positions dans l'ère post-Oslo.

Pour conclure cette partie, je propose ici ma propre typologie, appliquée au contexte politique palestinien, des différentes solutions aux questions de l'État, du territoire et de

la coexistence entre les populations. La première « solution », basée sur le principe d'exclusion, est celle d'un État unique non-inclusif. Dans le cas palestinien, il s'agirait d'un État unique sur toute la Palestine, n'intégrant pas la population juive ou israélienne. La deuxième solution, basée sur l'inclusion, est celle d'un État unique inclusif où les différentes populations peuvent coexister. Il peut s'agir d'un État démocratique, par exemple celui défendu par l'OLP dans les années 1960, ou d'un État binational.

La troisième solution, basée sur l'idée de partition, prévoit la séparation des populations palestiniennes et israéliennes dans deux États distincts. Au sein de cette solution, je distingue l'idée de la partition temporaire de celle de la partition définitive. Dans le cas des acteurs politiques palestiniens, la partition temporaire prend la forme de l'établissement d'un État palestinien sur une partie du territoire⁹, dans l'optique d'atteindre ultérieurement un État sur tout la Palestine historique. Tandis que la partition définitive prend la forme d'une reconnaissance d'un État israélien, coexistant avec un État palestinien. C'est cette option que l'on nomme la « solution à deux États ». A partir de maintenant, cette typologie sera le fil rouge de ce mémoire de recherche.

⁹ Dans la période pré-Oslo on fait souvent référence à « un État sur les territoires occupés de 1967 », « sur une partie de la Palestine » ou « à Gaza et en Cisjordanie ». Après Oslo on parle plutôt d'un « État sur les frontières de 1967 ».

Partie 2 – Positions des acteurs politiques palestiniens sur la question de l'État durant la période pré-Oslo (1964-1996)

Dans cette deuxième partie, je vais décrire les positions historiques sur la question de l'État, durant la période allant de 1964 à 1996, des acteurs issus de trois courants : le nationalisme arabe et palestinien, le marxisme et l'islamisme. Pour le nationalisme, j'ai choisi d'analyser les positions du *Fatah*, principale organisation nationaliste palestinienne, ainsi que celles de l'Organisation de Libération de la Palestine (OLP) regroupant la majorité des organisations palestiniennes de libération nationale.

Pour le courant marxiste, j'ai choisi d'analyser les positions du Front Populaire de Libération de la Palestine (FPLP) et du Front Démocratique de Libération de la Palestine (FDLP). Je précise que ces deux organisations font également partie de l'OLP et sont considérées comme des mouvements nationalistes. Je les distingue des autres groupes de l'OLP de par leur idéologie marxiste-léniniste, inscrivant leur lutte dans le courant socialiste révolutionnaire.

Pour le courant islamiste palestinien, j'ai choisi de me focaliser sur le Mouvement de résistance islamique (Hamas), ainsi que sur le Mouvement du Jihad Islamique Palestinien (MJIP). Ces deux groupes se distinguent du reste de la résistance palestinienne par leur non-adhésion à l'OLP et par l'inscription de leur lutte dans un cadre religieux.

1. Les nationalistes et la Palestine démocratique

1.1. Naissance du mouvement de libération nationale palestinien

Après la création d'Israël en 1948, le mouvement de libération nationale palestinien va se développer dans un contexte régional et international marqué par le développement du nationalisme arabe et des mouvements de décolonisation. C'est dans ce contexte que naissent des organisations telles que le Mouvement nationaliste arabe (MNA), un parti politique panarabe (nationalisme *al-qawmi*) fondé par George Habache en 1951, ou encore le *Fatah*, fondé par Yasser Arafat en 1959 et prônant la libération de la Palestine dans le cadre de l'unité de la nation arabe (Picaudou, 1989 ; Laurens, 2007)

Dans les années 1950, la question palestinienne échappe aux Palestiniens et se retrouve au cœur des tensions entre les États arabes. Cette dynamique est confirmée lorsque ces derniers décident de créer une organisation responsable de la résistance palestinienne lors du 1^{er} sommet arabe, se déroulant au Caire en janvier 1964. La même année, l'OLP est fondée à la suite de la 1^{ère} session du Conseil National Palestinien (CNP). Composée de l'ancienne génération de nationalistes issus d'anciens partis politiques palestiniens, l'OLP reçoit dès ses débuts des critiques provenant d'une nouvelle génération de révolutionnaires palestiniens. Le MNA et le *Fatah* dénoncent la tutelle des États arabes sur la nouvelle organisation et prônent l'autonomie de la résistance palestinienne armée (Baron, 2000 ; Laurens, 2007).

Dans sa 1^{ère} Charte de 1964, l'OLP reste vague sur la question de l'État en Palestine. En affirmant l'indivisibilité du territoire, la libération de la Palestine et de la nation arabe et le rejet de la partition de 1947, elle établit les bases d'un État unique sur l'entièreté de la Palestine :

« 2. La Palestine avec ses frontières de l'époque du mandat britannique constitue une unité régionale indivisible. 3. Le peuple arabe de Palestine a le droit légitime à sa patrie. Il est une partie inséparable de la nation arabe. Il partage les souffrances et les aspirations de la nation arabe et sa lutte pour la liberté, la souveraineté, le progrès et l'unité. 4. Le peuple de Palestine déterminera sa destinée lorsqu'il aura achevé la libération de sa patrie en accord avec son propre désir, sa libre volonté et son libre choix. [...] 17. Le partage de la Palestine en 1947 et la création d'Israël sont des décisions illégales et artificielles quel que soit le temps écoulé, parce qu'elles ont été contraires à la volonté du peuple de Palestine et à son droit naturel sur sa patrie. »¹⁰.

L'OLP prévoit également dans son projet de libération l'inclusion des Juifs palestiniens et la tolérance religieuse et culturelle :

« 6. Les Palestiniens sont les citoyens arabes qui ont normalement vécu en Palestine jusqu'en 1947, qu'ils soient demeurés ou qu'ils en aient été expulsés. Tout enfant né de parents palestiniens après cette date, soit en Palestine même, soit à l'extérieur, est un Palestinien. 7. Les juifs d'origine palestinienne sont

¹⁰ Reproduit dans *Revue d'études palestiniennes*, 1984, pp. 167-169. <https://shs.cairn.info/revue-d-etudes-palestiniennes-1984-5-page-167>

considérés comme des Palestiniens pourvu qu'ils veuillent vivre pacifiquement et loyalement en Palestine. [...] 15. La libération de la Palestine, sur le plan spirituel, annonce, en terre sainte, une atmosphère de tranquillité et de paix, dans laquelle tous les lieux saints seront protégés. La liberté de culte et d'accès sera garantie à tous, sans discrimination de race, de couleur, de langue ou de religion. Pour toutes ces raisons, le peuple palestinien s'attend à avoir le soutien de toutes les forces spirituelles dans le monde. »

A la suite du 4^e CNP en juillet 1968, marqué par l'influence du *Fatah* et d'autres guérillas, l'OLP adopte une nouvelle Charte. Dans ce texte teinté d'un langage révolutionnaire, l'organisation maintient l'objectif de libération totale de la Palestine et le rejet du plan de partage de 1947. Cette charte marque également le passage d'un nationalisme *al-qawmi*, basé sur l'unité de la nation arabe, à un nationalisme *al-watani*, basé sur un État particulier, en insistant sur le caractère palestinien de la lutte de libération nationale. Cette évolution peut s'expliquer par l'affaiblissement de la croyance en l'unité arabe suite à la défaite de juin 1967 (Laurens, 2011).

1.2. L'État démocratique

Le 1^{er} janvier 1969, le Comité central du *Fatah* mentionne pour la première fois l'objectif d'établissement d'un État palestinien démocratique sur le territoire de la Palestine libérée (voir annexe 12). Sa déclaration prend la forme d'un programme en sept points, dont le 5^e définit l'objectif final de la lutte du *Fatah* :

« 5. Le Mouvement de libération nationale palestinienne Fath proclame solennellement que l'objectif final de sa lutte est la restauration de l'État palestinien indépendant et démocratique dont tous les citoyens, quelle que soit leur religion, jouiront de droits égaux. »¹¹

Le mois suivant cette déclaration, l'OLP adopte le programme du *Fatah* à la suite du 5^e CNP en février 1969, marqué par la montée en puissance des guérillas et l'élection de Yasser Arafat à la tête du Comité exécutif de l'OLP (CEOLP). Dans sa déclaration politique finale, le CNP appelle à la libération totale via la lutte armée de la Palestine pour y établir une société libre et démocratique (voir annexe 14). Il rejette la résolution 242 du Conseil de Sécurité de l'ONU, dénonce le sionisme en tant qu'idéologie raciste

¹¹Ibid., pp.171-172

et réactionnaire au service de l'impérialisme, et prône une société fondée sur la coexistence entre les Juifs, les Chrétiens et les Musulmans.

Les 6^e et 7^e CNP de septembre 1969 et mai 1970 confirmeront cette ligne politique adoptée par l'OLP, tandis que le *Fatah* développera sa vision de l'État démocratique dans divers écrits. Dans un texte intitulé *Arabes et juifs dans la nouvelle Palestine démocratique*¹² et publié en 1970, le *Fatah* développe pour la première fois en profondeur sa position à l'égard des Juifs. Il condamne l'antisémitisme et fait clairement la distinction entre les Juifs et le mouvement sioniste :

« La façon de considérer l'ennemi commença à changer, et la distinction entre juif et sioniste à prendre un sens. Le désir de vengeance ne suffit pas pour mener une guerre de libération. Les combattants se mirent à réfléchir sur leurs objectifs finaux. Les discussions avec les juifs intellectuels progressistes venus du monde entier pour entamer le dialogue avec la révolution amenèrent à un approfondissement toujours plus poussé [...]. Le premier pas, les révolutionnaires palestiniens l'ont franchi en demandant la création d'une Palestine démocratique non confessionnelle. Un changement d'attitude s'opère : les Palestiniens exilés et persécutés redéfinissent leurs objectifs et veulent créer une Palestine nouvelle englobant aussi les juifs actuellement en Israël. »

Dans ce texte, le *Fatah* défend également que l'objectif de la révolution palestinienne est l'établissement en Palestine libérée d'un État démocratique non-confessionnel. Il décrit à quoi ressemblera cette « nouvelle Palestine libérée », tout en reconnaissant qu'à ce stade de la révolution il est difficile de la définir précisément :

« La Palestine d'avant 1948, comme définie durant le mandat britannique, est le territoire qui doit être libéré et où un État démocratique et progressiste doit être créé. La Palestine libérée fera partie de la patrie arabe, et ne sera pas un État étranger à l'intérieur de cette patrie. L'union probable de la Palestine avec d'autres États arabes rendra moins important le problème des frontières, mettant fin au caractère artificiel du présent statut d'Israël et éventuellement de celui de la Jordanie. [...] Tous les juifs, musulmans et chrétiens vivant en Palestine ou exilés de ce pays par la force ont droit à la citoyenneté palestinienne. Ce principe garantit le droit à tous les Palestiniens exilés de retourner dans leur patrie, qu'ils

¹² Reproduit dans Khader, 1975, pp. 175-189.

soient nés en Palestine ou en exil, et quelle que soit leur présente nationalité. Cela signifie également que tous les juifs palestiniens actuellement israéliens ont les mêmes droits, à condition naturellement qu'ils rejettent le chauvinisme sioniste et raciste et qu'ils acceptent pleinement de vivre comme des Palestiniens dans la nouvelle Palestine. »

L'État démocratique du *Fatah* aura donc pour territoire celui de la Palestine mandataire, devant être libéré, et sa population comprendra également les Juifs palestiniens, à condition qu'ils rejettent le sionisme. Le *Fatah* différencie également son projet d'État démocratique de celui d'État multireligieux ou binational, et de celui d'État « fantoche » sur une partie du territoire :

« 1. La conception d'une Palestine non confessionnelle ne doit pas être confondue avec celle d'un État multireligieux ou binational. La nouvelle Palestine ne doit pas être construite autour de trois religions d'État ou de deux nationalités. Elle implique, plus simplement, l'absence d'oppression religieuse d'un groupe par un autre et la liberté de pratiquer sa religion sans discrimination. [...] 2. La nouvelle Palestine démocratique ne saurait constituer un substitut à la libération. Elle est au contraire l'objectif suprême de celle-ci. Un État fantoche sur la rive ouest et dans la zone de Gaza, un Israël désionisé dans le style d'Uri Avnery, ou « pasteurisé », ou une Confédération sémitique, sont catégoriquement rejetés par la révolution. »

De la 8^e à la 11^e session du CNP, entre février 1971 et janvier 1973, l'OLP maintient la ligne développée par le *Fatah*. L'organisation continue de prôner la libération de la Palestine, l'établissement d'un État démocratique et le rejet des résolutions de l'ONU reconnaissant Israël (Baron, 2000).

1.3. Bilan, limites et fin du projet

Les différents écrits et déclarations du *Fatah* et de l'OLP entre 1969 et 1973 montrent clairement que le but final de la révolution palestinienne est la création d'un État palestinien démocratique. Pour la résistance palestinienne, dont les rangs s'étaient considérablement agrandis après la guerre de 1967, il s'agissait surtout de définir quels étaient les objectifs du mouvement national. Certes il faut libérer la Palestine, mais pour en faire quoi ? Quel sort réserve la résistance à la population juive d'Israël ? Le *Fatah* développe alors son objectif d'État démocratique pour répondre à ces interrogations et

pour légitimer son pouvoir. La coexistence entre Juifs et Arabes prévue par ce projet permet de rassurer les acteurs internationaux, notamment les forces progressistes (Picaudou, 1989, p. 169 ; Laurens, 2011, p. 170).

Pour finir cette section, on peut établir plusieurs conclusions sur l'idéologie et le programme politique des nationalistes palestiniens pendant cette période. Premièrement, le *Fatah* et l'OLP rejettent la partition de la Palestine en deux États. Ils refusent de reconnaître l'État sioniste et rejettent la résolution 181 de l'Assemblée générale de l'ONU et les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité. Les programmes visent à la libération totale du territoire de la Palestine mandataire pour créer un seul État démocratique. Les plans prévoyant la création d'un État palestinien, composé de Gaza et de la Cisjordanie, sont catégoriquement rejetés par les nationalistes palestiniens.

Ensuite, l'État démocratique du *Fatah* et de l'OLP s'inscrit dans une perspective inclusive envers les populations juives. Tous les citoyens de ce nouvel État, qu'ils soient Juifs, Chrétiens ou Musulmans, seront considérés comme des citoyens palestiniens égaux. Cependant, leur projet diffère de l'État binational et de l'État multireligieux. Il ne reconnaît pas les droits collectifs nationaux spécifiques aux Arabes et aux Juifs, et ne fonde pas son système sur des identités religieuses ou nationales. Les citoyens sont tous considérés comme des Palestiniens, sans distinctions culturelles et religieuses. Pour finir, on peut noter que malgré l'évolution des nationalistes palestiniens d'un nationalisme *al-qawmi* vers un nationalisme *al-watani*, le projet d'État palestinien démocratique s'inscrit toujours dans le cadre de l'unité de la nation arabe.

Ce projet d'État unique inclusif restera l'un des piliers du nationalisme palestinien jusqu'en 1973. Malgré tout, ce programme est entré en contradiction avec toutes les tentatives de paix internationales. Que ce soit les États-Unis, l'URSS ou plusieurs États arabes, tous préoyaient dans les pourparlers de paix la reconnaissance des deux États, et aucun ne prit sérieusement en compte l'idée de « libération totale » de la Palestine (Karmi, 2022). Face à l'évolution des réalités matérielles et des rapports de forces régionaux et internationaux dans les années 1970 et 1980, le *Fatah* et l'OLP se dirigent alors vers l'acceptation d'un État indépendant sur une partie du territoire palestinien. Je traiterai en profondeur de cette évolution des nationalistes palestiniens dans les prochaines sections de cette partie.

2. Les marxistes et la Palestine socialiste

2.1. L'aile gauche de la résistance et l'analyse marxiste du monde arabe

Suite à la guerre de juin 1967, trois organisations de la résistance armée palestinienne, dont le MNA, fusionnent pour créer le Front populaire de libération de la Palestine (FPLP) en novembre 1967. Le Front adopte une ligne marxiste-léniniste et devient la principale force de l'aile gauche de la résistance. George Habache en devient leader et l'organisation mène ses premières opérations militaires contre Israël en 1968 (Khader, 1975, pp. 197-198).

Dès la fin des années 1960, le FPLP va fournir une quantité remarquable d'écrits exposant sa vision du monde arabe et de lutte palestinienne, basée sur une analyse matérialiste dialectique du marxisme. On y retrouve *Une stratégie pour la libération de la Palestine*¹³, un document publié après leur 2^e congrès en février 1969, développant en détail l'idéologie et la stratégie du FPLP. Il définit l'impérialisme mondial, notamment américain, comme principal ennemi de la révolution palestinienne et des masses arabes. Israël et les États « réactionnaires » arabes sont considérés comme des bases de cet impérialisme dans le monde arabe. Toujours dans le cadre de la vision marxiste, le FPLP développe une analyse des classes sociales arabes et palestiniennes. Il critique la nature « petite-bourgeoise » des États arabes progressistes, expliquant leur incapacité à mobiliser les masses et donc à vaincre Israël. Le Front fait ainsi le constat que la révolution palestinienne ne peut se baser sur la petite bourgeoisie, mais sur les masses paysannes et ouvrières.

Cependant, l'unité idéologique du FPLP va rapidement être mise à mal par des divergences, conduisant à des scissions. La plus importante sera celle du Front démocratique pour la libération de la Palestine (FDLP), dirigé par Nayef Hawatmeh, en février 1969. Tout comme le FPLP, le FDLP se revendique du marxisme-léninisme et de l'anti-impérialisme. Il va également fournir une analyse des classes sociales arabes et de leur rôle dans les défaites de 1949 et de 1967. Il est le premier groupe palestinien à tenter une analyse globale des mouvements arabe et palestinien en août 1968, alors qu'il n'est encore qu'une tendance au sein du FPLP. A priori, peu de choses

¹³ Son titre officiel en anglais est « Strategy for the liberation of Palestine ». Document disponible sur le site du FPLP. <https://pflp-documents.org/strategy-for-the-liberation-of-palestine-english-1969/>

différencient l'idéologie de ces deux Fronts. Ils se revendiquent tous les deux du marxisme-léninisme, sont issus du MNA et préconisent la guerre populaire, en faisant référence aux guérillas maoïstes, cubaines et vietnamiennes. Leur principale opposition se situe dans leur position face à la petite-bourgeoisie. Le FDLP se montre plus critique envers cette classe, tandis que le FPLP reconnaît son importance et la nécessité de s'allier avec les régimes arabes progressistes petit-bourgeois. Par la suite, les relations entre le FPLP et le FDLP seront également influencées par la rivalité entre les deux régimes arabes baathistes, l'Irak soutenant le FPLP et la Syrie soutenant le FDLP (Khader, 1975 ; Baron, 2000).

L'aile gauche de la résistance palestinienne va se différencier du *Fatah*, principalement par l'importance qu'elle accorde à l'idéologie politique. Pour le FPLP, il faut que la résistance adopte une doctrine pour pouvoir mener la révolution palestinienne. Il préconise donc le marxisme-léninisme, tandis que le *Fatah* affirme tirer sa force de son refus de choisir une doctrine politique. Depuis sa création dans les années 1950, le parti de Yasser Arafat cherche à rassembler toutes les forces politiques désireuses de libérer la Palestine, qu'elles soient d'extrême gauche ou d'extrême droite (Baron, 2000).

Les marxistes se distinguent également du *Fatah* par leur position vis-à-vis du nationalisme arabe et des relations à avoir avec les États arabes. Le FPLP et le FDLP s'inscrivent plus dans un nationalisme *al-qawmi*, hérité du MNA, tandis que le *Fatah* se dirige vers un nationalisme *al-watani* après 1967. Dans le cadre de l'analyse de classe, les marxistes critiquent les régimes arabes réactionnaires qui sont liés à l'impérialisme et contre qui il faut lutter. Pour sa part, le *Fatah* prône le principe de « non-ingérence dans les affaires internes arabes », auquel n'adhèrent pas le FPLP et le FDLP. Ces différences de conceptions vont avoir des conséquences concrètes, lorsque les tensions entre l'aile gauche de la résistance et le régime hachémite en Jordanie vont conduire à la répression de la résistance palestinienne lors du « septembre noir » en 1970 (Picaudou, 1989 ; Laurens, 2011).

2.2. L'État démocratique socialiste

Malgré les différences et les tensions entre ces groupes, le FPLP d'Habache et le FDLP de Hawatmeh ont tous les deux fini par adopter le programme d'État démocratique développé par le *Fatah* en 1969. Cependant, les conceptions de cet État des deux organisations marxistes diffèrent entre elles et avec celle du *Fatah*.

a) L'État démocratique selon le FPLP

Dès ses débuts, l'objectif du FPLP est la libération totale de la Palestine via la lutte armée des masses, qu'il inscrit dans la lutte contre l'impérialisme des peuples arabes et des mouvements de libération à travers le monde. Après son 2^e Congrès en février 1969, il répond à la question de l'État, posée par le *Fatah* un mois auparavant¹⁴, dans le 10^e chapitre du document *Une stratégie pour la libération de la Palestine* (1969) sur les objectifs de la guerre de libération de la Palestine (voir annexe 13) :

« Le mouvement de libération palestinien n'est pas un mouvement racial animé d'intentions agressives envers les Juifs. Il n'est pas dirigé contre les Juifs. Son objectif est de détruire l'État d'Israël en tant qu'entité militaire, politique et économique fondée sur l'agression, l'expansion et un lien organique avec les intérêts impérialistes dans notre patrie. Il s'oppose au sionisme en tant que mouvement racial agressif lié à l'impérialisme, qui a exploité les souffrances des Juifs comme tremplin pour promouvoir ses intérêts et ceux de l'impérialisme dans cette partie du monde, riche en ressources et servant de tête de pont vers les pays d'Afrique et d'Asie. Le but du mouvement de libération palestinien est d'établir un État national démocratique en Palestine, dans lequel Arabes et Juifs vivront comme citoyens à part entière, avec des droits et devoirs égaux, et qui constituera une partie intégrante de la présence nationale arabe démocratique et progressiste, vivant en paix avec toutes les forces du progrès dans le monde. [...] Par conséquent, une ligne stratégique fondamentale dans notre guerre contre Israël doit viser à dévoiler cette déformation, à s'adresser aux masses juives exploitées et trompées, et à révéler le conflit entre l'intérêt de ces masses à vivre en paix et les intérêts du mouvement sioniste ainsi que des forces qui contrôlent l'État d'Israël. »¹⁵

Tout comme le *Fatah*, le FPLP fait la distinction entre d'un côté les Juifs, et de l'autre le mouvement sioniste et Israël. Il arrive également à la conclusion qu'il faut établir un État démocratique où les Arabes et les Juifs pourraient coexister en tant que citoyens égaux. Il faut néanmoins nuancer la position du FPLP à la fin des années 1960 sur cet État. Le FPLP s'inscrit toujours dans le nationalisme arabe *al-qawmi* et insiste sur le

¹⁴ Voir annexe 10 pour la déclaration du Comité central du Fatah du 1^{er} janvier 1969.

¹⁵ Traduction personnelle à partir de la version anglaise, réalisée avec l'assistance de l'IA ChatGPT (OpenAI). Extrait original en annexe.

caractère arabe de la lutte palestinienne. L'unité de la nation arabe est ainsi considérée comme une condition préalable à la libération de la Palestine, et l'État démocratique palestinien doit faire partie d'un « État arabe unioniste ». La vision du FPLP se distingue donc, par son nationalisme *al-qawmi*, de celle du *Fatah* inscrite dans le nationalisme *al-watani* (Gresh, 1983 ; Picaudou, 1989, p. 173).

Dans une brochure intitulée *Pour une solution démocratique* (1970)¹⁶, le FPLP apporte plus de précisions sur sa vision du caractère « démocratique » de l'État palestinien :

« Ce qui est « démocratique » pour un féodal ou un capitaliste est « dictatorial » pour le travailleur et le paysan. Ce qui est « démocratique » pour un libéral a toujours été une certaine forme de domination des classes prolétariennes et pauvres. [...] Ce n'est pas une de ces valeurs humaines absolues acceptées comme des idéaux par toutes les classes. Pour le FPLP, démocratie ne peut jamais signifier « une démocratie libérale » mais plutôt « une démocratie du peuple », une démocratie des classes laborieuses et prolétariennes. »

Fidèle à son idéologie marxiste-léniniste, le FPLP fait la distinction entre la « démocratie libérale » et la « démocratie du peuple », dirigée par les « classes laborieuses et prolétariennes ». Il inscrit donc l'État démocratique dans le cadre de la construction du socialisme, ce que ne fait pas le *Fatah* (Laurens ; 2011).

b) Vision du FDLP

Dès ses débuts en 1969, le FDLP adopta le projet d'État démocratique en Palestine proposé par le *Fatah*. Lors de la 6^e session du CNP en septembre 1969, il apporte sa propre contribution au débat en proposant « l'établissement d'un État démocratique dans lequel Arabes et Juifs jouiront de droits nationaux » (cité dans Gresh, 1983, p. 63). On retrouve également dans cette proposition l'influence nationalisme arabe *al-qawmi*, avec l'idée d'un État fédéral arabe intégrant l'État démocratique palestinien. Le CNP finira par rejeter la proposition du FDLP sur les droits nationaux mais confirmera l'objectif d'établir un État démocratique, adopté lors de la précédente session.

Dans une communication présentée lors de la 1^{ère} Conférence mondiale des Chrétiens pour la Palestine en mai 1970¹⁷, le FDLP développe sa vision de l'État démocratique.

¹⁶ Reproduit dans Khader, 1975, pp. 232-237.

¹⁷ Des extraits de cette communication sont reproduits sous la forme d'un texte intitulé *Des propositions stériles à la solution démocratique* dans Khader, 1975, pp. 278-281.

Après avoir critiqué les régimes arabes réactionnaires et les régimes petits-bourgeois, le FDLP liste certaines solutions, proposées par divers acteurs pour résoudre le conflit, qu'ils dénoncent :

« Ces régimes ne trouvent comme solution que la Résolution du Conseil de sécurité du 22 novembre 1967, qu'ils interprètent à leur façon, c'est-à-dire le retour à la situation d'avant la guerre de juin. Mais cette « solution » n'en est pas une en réalité. Car l'État d'Israël, quelles que soient ses frontières, et même avec le retour des « réfugiés », constituera toujours une violation du droit du peuple palestinien à disposer de lui-même, et un poste avancé de l'impérialisme, menaçant le mouvement de libération nationale arabe. Il y a aussi la solution adoptée par la « gauche » sioniste et la réaction palestinienne en Cisjordanie, qui consiste à créer un État palestinien sur une partie de la Palestine, coexistant avec l'État d'Israël, et le reconnaissant. Cette solution vise à escamoter la question palestinienne, à affaiblir la lutte actuelle, à créer un État fantoche, entre les mains d'Israël (...). Quant à la solution qui consiste à créer un État binational dans toute la Palestine — solution d'abord adoptée, et actuellement abandonnée par le Matzpen —, elle est erronée, car elle établit une séparation arbitraire entre la Palestine et la région arabe et ne constitue nullement une garantie contre le retour de l'oppression. Dans la réalité présente, c'est le côté israélien qui exercera cette oppression. Il y a enfin, la solution préconisée par Ury Avnéry, qui consiste en une fédération entre l'État d'Israël et un État palestinien. Cette solution réformiste et petite-bourgeoise ne vise pas à détruire le sionisme et Israël, mais seulement à en extirper quelques malfaçons; elle néglige l'essence du problème: l'existence d'Israël, en tant qu'État et quelle que soit sa forme, est une négation du droit du peuple palestinien à disposer de lui-même. »

Ce qui pose problème au FDLP dans ces solutions, c'est qu'elles ne remettent pas en cause l'existence de l'État israélien. Analysant ce dernier comme « poste avancé de l'impérialisme » et comme une menace envers les droits du peuple palestinien et envers le « mouvement de libération nationale arabe », le FDLP refuse toutes solutions prévoyant la reconnaissance d'Israël « quelles que soient ses frontières ». Concernant le refus d'une solution binationale, Alain Gresh souligne la contradiction entre cette posture et la proposition, proche de l'idée binationale, du FDLP lors du 6^e CNP. Le FDLP n'apportera pas plus d'éclaircissement ou de résolution explicite à cette

contradiction (Gresh, 1983, pp. 63-65). A ces solutions « stériles », le FDLP propose alors une « solution démocratique », faisant la distinction entre le sionisme et les Juifs :

« Face à ces solutions stériles, il y a la solution démocratique. Cette solution n'est pas le fait d'un désir subjectif, intellectuel, mais celui d'une analyse de la réalité objective et des lois qui gouvernent les possibilités du développement de cette réalité, ainsi que d'une vision stratégique fondée sur cette analyse. Cette solution consiste à séparer les juifs du sionisme et considère, conformément à la réalité, que l'antagonisme ne se situe pas entre les juifs et les Arabes, mais entre le sionisme et la Nation arabe, dont le peuple palestinien fait partie. C'est pourquoi, la destruction du sionisme — et non des juifs — est la condition de cette solution. »

Il établit également la nécessité de construire grand un État socialiste dans le monde arabe pour empêcher le retour du sionisme et de l'oppression nationale :

« La destruction de l'État sioniste ne suffit pas. Il faut, en même temps, établir les fondements qui garantissent le non-retour du sionisme. Ceci ne sera possible que si la Palestine future fait partie intégrante d'un État socialiste, qui engloberait toute la région (...). Mais, comme l'abolition du sionisme est conditionnée par le succès de la révolution arabe, il est naïf d'imaginer la future Palestine indépendamment de la région, et séparée du processus révolutionnaire qui l'agite. Le fait que l'État unitaire sera socialiste suffit à établir les fondements objectifs, afin que la Palestine soit réellement démocratique, sans aucune trace d'oppression nationale. *Seul le socialisme est capable de résoudre les problèmes d'oppression nationale, car il détruit le fondement matériel de toute oppression.* »

2.3. Bilan et comparaison

Avant d'aborder l'évolution d'une partie de la résistance palestinienne vers une perspective à deux États, il est utile ici de faire un bilan des positions du FPLP et du FDLP sur la question de l'État durant la période 1969-1973. Tout d'abord, ils soutiennent non seulement une libération totale de la Palestine historique, mais également la coexistence entre les Arabes et les Juifs. Ils s'inscrivent donc, tout comme le *Fatah*, dans la perspective d'un État unique inclusif.

Cependant, le FPLP et le FDLP insistent sur la nature socialiste de cet État, garantissant la fin de toutes formes d'oppressions. Cette position tranche avec celle du *Fatah*, qui reporte la question de la nature de l'État au lendemain de la libération. Enfin, les deux fronts se rapprochent plus du nationalisme arabe *al-qawmi*, tandis que le *Fatah* se rapproche plus du nationalisme arabe *al-watani*. De cette différence découle l'importance, pour les deux Fronts, de l'unité de la nation arabe comme condition préalable à la libération de la Palestine.

3. Les Palestiniens et la solution à deux États

Après avoir défendu la libération entière de la Palestine à partir de sa création en 1964, et avoir porté le projet d'État démocratique pour Juifs et Arabes depuis 1969, l'OLP va prendre un tournant idéologique et stratégique à partir de 1974. Le projet de libération totale de la Palestine va progressivement laisser sa place au projet d'obtenir un État indépendant, s'inscrivant à partir de 1988 dans la perspective d'une solution à deux États. Je vais ici développer l'évolution des positions des trois acteurs majeurs (*Fatah*, FPLP, FDLP) de l'OLP à partir du lendemain de la guerre d'octobre 1973, jusqu'au développement de la solution à deux États dans le cadre des accords d'Oslo (1993 et 1995).

3.1. La stratégie des « étapes intermédiaires » et le premier front du refus (1974-1979)

a) Le débat au sein de la résistance

Le début des années 1970 représente un tournant pour la résistance palestinienne, d'abord avec l'expulsion de la Jordanie en 1970 par la monarchie Hachémite. La résistance prend conscience de la difficulté de mener une lutte armée contre Israël en étant installée sur le sol d'un autre État. Cette période marque également la montée de l'influence des populations des territoires occupés sur l'OLP en exil, ces dernières craignant un retour du pouvoir Hachémite en Cisjordanie. C'est dans ce contexte qu'à partir de 1973, plusieurs figures palestiniennes se montrent favorables à l'idée de constituer une autorité nationale sur les territoires occupés (Picaudou, 1989 ; Baron, 2000)

Nayef Hawatmeh du FDLP laisse présager une redéfinition de la stratégie de la résistance palestinienne dès l'été 1973, et défend publiquement l'objectif d'une souveraineté nationale palestinienne dans les territoires occupés de 1967. Le but de cette stratégie est de permettre à la résistance d'avoir son propre territoire pour y mener sa lutte, évitant ainsi les confrontations avec les pays hôtes comme la Jordanie ou le Liban.

Dans un débat animé par le poète palestinien Mahmoud Darwiche, Hawatmeh définit cette nouvelle stratégie du FDLP :

« Cela implique aussi, de notre point de vue de Palestiniens, la lutte pour la libération des territoires occupés en 1967. Cette position concorde avec notre stratégie générale visant à la libération de toute la Palestine. Elle permettra au peuple palestinien vivant dans les territoires libérés d'exercer son droit à l'autodétermination, mais aussi d'y établir une autorité nationale palestinienne indépendante. Cela nécessite la mobilisation des masses autour de cet objectif, qui sert notre but stratégique : la libération de tout le territoire national dans les étapes suivantes »¹⁸

Le FDLP définit donc la création de cette « autorité nationale » palestinienne comme une étape vers « la libération de tout le territoire national ». On parle dès lors de la stratégie des « étapes intermédiaires ». Cette position est partagée par le *Fatah*, et exprimée lors de ce même débat via les propos d'Abou Ayad :

« Je crois que nous n'avons pas convenablement expliqué à nos cadres la signification de la « politique d'étapes ». Je peux admettre que la conférence de Genève ne nous a rien apporté de ce que nous souhaitons. Personne, dans la Résistance, n'espérait y obtenir le rétablissement de l'autorité nationale palestinienne. Sinon, cela reviendrait à demander à Kissinger et à Abba Eban de nous accorder cette autorité — ce qui est impossible. La seule chose que nous revendiquons actuellement, c'est l'établissement, sur un territoire palestinien, d'une autorité nationale conforme aux objectifs de la Révolution. C'est une revendication de lutte, difficile. Mais si l'établissement d'une telle autorité est une opération ardue, combien plus difficile encore serait la lutte pour la libération totale ! »¹⁹

Il faut souligner qu'au moment où se déroulent ces débats, la question de l'État est indissociable de celle d'un règlement du conflit. Après 1973, les puissances mondiales et régionales poussent à la tenue d'une conférence de paix. C'est dans ce cadre que George Habache, également présent lors de ce débat, exprime les positions du FPLP et

¹⁸ Des extraits de cette intervention d'Hawatmeh sont reproduits sous la forme d'un texte intitulé *La Résistance doit utiliser les bouleversements engendrés par la bataille d'octobre 73* dans Khader, 1975, pp. 288-293.

¹⁹ Des extraits de cette intervention d'Ayad sont reproduits sous la forme d'un texte intitulé *Après octobre : la nouvelle stratégie palestinienne* dans Khader, 1975, pp. 189-194.

celles du « Front du refus », composé d'organisations s'opposant à la nouvelle ligne politique du *Fatah* et du FDLP. Habache souligne que l'établissement d'une autorité nationale conduirait nécessairement à des accords de paix et à la reconnaissance d'Israël :

« Certains de nos frères au sein du mouvement de Résistance considèrent que la politique d'étapes — et je ne parle pas ici de nos droits historiques — consiste actuellement en l'établissement d'une autorité nationale palestinienne, sans que cela implique reconnaissance, accord de paix ou relations diplomatiques avec Israël. Mais est-ce possible dans le cadre de l'actuel équilibre des forces et en l'absence, depuis la guerre d'octobre, d'un nouveau programme politique, économique et militaire ? Personnellement, ma réponse est claire : c'est impossible. Ceux qui croient le contraire se trompent gravement (...). »²⁰

b) Les 12^e et 13^e sessions du CNP : les « réalistes » et le Front du refus

Au printemps 1974, la résistance palestinienne se retrouve divisée en deux camps. D'un côté le camp des « réalistes » avec les partisans de l'établissement d'une autorité nationale, ouverts à l'idée d'une conférence de paix mais sous conditions. On y retrouve le *Fatah*, le FDLP et la *Saïka*, un groupe armé d'obédience syrienne. De l'autre, on retrouve comme opposition le Front du refus, composé du FPLP, du Front de Libération Arabe (FLA) d'obédience irakienne, et du FPLP-CG, scission pro-syrienne du FPLP ayant pris ses distances avec la Syrie. C'est la ligne « réaliste » qui l'emportera lors de la 12^e session du CNP en juin 1974 (Baron, 2000). L'OLP adopte alors un programme prévoyant l'établissement d'une autorité nationale sur les territoires palestiniens libérés :

« 1. Il est réaffirmé l'attitude antérieure de l'OLP à l'égard de la résolution 242 qui ignore les droits nationaux de notre peuple, et traite de notre cause comme d'un problème de réfugiés. C'est pourquoi le Conseil refuse d'être concerné en quoi que ce soit par cette résolution à tous les niveaux, aussi bien arabe qu'international, y compris la conférence de Genève. 2. L'OLP emploiera tous les moyens, et en premier lieu la lutte armée, pour libérer le territoire palestinien et établir l'autorité indépendante, nationale et combattante pour notre peuple, sur toute partie du territoire palestinien qui sera libérée. [...] 3. L'OLP luttera contre tout projet d'entité palestinienne dont le prix serait la reconnaissance (de

²⁰ Des extraits de cette intervention d'Habache sont reproduits sous la forme d'un texte intitulé « *Non* » à la négociation et à un Etat provisoire dans Khader, 1975, pp. 237-244.

l'ennemi), la paix, des frontières sûres, la renonciation à nos droits nationaux et la privation des droits de notre peuple au retour et à l'autodétermination sur le sol de sa patrie. 4. Toute étape vers la libération est une étape vers la réalisation de l'objectif stratégique de l'OLP qui est d'établir l'État démocratique palestinien défini dans les résolutions des précédentes sessions du CNP. [...] 8. Une fois instaurée, l'autorité nationale palestinienne luttera pour réaliser l'union des pays du champ de bataille, en vue d'achever la libération de l'ensemble du territoire palestinien, étape sur la voie de la réalisation de l'unité arabe. » (Voir annexe 15)

L'OLP maintient l'objectif final de libération de « l'ensemble du territoire palestinien » pour y établir un « État démocratique palestinien », tel qu'il est défini dans les résolutions des précédents CNP. Critiquant cette tournure prise par l'OLP, le FPLP annonce en septembre son retrait du Comité exécutif de l'organisation (CEOLP).

Entre 1974 et 1977, les tensions vont se poursuivre entre le camp des « réalistes » et le Front du refus jusqu'à la 13^e session du CNP en mars 1977. L'OLP adopte un programme dans la ligne du précédent, employant cette fois-ci le terme de « État national indépendant » plutôt que celui de « autorité nationale » (voir annexe 16). C'est également la première fois que l'objectif final d'établir un État démocratique sur toute la Palestine est absent, depuis son adoption en 1969 (Picaudou, 1989).

c) Pourquoi ce tournant stratégique ?

Le tournant stratégique de l'OLP en 1974 peut s'expliquer par une série de facteurs à l'échelle locale, régionale et internationale. Au niveau palestinien, il faut souligner le rôle opéré par la population et les notables des territoires occupés de 1967, dans l'évolution de la stratégie de l'OLP. Face à l'augmentation des colonies israéliennes et au risque d'un retour de la monarchie Hachémite en Cisjordanie, plusieurs figures cisjordaniennes vont défendre l'établissement d'un État palestinien indépendant, composé des territoires palestiniens occupés depuis 1967. Du côté de la bourgeoisie cisjordaniennne, notamment les grands propriétaires terriens et les industriels, il s'agit surtout de résister à la concurrence de la bourgeoisie israélienne, tout en disposant des structures étatiques essentielles à son développement (Hilal, 1976; Picaudou, 1989). En s'intégrant de plus en plus dans l'OLP au début des années 1970, ces élites des territoires occupés vont influencer son évolution vers l'idée d'un État indépendant sur une partie

du territoire de la Palestine historique, puis vers une solution à deux États dans les années 1980.

Au niveau régional, le tournant de 1974 peut également être analysé comme la conséquence de l'évolution du rapport entre les États arabes et la question palestinienne. Dans le cas de l'Égypte et de la Jordanie, il s'agit surtout de « liquider les séquelles de l'agression de 1967 » et de récupérer les territoires perdus, reléguant ainsi la libération de la Palestine au second plan. Pour y parvenir, ces deux États vont se montrer ouverts à une solution politique avec Israël, basée sur le principe de « paix contre territoires ». Du côté de l'Arabie Saoudite et du Koweït, on cherche à entretenir de bonnes relations avec les pays importateurs de leur pétrole, en l'occurrence les États occidentaux alliés d'Israël (Jabber, 1973 ; Laurens, 2011). Ces derniers désirent également régler les tensions au Moyen-Orient pour sécuriser leur accès au pétrole (al-Bitar, 1974). A cela s'ajoutent les multiples tensions entre la résistance palestinienne en exil et les États arabes hôtes. C'est dans ce climat politique régional et international que l'OLP va être poussée à un règlement politique du conflit, menant progressivement à l'abandon de la libération totale de la Palestine.

3.2. De la libération de la Palestine à l'État indépendant palestinien (1979-1988)

a) La fin du premier Front du refus

Malgré les vives tensions toujours présentes, la résistance palestinienne va retrouver une certaine unité nationale lors de la 14^e session du CNP en janvier 1979. Toutes les organisations palestiniennes s'accordent pour s'opposer à la paix israélo-égyptienne, issue des accords de Camp de David signés en 1978. Pour la première fois, tous les groupes de l'OLP, y compris le FPLP, acceptent la stratégie des étapes intermédiaires pour libérer la Palestine. Le 14^e CNP adopte un programme d'unité nationale :

« En réponse à la volonté de notre peuple et aux défis qui nous font face ; par conviction que l'unité nationale au sein de l'OLP est la seule voie vers la victoire ; sur la base de la Charte nationale palestinienne, des résolutions des Conseils nationaux palestiniens, du Document de Tripoli sur l'unité entre toutes les factions de la Révolution, et du droit de notre peuple à établir un État démocratique sur l'ensemble de son territoire national ; et afin d'affronter cette phase critique et difficile de la lutte de notre peuple, nous, représentants de

toutes les factions de la Révolution et de toutes les forces nationales palestiniennes, proclamons ce qui suit : Au niveau palestinien : 1. Maintien des droits nationaux inaliénables de notre peuple sur sa patrie, la Palestine : droit au retour, droit à l'autodétermination sans ingérence extérieure, et droit inconditionnel d'établir un État indépendant sur son territoire national. [...] 4. Affirmation que la cause palestinienne est le cœur et l'essence du conflit arabo-sioniste ; rejet de toutes les résolutions, accords et règlements qui ne reconnaissent pas ou qui compromettent les droits de notre peuple sur sa patrie, notamment son droit au retour, à l'autodétermination et à l'établissement de son État national indépendant — en particulier la résolution 242 du Conseil de sécurité. »²¹

Le nouveau programme du 14^e CNP réaffirme la Charte de 1968, ainsi que le droit du peuple palestinien à bâtir un « État démocratique sur l'ensemble de son territoire national ». Il reprend également l'idée d'un « État national indépendant » prévue par les CNP de 1974 et 1977. La 15^e session du CNP d'avril 1981 confirme l'unité nationale avec le retour du FPLP dans le CEOLP, marquant ainsi la fin du premier Front du refus. Le CNP accueille également favorablement les propositions du dirigeant soviétique Léonid Brejnev, s'inscrivant dans une perspective à deux États (Karmi, 2022).

Au début des années 1980, les organisations de la résistance palestinienne maintiennent leur objectif de libération de la Palestine. C'est le cas du *Fatah* lors de son 4^e Congrès en mai 1980, qui réaffirme sa volonté de libérer la Palestine et de détruire « l'entité sioniste ». C'est également le cas du FPLP lors de son 4^e Congrès en avril 1981, insistant surtout sur le respect des résolutions du 14^e CNP et sur la lutte contre les plans de « liquidation » de la cause palestinienne.

b) La résistance et les plans de paix

En août 1981, un nouveau projet de résolution du conflit est proposé avec le « plan Fahd », du nom du prince héritier saoudien. Ce plan de paix prévoit le retrait d'Israël des territoires occupés, la fin de la colonisation et la création d'un État palestinien indépendant avec Jérusalem pour capitale. Il reconnaît implicitement Israël avec son septième point, inspiré de la résolution 242 : « 7. Reconnaissance du droit de tous les États de la région de vivre en paix ». Après s'être montré favorable à l'initiative saoudienne, sans s'être exprimé sur le point sept, Yasser Arafat se retrouve obligé de

²¹ Traduction via l'intelligence artificielle ChatGPT de l'anglais au français. Extrait original en annexe.

modérer ses positions suite aux critiques du CEOLP, de membres du *Fatah*, du FDLP et des membres de l'ancien Front du refus (Picaudou, 1989 ; Baron, 2000).

Lors du sommet arabe de septembre 1982, les États arabes adoptent le « plan Fès » en huit points, s'inspirant des propositions du plan Fahd. La reconnaissance de l'État israélien est reprise dans le septième point : « 7. Le Conseil de Sécurité garantit la paix entre tous les États de la région, y compris l'État palestinien indépendant »²². Soutenu par le Comité central du *Fatah*, Arafat approuve les décisions prises lors du sommet de Fès, rentrant ainsi en contradiction avec la Charte de l'OLP et avec les résolutions du 4^e Congrès du *Fatah*. En février 1983, la 16^e session du CNP rejette le plan Reagan (1982), ne prenant pas en compte les droits nationaux palestiniens, mais accepte les plans Brejnev (1981) et de Fès (1982). Ces deux derniers s'inscrivant dans une solution à deux États, le 16^e CNP marque encore une fois l'évolution de l'OLP vers cette perspective. Du côté de la gauche, le FPLP et le FDLP acceptent le plan de Fès, tout en ayant des réserves sur le septième point impliquant la reconnaissance d'Israël (Karmi, 2022)

Durant les mois qui suivent le 16^e CNP, l'opposition à la ligne d'Arafat dans l'OLP se fait de plus en plus ressentir. En mai 1983, une rébellion éclate au sein du *Fatah*, menée par Abou Moussa. Les rebelles dénoncent notamment l'acceptation par Arafat et par la direction de l'OLP du plan Fès, reconnaissant implicitement l'État d'Israël (Baron, 2000). Ces critiques sont partagées par les organisations marxistes de la résistance. Lors d'une conférence de presse en octobre 1983, le FPLP et le FDLP présentent un programme commun prônant l'unité et la réforme démocratique de l'OLP. Dans ce programme, ils appellent à refuser les plans visant à liquider la cause palestinienne, à accepter une « solution américaine » et à reconnaître Israël :

« 1. Rejeter et s'opposer fermement au plan Reagan, car il constitue le point central des manœuvres impérialistes-sionistes-réactionnaires à ce stade et vise à liquider totalement la cause nationale palestinienne. [...] 4. Lutter contre les tentatives droitières et réactionnaires qui visent à transformer les résolutions du Sommet de Fès en un pont vers la solution américaine ; rejeter la conception réactionnaire qui cherche à utiliser ces résolutions comme une voie vers la reconnaissance de l'ennemi sioniste. »²³

²² Voir annexe 17

²³ Traduction personnelle à partir de la version anglaise, réalisée avec l'assistance de l'IA ChatGPT (OpenAI). Extrait original en annexe 18.

Les tensions au sein de la résistance vont encore se poursuivre dans les années suivant le 16^e CNP, malgré les tentatives de réconciliation entre le *Fatah* et la gauche. La 17^e session du CNP en novembre 1984 est boycottée par le FPLP, le FDLP, et plusieurs autres organisations de la résistance²⁴. Finalement, le CNP réussit à se réunir et adopte des résolutions prévoyant une action coordonnée avec la Jordanie pour négocier une paix, sur base du plan de Fès. C'est une victoire pour Arafat qui se rapproche de plus en plus de la Jordanie. En réaction, six organisations palestiniennes dont le FPLP décident de créer le Front de Salut National Palestinien (FSNP) dans le but s'y opposer. Le FDLP dénonce également la ligne d'Arafat mais sans pour autant rejoindre le FSNP

Entre 1986 et 1988, la résistance palestinienne va progressivement retrouver le chemin de l'unité pour deux raisons principales. D'abord l'échec des négociations jordano-palestiniennes suite au refus de l'OLP d'adopter les résolutions 242 et 338. Ce qui conduit à un rapprochement entre Arafat et Habache, ainsi qu'à la dissolution du FSNP par le FPLP. Le retour de l'unité se réalise lors de la 18^e session du CNP en avril 1987, qui maintiendra le rejet de la résolution 242. La deuxième raison concrétisant l'unité de la résistance est le déclenchement de l'*Intifada* à la fin de l'année 1987. Le *Fatah*, le FPLP et le FDLP se réunissent au sein d'une direction unifiée du soulèvement. Elle sera rejointe par le PCP et agira en coordination avec le Jihad islamique à Gaza (Baron, 2000).

3.3. L'OLP et la solution à deux États (1988-1996)

a) La déclaration d'indépendance de la Palestine

Suite à la 19^e session du CNP en novembre 1988, l'OLP déclare l'indépendance de l'État de Palestine, abandonnant l'idée de libérer l'entièreté de la Palestine au profit de l'établissement d'un État indépendant coexistant à côté de l'État israélien. Le communiqué final du CNP affirme également la nécessité de convoquer une conférence internationale pour établir une paix, sur base des résolutions de l'ONU (voir annexe 19).

La déclaration d'indépendance va encore plus loin en reconnaissant, après 41 ans de rejet catégorique, la résolution 181 de l'Assemblée générale de l'ONU :

« En dépit de l'injustice historique imposée au peuple arabe palestinien, qui a abouti à sa dispersion et l'a privé de son droit à l'autodétermination au lendemain de la résolution 181 (1947) de l'Assemblée générale des Nations unies

²⁴ Deux « alliances » boycottent le 16^e CNP. L'Alliance démocratique (FPLP, FDLP, FLP et PCP) et l'Alliance nationale (Saïka, FPLP-CG, FLPP et les dissidents du Fatah dirigés par Abou Moussa) (Baron, 2000).

recommandant le partage de la Palestine en deux États, l'un arabe et l'autre juif, il n'en demeure pas moins que c'est cette résolution qui assure, aujourd'hui encore, les conditions de légitimité internationale qui garantissent également le droit du peuple arabe palestinien à la souveraineté et à l'indépendance. »²⁵

Malgré son « injustice historique », l'OLP reconnaît que l'État palestinien indépendant tire sa légitimité internationale de cette résolution adoptée en 1947. Elle adhère ainsi à l'idée de partition, en tant que solution pour arriver à une paix et pour garantir les droits nationaux palestiniens. Ce tournant de 1988 peut s'expliquer en partie par l'influence au sein de l'OLP des Palestiniens des territoires occupés de 1967, réclamant depuis le début des années 1970 la création d'un État indépendant. Pour la résistance, il s'agit aussi de tirer profit de l'opinion internationale favorable à la cause palestinienne depuis l'*Intifada*.

Lors de son 5^e Congrès en août 1989, le *Fatah* adhère à la déclaration d'indépendance de la Palestine et aux résolutions du 19^e CNP, marquant son adhésion à une solution à deux États et contrastant avec ses positions historiques (voir annexe 20) :

« 4 - Le V' congrès du Fath souligne l'importance historique des résolutions adoptées par la XIX' session du CNP et tout particulièrement la déclaration d'indépendance. Le congrès apporte son soutien à la proclamation de l'État de Palestine indépendant et remercie les États arabes et amis qui l'ont reconnu. Le congrès confie au comité central du mouvement la mission d'agir sur tous les plans afin de mettre en œuvre ces résolutions, et cela sur la base de l'exercice des droits nationaux intangibles du peuple palestinien et en premier lieu son droit au retour, à l'autodétermination et à l'édification de l'État palestinien sur la terre de Palestine, avec pour capitale Jérusalem. »

b) Le contexte international au début des années 1990

Pour comprendre l'évolution de l'OLP entre 1988 et 1996, il faut comprendre en quoi le contexte politique de l'époque diffère de celui des années 1960, qui ont vu l'organisation de la résistance palestinienne. L'OLP est créée à un moment de l'histoire où les relations internationales sont marquées par la division du monde en trois blocs : le bloc de l'Ouest capitaliste, le bloc de l'Est socialiste, et le bloc des non-alignés, que

²⁵ Traduction disponible sur le site internet de l'Association France Palestine Solidarité : <https://www.france-palestine.org/Declaration-d-independance-de-l>

l'on appelle aussi le « tiers-monde ». Les Palestiniens étant victimes de la colonisation et Israël étant un allié du bloc occidental, la cause palestinienne va recevoir un soutien des pays socialistes et non-alignés dès les années 1960. La résistance palestinienne est alors inspirée par les mouvements révolutionnaires et anti-impérialistes que l'on retrouve à Cuba, en Algérie, en Chine, au Vietnam... L'objectif de libération totale de la Palestine s'inscrit donc dans le cadre des luttes de libération internationales, s'étant déroulées des années 1950 aux années 1970. En parallèle, la guerre froide entre les États-Unis et l'URSS permet de tempérer les ambitions américaines au Moyen-Orient. Ces derniers se trouvent obligés d'entretenir de bonnes relations avec les États arabes pour éviter qu'ils rejoignent le camp socialiste.

Vers la fin des années 1980, la situation internationale est tout autre. L'ère des grands mouvements révolutionnaires anti-impérialistes semble s'être achevée, tandis que le déclin de l'URSS conduit son gouvernement à rechercher des solutions pacifiques et des compromis aux conflits en cours. L'Union soviétique va alors pousser les Palestiniens à renoncer à leurs positions les plus « extrêmes » et à adhérer à l'idée d'une solution politique avec Israël (Abu-Amr, 1989). Dans un entretien entre Mikhaïl Gorbatchev et Yasser Arafat en avril 1988, le président soviétique va jusqu'à demander au leader palestinien à ce que l'OLP reconnaisse l'existence d'Israël (Baron, 2000, p. 528).

Cette nouvelle donne internationale se confirme avec la fin de la guerre froide, suite à la chute du mur de Berlin en 1989 et à l'effondrement de l'URSS en 1991. Les États-Unis deviennent la seule puissance hégémonique sans réel contre-pouvoir à l'échelle internationale. L'OLP se sent alors obligée de négocier avec les Américains, si elle veut obtenir son État palestinien indépendant (Alhaj & Dot-Pouillard, 2014, p. 95-96).

c) Soutien et opposition de la gauche

Du côté de l'aile gauche de la résistance, on apporte son soutien au projet de constitution d'un État indépendant avant même le 19^e CNP. Pour le FPLP d'Habache, il s'agit surtout de réagir face au risque d'une annexion israélienne des territoires occupés. Lors du CNP, Hawatmeh du FDLP s'est montré favorable à l'acceptation de la résolution 242, tandis qu'Habache s'y oppose. Ce dernier annonce qu'il acceptera les résultats du vote afin de ne pas diviser la résistance. Cependant, l'unité au sein de la résistance va très vite montrer ses limites. Entre le 19^e CNP de 1988 et le 21^e CNP de 1996, la gauche va s'opposer de plus en plus aux décisions d'Arafat et de la direction de l'OLP, leur reprochant leurs concessions lors du processus de paix. Avant de revenir sur l'évolution

de l'OLP durant cette période, je vais ici définir les positions du FPLP et du FDLP sur la question de l'État à partir du lendemain du 19^e CNP (Laurens, 2015).

D'abord il faut souligner que malgré son approbation de la déclaration d'indépendance de la Palestine, la démarche du FPLP ne s'inscrit pas dans une solution à deux États. Lors d'un entretien, George Habache défend l'établissement d'un État palestinien comme une étape vers la libération complète de la Palestine :

« La solution véritable à la question palestinienne est la libération de toute la Palestine. C'est un objectif stratégique qui ne nous empêche pas de voir la nécessité d'objectifs intermédiaires. Nous n'attendons pas que l'Intifada réalise tous nos objectifs d'un seul coup. L'Intifada a mis l'État palestinien à l'ordre du jour. Quant au projet de l'État démocratique incluant Juifs et Palestiniens, l'Intifada ne peut pas le réaliser par elle-même. [...] La principale condition de réalisation de cet État démocratique est une lutte commune judéo-palestinienne pour son établissement. Nous croyons que la création d'un État palestinien aujourd'hui nous ouvrira à de nouvelles perspectives pour le futur, des perspectives pour lesquelles Juifs et Arabes peuvent agir ensemble. »²⁶

Deux éléments sont ici importants à souligner. Premièrement, le FPLP reste fidèle à la stratégie des étapes intermédiaires, adoptée à la fin des années 1970. Deuxièmement, la stratégie pour établir un « État démocratique incluant Juifs et Arabes » sur l'entièreté de la Palestine libérée consiste dorénavant en une « lutte commune judéo-palestinienne ». Cette position marque une évolution par rapport à la précédente ligne du FPLP, définissant l'établissement de l'État démocratique comme le fruit de la lutte des masses palestiniennes et arabes. Les positions du FPLP sont ensuite reprises dans le programme politique du 5^e Congrès du FPLP de février 1993 :

« L'objectif stratégique de la lutte du FPLP, aux côtés des autres forces de la révolution palestinienne, est de libérer la Palestine de l'occupation coloniale sioniste. Le FPLP vise à l'établissement d'un État démocratique sur l'ensemble du territoire national palestinien, avec Jérusalem pour capitale. Cet État garantirait les droits légaux et l'égalité des chances à tous les citoyens, sans discrimination fondée sur la religion, le sexe, les croyances ou la couleur. Il

²⁶ Entretien publié dans le numéro 177 de International Viewpoint en janvier 1999, reproduit dans Habache, 2025, pp. 104-130.

s'opposerait au sionisme et à l'impérialisme et serait orienté vers l'unité démocratique avec les autres pays arabes. »²⁷

Le projet du FPLP s'inscrit toujours dans la perspective d'un seul État inclusif telle que définie lors du Congrès de 1969. On retrouve également l'héritage du nationalisme arabe *al-qamwi* dans la caractérisation de cet État comme « orienté vers l'unité démocratique avec les autres pays arabes ». Le programme politique développe également l'enjeu derrière l'établissement d'un État indépendant sur une partie du territoire. Il s'agit pour le FPLP d'adopter une vision réaliste de la stratégie de libération, en prenant en compte les rapports de forces internationaux. Il conclut alors qu'il n'est pas possible d'établir directement un État démocratique sur l'ensemble du territoire :

« L'objectif transitoire de la lutte menée par le FPLP, aux côtés des autres forces de la révolution palestinienne, est de recouvrer les droits des Palestiniens au rapatriement, à l'autodétermination et à un État indépendant sur leur sol national, avec Jérusalem pour capitale. L'option de la confrontation, par laquelle le peuple palestinien peut atteindre ses objectifs stratégiques, exige une vision politique réaliste, afin de voir la réalité telle qu'elle est et d'élaborer une conception pratique et scientifique pour traiter cette réalité et changer ce qui peut l'être. Le déséquilibre actuel du rapport de forces est essentiellement dû à la grande complexité de l'environnement entourant la cause nationale palestinienne. Compte tenu du statu quo arabe et international actuel, il serait extrêmement difficile et complexe d'établir d'un seul coup un État palestinien démocratique sur l'ensemble du sol national palestinien. Nous devons donc nous appuyer sur une politique transitoire en vue d'atteindre les objectifs stratégiques de notre peuple. »

Concernant le FDLP, mes recherches ne m'ont pas permis de définir avec précision quelles ont été ses positions concernant l'évolution de la question de l'État entre 1988 et 1996. La littérature montre cependant que le FDLP a mené une intense activité critique, avec le FPLP, contre la ligne de l'OLP lors des négociations de paix. Il s'agissait alors d'une critique portant sur les concessions faites par Arafat aux Américains et aux Israéliens, plutôt qu'une critique sur la solution à deux États en soi. Les deux fronts vont ainsi montrer leur désapprobation par le boycott de la conférence

²⁷ Traduction personnelle à partir de la version anglaise, réalisée avec l'assistance de l'IA ChatGPT (OpenAI). Disponible sur le site du FPLP : <https://pflp-documents.org/political-program-of-the-pflps-5th-congress-1993-english/>

de Madrid et par l'absence d'Habache et d'Hawatmeh lors du 21^e CNP de 1996. Dans les années suivant les accords d'Oslo, la gauche se retrouve marginalisée au sein de la résistance palestinienne. Le déclin du socialisme arabe au profit de l'islamisme dans les années 1980, ainsi que la chute de l'URSS en 1991, ont grandement affaibli le FPLP et FDLP.

d) L'OLP et le processus de paix

Réuni en septembre 1991, le 20^e CNP a pour objectif de définir les modalités d'une participation à une conférence de paix souhaitée par les dirigeants américains et soviétiques. La ligne d'Arafat l'emporte, et le conseil approuve la participation de l'OLP à une conférence de paix sur base des droits nationaux palestiniens et des résolutions 242 et 338. Les cinq années entre le 20^e CNP et le 21^e CNP vont être rythmées par le processus de paix avec notamment la conférence de Madrid en 1991, les accords d'Oslo I en 1993 et d'Oslo II en 1995. Je ne vais pas ici développer les détails de ce processus de paix, cela ayant été fait dans la première partie de ce travail. Ce qu'il faut retenir de cette période concernant la question de l'État, c'est d'abord que l'OLP reconnaît officiellement l'État d'Israël, confirmant son adhésion à la solution à deux États. C'est également à ce moment que l'Autorité palestinienne est créée, une institution politique et administrative provisoire en l'attente d'un État palestinien (Laurens, 2015).

Maintenant que le processus de paix est engagé et que l'Autorité palestinienne a été créée, il ne reste plus qu'à Arafat à convoquer le CNP pour entériner ces évolutions. Le 21^e CNP se réunit ainsi en avril 1996, pour la première fois en Palestine depuis 1966. Face aux pressions américaines et israéliennes, le CNP vote l'amendement de la Charte de l'OLP pour supprimer ou modifier les articles faisant référence à la destruction d'Israël. Malgré l'accueil favorable des gouvernements américain et israélien, la nouvelle version officielle de la Charte ne voit jamais le jour. Avec cette 21^e session du CNP, l'OLP officialise la reconnaissance d'Israël, avançant encore une fois de plus vers la solution à deux États. Le *Fatah* ayant adhéré à cette nouvelle ligne et les groupes de gauche étant désormais marginalisés, c'est maintenant une nouvelle force politique et militaire qui va reprendre le monopole de la radicalité dans la lutte contre Israël.

4. Les islamistes et la Palestine islamique

Dans la précédente section, j'ai volontairement occulté l'émergence du courant islamiste en Palestine, afin de pouvoir lui consacrer une section. Je vais ici développer l'émergence de l'islam politique en Palestine depuis les années 1940, et son organisation

en groupes armés dans les années 1980 et 1990. Je traiterai ensuite des positions sur la question de l'État de deux des principaux groupes islamistes palestiniens, le Hamas et le Mouvement du Jihad Islamique Palestinien (MJIP).

4.1. L'islam politique en Palestine

L'islamisme en Palestine trouve ses origines avec l'installation de l'organisation des Frères musulmans dans les années 1940. La confrérie ouvrit une section à Jérusalem en 1945 et une autre à Gaza l'année suivante. Après la guerre de 1948-1949, les Frères musulmans furent tolérés par la monarchie Hachémite en Cisjordanie, à ce moment-là annexée par la Jordanie. Dans la bande de Gaza sous contrôle égyptien, l'organisation jouit d'une certaine popularité grâce à sa participation aux combats, avant de subir la répression du régime égyptien du président Gamal Abdel Nasser, ce dernier ayant été victime d'une tentative d'assassinat en 1954. Durant les années 1950 et 1960, les Frères musulmans critiquèrent les débuts de la lutte armée du *Fatah* et de l'OLP, considérant que la priorité était l'islamisation de la société et que la libération de la Palestine adviendrait après cela. Ils considéraient également que l'ennemi principal était le nationalisme arabe incarné par Nasser (Battiui, 2002 ; Alhaj & Dot-Pouillard, 2014).

Après la guerre de 1967, l'islamisme gagne en influence dans la bande de Gaza, la défaite étant vue comme l'échec du nationalisme arabe. Les Frères musulmans, sous la direction du cheikh Ahmad Yassin, commencèrent à développer des réseaux islamiques organisant la vie sociale à Gaza, notamment le culte et l'éducation. Les islamistes bénéficièrent également d'une certaine tolérance de l'occupant israélien. Il s'agissait alors d'une stratégie israélienne, visant à affaiblir la résistance des nationalistes et marxistes en laissant se développer un courant rival (Baron, 2000 ; Battiui, 2002).

Dans les années 1970, deux autres événements viennent renforcer le courant islamiste palestinien. D'abord le choc pétrolier de 1973, permettant à plusieurs pays du Golfe de s'enrichir et de financer des groupes islamistes en Palestine. Ensuite la révolution islamique iranienne de 1979, inspirant plusieurs militants palestiniens séduits par l'idée d'un islam révolutionnaire (Battiui, 2002 ; Filiu, 2012 ; Alhaj & Dot-Pouillard, 2014).

Dans les années 1980, la diffusion de l'islam révolutionnaire conduit de plus en plus d'islamistes palestiniens à rompre avec la doctrine des Frères musulmans, qualifiée de « attentiste », et à former des groupes armés. Parmi eux on retrouve les Brigades du Jihad islamique, une tendance de gauche maoïssante du *Fatah* proche de l'islam politique,

dénonçant l'évolution de l'OLP vers une solution à deux États. Face aux succès de ce réseau de groupes armés islamistes, dénommé « Jihad islamique », les Frères musulmans vont progressivement évoluer vers la lutte armée dans les années 1980. Le cheikh Yassin va ainsi créer une organisation politique et militaire sous le nom de « Mouvement de résistance islamique » (Hamas) en décembre 1987, dans le contexte de la première *Intifada*. Tout au long de l'année 1988, le Hamas va publier une série de communiqués appelant à la liquidation d'Israël, à la libération de la Palestine, et ne faisant pas la distinction entre Juifs et sionistes comme le faisait l'OLP. Dans les années 1990, il mènera une intense campagne contre l'évolution de l'OLP vers la reconnaissance d'Israël et contre le processus de paix. Il sera rejoint dans sa lutte par le Mouvement du Jihad islamique palestinien (MJIP), créé en 1992 et issu du réseau du « Jihad islamique » (Alhaj & Dot-Pouillard, 2014 ; Laurens, 2015).

4.2. L'État islamique palestinien

Dans cette sous-section, je vais présenter les positions de ces deux mouvements, marquées par le rôle de l'islam et le rejet de l'OLP post-1988, sur la question de l'État.

a) Le Mouvement de résistance islamique (Hamas)

Le principal document décrivant l'idéologie du Hamas est sa Charte publiée en août 1988. Elle permet d'identifier quelle est la position du Hamas sur l'État palestinien. Avant d'analyser les articles de la Charte, il est important de souligner que le Hamas ne mentionne pas explicitement l'établissement d'un État palestinien, et définit plutôt son objectif comme étant la libération de la Palestine. La Charte du Hamas se rapproche ainsi des chartes de l'OLP, prônant la libération sans définir le futur État de Palestine. Le sixième article permet cependant d'obtenir une certaine idée de la position du mouvement islamique sur l'État :

« Le Mouvement de la Résistance Islamique est un mouvement palestinien spécifique qui fait allégeance à Dieu, fait de l'islam sa règle de vie et œuvre à planter l'étendard de Dieu sur toute parcelle de la Palestine. À l'ombre de l'islam, les fidèles de toutes les religions peuvent coexister en toute confiance et sécurité pour leur vie, leurs biens et leurs droits ».²⁸

²⁸ Traduction française disponible : <https://iremam-base.cnrs.fr/voix/voix15.htm>

Dans cet extrait, on peut identifier trois éléments caractérisant la vision du Hamas de la Palestine libérée. Le premier est le caractère islamique que l'on retrouve tout au long de la Charte et qui est plus évident. En cas de construction étatique, le Hamas s'inscrit donc dans la perspective d'un État islamique. Le deuxième élément est la perspective d'un État unique sur « toute parcelle de la Palestine ». Le troisième est la promesse de coexistence entre « les fidèles de toutes les religions » dans cet État unique. On retrouve des indices de ces trois éléments dans plusieurs autres articles de la Charte.

Le deuxième chapitre de la Charte, composé des articles 9 et 10, définit les objectifs du Hamas que l'on peut résumer par la diffusion de l'islam. L'article 11 définit la Palestine comme une « terre islamique », et l'article 15 décrit sa libération via le Jihad comme une obligation religieuse.

Concernant la libération de la Palestine dans son entièreté, plusieurs passages de la Charte la mentionnent de manière implicite. Dans son introduction, la Charte fait référence à la terre de Palestine à l'époque des conquêtes islamiques, laissant supposer l'unité de son territoire :

« Le souffle de ses combattants du jihad se mêle à celui de tous les autres combattants du jihad qui se sont offerts sur la terre de Palestine depuis sa conquête par les Compagnons de l'Apôtre de Dieu -que Dieu lui donne bénédiction et paix- jusqu'à nos jours. »

Plusieurs passages du chapitre 3 de la Charte énoncent l'importance de l'unité territoriale de la Palestine, notamment l'article 11 déclarant l'illicéité du renoncement à la Palestine, du fait de son statut de « terre islamique *waqf* ». L'article 13 va encore plus loin en affirmant que « renoncer à quelque partie de la Palestine que ce soit, c'est renoncer à une partie de la religion. ».

Sur ces bases, on peut établir que la vision de l'État palestinien du Hamas est celle d'un État islamique sur l'entièreté de la Palestine. Qu'en est-il alors de la question de la coexistence ? Quelle place auront les « anciens » Israéliens dans la « future » Palestine islamique du Hamas ? Dans son article 31, le Hamas se définit comme un mouvement humaniste, respectueux des droits de l'homme, et réitère sa tolérance confessionnelle :

« Le Mouvement de la Résistance Islamique est un mouvement humaniste [insâniyya]. Il veille au respect des droits de l'homme et se conforme à la tolérance de l'islam en ce qui concerne les disciples des autres religions : il ne

s'oppose à aucun d'entre eux sinon à ceux qui lui sont ouvertement hostiles ou qui se mettent au travers de son chemin pour gêner ses mouvements ou anéantir ses efforts. A l'ombre de l'islam, les disciples des trois religions, islamique, chrétienne et juive, peuvent coexister dans la sécurité et la confiance. Ce n'est qu'à l'ombre de l'islam que la sécurité et la confiance peuvent se trouver, l'histoire récente et ancienne en constituant un bon témoin. Il est du devoir des disciples des autres religions de s'abstenir de concurrencer l'islam dans sa souveraineté sur cette région car le jour de leur propre souveraineté serait celui des massacres, de la torture et de l'exode. En effet, ils en viennent aux mains entre eux, sans parler de leurs combats avec les disciples des autres religions. Le passé et le présent sont remplis d'exemples qui prouvent cela. »

Cependant, il faut nuancer l'inclusivité affichée du projet du Hamas. Il attribue à l'islam un rôle dominant, notamment dans cet article 31 appelant les fidèles des autres religions à ne pas « concurrencer l'islam dans sa souveraineté sur cette région ». La suite de cette phrase affirme que le jour où la souveraineté de ces religions adviendra, ça sera « celui des massacres, de la torture et de l'exode ». Sur base de cela, il est difficile d'imaginer une égalité de droits entre les citoyens musulmans et les citoyens d'une autre confession. Ensuite, il faut souligner que la Charte a été rédigée dans un langage belliqueux envers les Juifs, ne faisant pas la distinction entre ces derniers et le sionisme. La Charte comporte aussi des relents de complotisme et d'antisémitisme avec des références au *Protocole des Sages de Sion* et à la Franc-maçonnerie. Ces éléments semblent contradictoires avec une perspective d'inclusivité, à l'opposé du projet abandonné d'État démocratique de l'OLP.

b) Le Mouvement du Jihad islamique palestinien

Affaibli lors des années ayant suivi l'*Intifada*, le réseau du Jihad islamique s'organise sous la forme d'un parti en 1992, prenant le nom de Mouvement du Jihad islamique palestinien (MJIP). Lors de son Congrès fondateur, il nomme Fathi Shaqaqi secrétaire général et adopte un programme politique reflétant l'héritage du courant islamiste révolutionnaire et du nationalisme palestinien. Mes recherches ne m'ayant pas permis d'avoir accès à ce programme ou à d'autres textes du MJIP de cette époque, je vais essentiellement mobiliser ici l'ouvrage *De la théologie à la libération ? – Histoire du Jihad islamique palestinien* (Alhaj & Dot-Pouillard, 2014).

Après la déclaration d'indépendance de l'État palestinien en 1988, le Jihad islamique a été l'un des acteurs les plus opposés à la solution à deux États. Il rejette toute reconnaissance de l'État israélien et réclame un État palestinien sur les frontières de la Palestine mandataire. À l'inverse du Hamas, le MJIP priorise la libération de la Palestine à la diffusion de l'islam. Il refuse cependant d'élaborer sa vision de l'État palestinien considérant que c'est une question abstraite avant la libération. Il évoque une « autorité de l'islam en Palestine » sans parler de « État islamique ».

Le MJIP omet également de définir sa position sur la place des Juifs israéliens dans la Palestine libérée. La question de la coexistence entre Juifs et Arabes en Palestine est elle aussi reportée après la libération. On peut cependant souligner que le discours du MJIP ne reprend pas la dimension complotiste et antisémite de la Charte du Hamas de 1988. À ce stade, on peut uniquement résumer le projet du MJIP comme étant l'établissement d'un État unique issu de la libération de la Palestine, où le rôle de l'islam et l'inclusivité sont encore trop flous pour être clairement établis.

5. Conclusion de la deuxième partie

Pour conclure cette partie, résumons les positions des acteurs analysés durant la période pré-Oslo. Selon la typologie établie dans la première partie – distinguant l'État unique inclusif, l'État unique non-inclusif et la partition en deux États – on peut identifier quatre tendances principales au sein des mouvements palestiniens.

La première est celle d'un État unique inclusif, avec l'État démocratique défendu par le *Fatah*, le FPLP et le FDLP à partir de 1969. La deuxième tendance est celle de la partition en deux États dans sa variante temporaire, dans l'attente d'un État unique sur toute la Palestine. On retrouve cette tendance chez le *Fatah* et le FDLP à partir de 1973-1974, et chez le FPLP à partir de 1979. La troisième tendance est celle de la partition du territoire de la Palestine historique en deux États, a priori de manière définitive, adoptée par le *Fatah* entre 1988 et 1993. Il s'agit de revendiquer un État palestinien indépendant sur une partie du territoire, tout en reconnaissant l'existence de l'État israélien.

La dernière tendance est celle défendue par le Hamas, à partir de sa création en 1987, impliquant un État unique de nature islamique sur toute la Palestine. Cependant, il est difficile de catégoriser cet État comme inclusif ou non-inclusif, la Charte du Hamas de 1988 prônant la tolérance et la coexistence, tout en gardant un discours hostile envers

les Juifs d'Israël. C'est également plus complexe dans le cas du MJIP, qui rejette la partition en deux États, tout en refusant d'élaborer sa vision de l'État et de la coexistence.

Au lendemain des accords d'Oslo, c'est la tendance de la partition définitive qui s'impose via le *Fatah*, maintenant sa position de principal acteur politique palestinien. Cette hégémonie de l'organisation d'Arafat va être remise en cause dans les années 2000, notamment avec l'ascension du Hamas en tant qu'acteur plus radical.

Partie 3 – Positions des acteurs politiques palestiniens sur la question de l'État durant la période post-Oslo (1996-2025)

Cette troisième partie sera dédiée à l'analyse des positions des acteurs politiques palestiniens dans le contexte de l'ère post-Oslo, marquée par l'échec du processus de paix et par la division de la résistance palestinienne. Cette période est aussi celle du déclin du rôle de l'OLP, notamment dû à l'émergence de l'Autorité palestinienne comme cadre d'action pour le *Fatah*, à la division interne des divers groupes, et à la rivalité avec les mouvements islamistes de la bande de Gaza. C'est pour cette raison que mon analyse se portera directement sur les discours des groupes politiques palestiniens, plutôt que sur ceux de l'OLP. Les acteurs analysés seront ceux déjà mobilisés dans la deuxième partie. La première section sera dédiée au *Fatah*, la deuxième au Hamas et au MJIP, et la troisième au FPLP et au FDLP. Je terminerai sur une section résumant l'évolution des positions de ces différents acteurs.

Il faut également préciser que mon analyse de la période post-Oslo s'est heurtée à plusieurs difficultés. L'accès aux sources primaires – documents internes, communiqués ou rapports de congrès – est bien plus restreint que pour la période pré-Oslo. De plus, il existe peu de littérature scientifique traitant des positions des acteurs politiques palestiniens sur l'État durant cette période. C'est pour ces raisons que je mobiliserai principalement ici des articles de presse, ou des articles issus des sites officiels des acteurs.

1. Le *Fatah* et l'État palestinien indépendant

1.1. La solution à deux États au XXI^e siècle

Durant les années 2000, le *Fatah* va traverser une période difficile, marquée par la mort de Yasser Arafat en 2004, par ses affrontements avec le Hamas et par l'échec du processus de paix avec Israël. Sous la présidence de Mahmoud Abbas, le mouvement va être le principal acteur politique palestinien à défendre la solution à deux États et les négociations de paix. Cette ligne est confirmée lors du 6^e Congrès du *Fatah* en août 2009, le premier de l'ère post-Oslo. Mahmoud Abbas déclara, lors du discours de clôture

du Congrès, que les objectifs sont la fin de l'occupation israélienne des territoires occupés de 1967, ainsi que l'établissement d'un État palestinien indépendant avec Jérusalem comme capitale. Le *Fatah* rejette également la reconnaissance d'Israël en tant que « État juif », condition émise par le Premier ministre israélien, Benyamin Netanyahou, pour pouvoir renouveler les négociations de paix (Kurz, 2009).

Lors du 7^e Congrès en décembre 2016, le mouvement confirme alors sa ligne pacifique de Mahmoud Abbas, basée sur l'adhésion aux instances internationales et sur l'acceptation de la solution à deux États²⁹. Dans la continuité d'Oslo et du précédent congrès, le *Fatah* semble s'inscrire dans l'idée d'une partition définitive. L'OLP réaffirme ce programme lors de la 23^e session du CNP au printemps 2018³⁰, appelant à l'établissement d'un État palestinien indépendant dans les frontières du 4 juin 1967, comprenant la Cisjordanie, la bande de Gaza et Jérusalem-Est (voir annexe 7).

Face aux décisions de l'administration américaine sous Donald Trump et à la poursuite de la colonisation israélienne, le *Fatah* va régulièrement réaffirmer son adhésion à la solution à deux États dans les années qui suivent le 7^e Congrès. Le Comité Central du *Fatah*, son organe exécutif, va plusieurs fois confirmer sa volonté d'arriver à une solution politique avec Israël, basée sur les décisions internationales, et d'obtenir un État indépendant sur les frontières de 1967³¹. Les autres organes du parti, tels que le Conseil Révolutionnaire et le Conseil Consultatif, vont également mettre en avant cette ligne³².

²⁹ Ceccaldi, F. (2017, 22 mars). *Le septième congrès du Fatah : entre affirmation d'autorité et perte de légitimité pour Mahmoud Abbas* [Billet sur blog]. Les Carnets de l'Ifpo. <https://ifpo.hypotheses.org/7463>

³⁰ *Palestine National Council*. (2018, 30 avril–4 mai). Palestine National Council, 23rd Session: Final Communiqué (in Arabic). *Interactive Encyclopedia of the Palestine Question – PalQuest*. <https://www.palquest.org/en/historictext/30523/palestine-national-council-23rd-session-final-communiqu%C3%A9-arabic>

³¹ WAFA. (2018, 4 février). *La centrale du Fatah : la communauté internationale doit construire un nouveau mécanisme capable de parrainer le processus politique et de parvenir à la paix*. WAFA. <http://french.wafa.ps/Pages/Details/164345>

WAFA. (2020, 19 juin). *Le président Abbas préside la réunion du Comité central du Fatah*. WAFA. <https://french.wafa.ps/Pages/Details/155881>

WAFA. (2021, 13 février). *Réunion du Comité central du mouvement Fatah dirigée par le président Abbas*. WAFA. <http://french.wafa.ps/Pages/Details/193305>

³² WAFA. (2019, 11 juillet). *Le président devant la réunion du conseil consultatif du Fatah : "l'accord du siècle échouerait comme a échoué l'atelier de Bahreïn"*. WAFA. <http://french.wafa.ps/Pages/Details/178068>

WAFA. (2023, 26 août). *Le conseil révolutionnaire du Fatah décide de maintenir sa session actuelle en état permanent*. WAFA. <http://french.wafa.ps/Pages/Details/210017>

1.2. Une solution alternative ?

Dans la quatrième section de la première partie de ce mémoire, j'ai montré que la solution à deux États était de plus en plus remise en question depuis la fin des années 1990, notamment avec l'échec d'Oslo et avec la poursuite de la colonisation. On retrouve ces réflexions, portées habituellement par des intellectuels et des militants pacifiques, chez certaines figures du *Fatah*. En 2003, Qadura Fares, l'un des leaders du *Fatah* à l'époque, créa un parti promouvant l'annexion israélienne. Le but étant d'obtenir un État unique qui finirait par déboucher sur l'État démocratique (Karmi, 2022, p. 98). A la même époque, Hatim Abd al-Qadir, député du *Fatah*, remet en question la viabilité de la solution à deux États à cause de la colonisation. Il imagine alors un scénario où les Israéliens et les Palestiniens vivraient égaux au sein d'un État unique³³. On retrouve ici une certaine influence de l'OLP des années 1960-1970.

Dans les années 2010, plusieurs membres importants du *Fatah* vont proposer des alternatives au paradigme de la partition. C'est notamment le cas de l'ancien Premier ministre de l'Autorité palestinienne, Ahmed Qoreï, qui dans un article en mars 2012, constate l'échec du processus de paix et de la solution à deux États. Il en arrive à la conclusion qu'il faut « tourner la page » de cette solution pour renouveler le débat autour de la solution à un État. Son avis est rejoint par celui d'Abdallah Abu Samhadanah, responsable au sein de la direction du *Fatah*, qui considère la solution à un État comme la dernière alternative possible. Ces propos sont cependant loin de faire l'unanimité au sein du *Fatah*. Amin Maqboul, secrétaire général du Conseil révolutionnaire en 2012, qualifie les propos de Qoreï « d'opinion personnelle » et rappelle que l'OLP défend l'établissement d'un État palestinien indépendant sur les frontières de 1967³⁴.

En juillet 2015, Awni Al-Mashni, membre du *Fatah*, propose une solution alternative au débat sur la question de l'État. Face à la solution à deux États, impossible à cause du gouvernement Netanyahu, et à la solution à un État, inaccessible dans l'état actuel des choses, il propose une alternative basée sur le principe de « deux États pour un espace ». L'idée d'Al-Mashni consiste en une partition en deux États, mais où les frontières seraient ouvertes et où les Israéliens et les Palestiniens seraient libres de circuler. Pour

³³ Amayreh K. (2005, 6 avril). *Fatah legislator paints bleak scenario*. *Al Jazeera*. <https://www.aljazeera.com/news/2005/4/6/fatah-legislator-paints-bleak-scenario>

³⁴ MEMRI. (2012, 9 avril). *Fatah Senior Official Ahmad Qurei' Calls for One-State Solution*. MEMRI. <https://www.memri.org/reports/fatah-senior-official-ahmad-qurei-calls-one-state-solution>

la question de Jérusalem, il propose d'unifier l'Ouest et l'Est de la ville sous la direction d'un conseil municipal conjoint³⁵.

Plus surprenant encore, Mahmoud Abbas a lui-même mentionné la perspective d'une solution à un État unique, lors de son discours devant l'Assemblée Générale de l'ONU le 24 septembre 2021. Dans son allocution, le président du *Fatah* et de l'Autorité palestinienne lance un ultimatum à l'État israélien. Si ce dernier ne se retire pas des frontières de 1967, les Palestiniens se dirigeraient vers des alternatives telles que la partition de 1947 (voir annexe 5), prévoyant un État palestinien sur 44% du territoire, ou encore un État unique sur toute la Palestine historique. Des personnalités au sein de l'Autorité ou de l'OLP ont critiqué le discours d'Abbas, dénonçant un ultimatum vide de sens et des menaces qui ne seront pas appliquées³⁶.

En conclusion, malgré ces diverses prises de position de membres du *Fatah* en faveur d'une alternative, la ligne officielle du mouvement ne semble pas dévier de la solution à deux États. Malgré les multiples échecs des négociations de paix, Mahmoud Abbas continue de prôner une solution politique et pacifique, espérant qu'elle débouche sur la création de l'État palestinien. Quoi qu'il en soit, la question de l'État va probablement rester centrale au sein du *Fatah* dans les prochaines années, notamment dans le contexte de la guerre à Gaza. Le futur 8^e Congrès du parti, qui était censé avoir lieu fin 2023, redéfinira peut-être les objectifs stratégiques, au profit d'une solution alternative à la partition.

2. Les islamistes palestiniens : entre radicalité et compromis

Les années post-Oslo sont marquées par une division du monde politique palestinien entre d'un côté le *Fatah*, et de l'autre des organisations opposées aux négociations avec Israël. Parmi elles, on retrouve le courant islamiste avec le Mouvement du Jihad islamique palestinien (MJIP), ainsi que le Mouvement de résistance islamique (Hamas). Ce dernier va progressivement s'imposer comme la principale force politique palestinienne alternative au *Fatah*.

³⁵ MEMRI (2015, 6 août 2016). *Fatah Member Calls For 'Two States In One Space,' Separated By A Virtual Border*. MEMRI. <https://www.memri.org/reports/fatah-member-calls-two-states-one-space-separated-virtual-border>

³⁶ MEMRI (2021, 18 octobre). *Palestinian Public Figures, Journalists Criticize President 'Abbas' UN Speech: His Ultimatum To Israel Is Meaningless; He Must Immediately Step Down, Hold Elections*. MEMRI. <https://www.memri.org/reports/palestinian-public-figures-journalists-criticize-president-abbas-un-speech-his-ultimatum>

2.1. Les années 2000 et 2010 : l'ascension du Hamas

Au début années 2000, le Hamas va revendiquer sa radicalité vis-à-vis d'Israël, ainsi que son refus du moindre compromis territorial. Dans un mémorandum écrit en juin 2000, le bureau politique du Hamas présente les objectifs du mouvement à l'aube de la décennie (voir annexe 21). On y retrouve les principaux éléments de la Charte de 1988, tel que l'établissement d'un État islamique sur l'entièreté de la Palestine, ou encore la garantie d'une tolérance religieuse « sous l'ombre de l'islam ».

Cette ligne est reprise par le Hamas dans son manifeste pour les élections législatives de janvier 2006. Le mouvement prend alors le nom de la « Liste pour le Changement et la Réforme », et prône la libération totale de la Palestine pour y établir un État indépendant, juridiquement basé sur l'islam, avec Jérusalem pour capitale :

« Ces inaltérables sont : 1. L'islam et les acquis civilisationnels constituent notre cadre de référence et notre mode de vie, dans toutes ses dimensions politiques, économiques, sociales et juridiques. 2. La Palestine historique fait partie de la terre arabe et islamique [...] Nous devons consacrer toutes nos ressources à soutenir la fermeté de notre peuple et à lui fournir tous les moyens nécessaires pour vaincre l'occupation et établir l'État palestinien indépendant avec Jérusalem comme capitale [...] En matière de politique législative et de réforme judiciaire : 1. Établir la charia islamique comme principale source de législation en Palestine [...] Notre programme constitue le moyen de reconstruire la société détruite par l'occupation et de protéger sa résistance. Il trace la voie pour renforcer l'unité islamo-nationale dans la perspective d'une libération totale. »³⁷

Au lendemain de sa victoire aux élections législatives de 2006, le Hamas commence à afficher une certaine volonté d'accepter un État palestinien indépendant sur les frontières de 1967, sans pour autant reconnaître l'État israélien. Le mouvement islamique maintiendra cette ligne après sa prise de contrôle dans la bande de Gaza en 2007. Khaled Mechaal, chef du Hamas depuis 1996, déclara en 2008 accepter un État palestinien en

³⁷ *Manifeste électoral pour les élections législatives de 2006*. Reproduit sur *The Hamas Case*. https://www.hamascase.com/volume-i/06_hamas-manifesto/

Traduction personnelle à partir de la version anglaise, réalisée avec l'assistance de l'IA ChatGPT (OpenAI). Extrait original en annexe.

Cisjordanie et à Gaza³⁸. Cette ouverture à la solution à deux États se confirmera dans les années 2010, débouchant sur l'élaboration d'une nouvelle Charte en 2017.

2.2. La Charte de 2017

Dans les années 2010, le Hamas se retrouve sous pression internationale depuis plusieurs années. Le blocus israélo-égyptien à Gaza depuis 2007, ainsi que l'élection de Donald Trump à la présidence américaine en 2016, vont renforcer l'isolement du mouvement islamiste. C'est dans ce contexte que le Hamas va élaborer une nouvelle charte en 2017³⁹, fruit de débats internes de plusieurs années, afin d'améliorer son image et d'ouvrir le dialogue avec les acteurs régionaux et internationaux (Hroub, 2017). L'objectif de cette charte est également d'obtenir une forme de consensus national, notamment avec le *Fatah*, autour de l'objectif d'un État palestinien indépendant :

« Le Hamas rejette toute alternative à la libération complète et achevée de la Palestine, du fleuve à la mer. Cependant, sans revenir sur son rejet de l'entité sioniste et sans renoncer à aucun droit palestinien, le Hamas considère la création d'un État palestinien entièrement souverain et indépendant, avec Jérusalem comme capitale, selon les limites du 4 juin 1967, avec le retour des réfugiés et des déplacés vers les maisons d'où ils ont été expulsés, comme une formule de consensus national. »

Tout en refusant d'abandonner la libération totale de la Palestine, le Hamas accepte officiellement l'idée d'un État sur une partie de la Palestine historique. Plutôt qu'une approbation de la solution à deux États, on retrouve plutôt ici l'idée d'une partition temporaire, dans l'attente la libération complète. Cela se rapproche de la formule des « étapes intermédiaires », adoptée par l'OLP entre 1974 et 1988. Plusieurs autres passages mentionnent également la libération totale de la Palestine et le rejet d'Israël, notamment dans les articles 2, 19 et 27.

Concernant la nature de l'État palestinien, le Hamas maintient le rôle central de l'islam dans le projet de libération nationale, malgré l'évolution de la nouvelle Charte vers un

³⁸ The Associated Press. (2024, 25 avril) *Hamas again raises the possibility of a 2-state compromise. Israel and its allies aren't convinced. The Associated Press.* <https://apnews.com/article/israel-hamas-gaza-war-f756cc054732eb3f7e0c49a9987560a0>

³⁹ Traduction disponible sur le site internet de Chronique de Palestine. <https://www.chroniquepalestine.com/charte-mouvement-hamas-version-francaise/>

langage plus nationaliste que religieux. L'article 3 définit la Palestine comme « une terre islamique arabe », tandis les articles 7 à 9 décrivent ses liens avec l'islam.

Au niveau de l'inclusivité, la Charte de 2017 fait, contrairement à celle de 1988, la distinction entre Juifs et sionistes, tout en se débarrassant des éléments antisémites. Cependant, le Hamas définit les Palestiniens comme étant les Arabes vivant en Palestine avant 1947, ainsi que leur descendance. Le mouvement ne définit pas la place qu'il accordera aux Israéliens après la libération, laissant planer un doute sur l'inclusivité de son projet. Le Hamas prône néanmoins la tolérance sous l'islam dans l'article 9, en affirmant qu'il est « contre toute forme d'extrémisme religieux, ethnique ou sectaire et de fanatisme. »

La Charte de 2017 officialise le tournant du Hamas vers l'idée d'une partition temporaire sur les frontières de 1967. On remarque que le Hamas, victorieux en 2006 et soucieux d'avoir une certaine légitimité à l'international, a progressivement cherché à atténuer sa ligne radicale des débuts. Le refus catégorique de la partition de la Palestine, ainsi que la radicalité dans la lutte, vont être alors mobilisés par l'autre principal groupe islamiste.

2.3. Le cas du MJIP

Durant les années 2000 et 2010, le MJIP continue de se développer et gagne en succès, notamment dans la bande de Gaza. Fidèle à ses idées développées lors de son Congrès fondateur en 1992, le mouvement maintient une ligne radicale, refusant tout compromis avec Israël. Le MJIP s'est ainsi construit une image d'organisation combattante « pure », refusant toutes concessions (Alhaj & Dot-Pouillard, 2014, pp. 130-131). Dès lors, cette ligne s'applique également à la question de l'État et du rapport à Israël.

Comme pour la période pré-Oslo, mes recherches ne m'ont pas permis de définir avec précision les positions du MJIP sur l'État, notamment à cause du manque de sources. A cela s'ajoute la décision du mouvement de ne pas détailler sa vision de l'État, reportant cette question tant que la Palestine n'a pas été libérée. Néanmoins, il existe certains entretiens avec Ramadan Shallah, secrétaire général du mouvement depuis l'assassinat de Fathi Shaqaqi en 1995, permettant d'avoir un aperçu de sa vision de l'État.

Dans un entretien (Atran & Axelrod, 2010), Shallah dénonce le processus de paix comme inutile, et proclame la fin de la solution à deux États, due au gouvernement de Netanyahu. Le MJIP rejette donc la partition et défend la libération de toute la Palestine historique. Cependant, le leader du mouvement se montre sceptique à une solution à un

État, la considérant comme utopique vu son manque de soutien. Concernant la perspective d'un État islamique, telle que prônée par le Hamas, Shallah considère que c'est aux Palestiniens de décider dans quel type d'État ils veulent vivre. Le projet du MJIP s'inscrit ainsi dans le cadre de la libération, et non dans celui de la construction étatique.

Dans un autre entretien (2015), Shallah reprend cette ligne en y développant sa position sur la futilité des débats sur la solution. Il affirme que la nature coloniale de l'État israélien rend impossible l'idée d'une « solution », et que seule la pression militaire peut se montrer efficace. A propos de la coexistence judéo-arabe, Shallah montre des positions contradictoires dans les deux entretiens. Dans celui de 2010, le leader palestinien se montre ouvert à la coexistence pacifique avec les Juifs, au sein d'un État unique. Tandis que dans celui de 2015, il affiche un certain scepticisme à l'idée de vivre avec les Israéliens, du fait de leur perception de la Palestine comme étant la « terre d'Israël ». Pour résumer les positions du MJIP, on peut établir qu'il priorise le projet de libération de la Palestine, sans s'attarder sur les questions de l'État et de la coexistence.

2.4. Conclusion

Pour conclure sur le courant islamiste palestinien, on peut d'abord affirmer que ses deux principales composantes, le Hamas et le MJIP, s'inscrivent toujours dans le refus de reconnaître l'État israélien. Le premier acceptant une partition temporaire, tout en revendiquant la libération de la Palestine dans son entièreté, tandis que le second rejette catégoriquement l'idée d'une solution à deux États, sans pour autant adhérer à la perspective d'un État unique.

Ces divergences peuvent en partie s'expliquer par les différences de stratégie entre les deux groupes. Le Hamas cherche à gouverner et à obtenir une certaine reconnaissance à l'international. Pour cela, il a dû accepter l'idée de devoir faire des compromis, autant avec le *Fatah*, qu'avec les puissances régionales et internationales. A l'inverse, le MJIP a bâti sa légitimité sur sa radicalité et son refus de tout compromis. Cependant, les deux mouvements islamistes partagent le même objectif final, la libération totale, ainsi que la même méthode, la lutte armée. Cela les rapproche plus du côté marxiste de la résistance, plutôt que de celui du *Fatah*.

3. Les marxistes palestiniens : le retour de l'État démocratique ?

Malgré leur perte d'influence dans les années 1990, le FPLP et FDLP n'en resteront pas moins des groupes politiquement et militairement actifs durant les décennies post-Oslo.

Ces deux organisations marxistes continuent de prôner la lutte armée pour établir un État palestinien. Néanmoins, leurs discours sur les objectifs stratégiques semblent diverger depuis quelques années. Dans cette section, je vais d'abord analyser l'évolution des positions du FPLP depuis le début des années 2000. Ensuite, je décrirai la vision de l'État du FPLP depuis 2018, mes recherches ne m'ayant pas permis d'établir leurs positions plus anciennes.

3.1. La stratégie du FPLP au XXI^e siècle

Le FPLP tient son 6^e Congrès en l'an 2000, et publie en juillet un document intitulé *Vers une nouvelle vision politique*⁴⁰. Il réaffirme la stratégie d'une partition temporaire, afin d'obtenir un État indépendant sur les territoires occupés de 1967, tout en gardant l'objectif final d'un État démocratique sur toute la Palestine :

« En conséquence, nous appelons à : [...] Troisièmement : La déclaration de souveraineté de l'État palestinien sur les territoires occupés depuis 1967, car une telle position est considérée comme un moyen de lutte pour poursuivre la résistance contre l'occupation et ses politiques. Il s'agit d'une résolution transitoire sur la voie de la réalisation de l'objectif stratégique, qui est l'établissement de l'État démocratique de Palestine. »⁴¹

Dans les années 2000 et 2010, le FPLP renoue progressivement avec le mot d'ordre de l'État démocratique⁴². Lorsqu'en 2009, Mahmoud Abbas demande à toutes les factions de l'OLP d'accepter la solution à deux États, le FPLP refuse au nom de la libération totale de la Palestine. Marwan Fahoum, membre du bureau politique, lui répond que seul « l'établissement d'une démocratie laïque sur l'ensemble de la Palestine

⁴⁰ Son titre officiel en anglais est *Toward a New Political Vision*. Le document a été traduit de l'arabe vers l'anglais par Hamad Said Al- Mowed, et est disponible sur le site du FPLP : <https://pflp-documents.org/political-report-of-the-6th-congress-of-the-pflp-2000/>

⁴¹ Traduction personnelle à partir de la version anglaise, réalisée avec l'assistance de l'IA ChatGPT (OpenAI). Extrait original : "Accordingly, we call for: Third: The declaration of sovereignty of the Palestinian State on the territories occupied since 1967, because such a position is considered a means of struggle to continue the resistance against the occupation and its policies. This is a transitional resolution on the road to achieve the strategic aim which is to establish the democratic state of Palestine."

⁴² Front Populaire de Libération de la Palestine. (2006, 11 décembre). *Political statement on the 39th anniversary of the founding of the FPLP*. <https://english.pflp.ps/2006/12/11/political-statement-on-the-39th-anniversary-of-the-founding-of-the-pflp/>

Front Populaire de Libération de la Palestine. (2011, 20 décembre). *44 years of the Popular Front: Building unity through resistance and challenging the occupation*. <https://english.pflp.ps/2011/12/20/44-years-of-the-popular-front-building-unity-through-resistance-and-challenging-the-occupation/>

historique » peut résoudre le conflit entre Arabes et sionistes⁴³. Le mouvement marxiste réaffirme également son refus de reconnaître l'État israélien⁴⁴.

Le 7^e Congrès du FPLP, en décembre 2013, ne marque pas une grande évolution concernant la question de l'État. Le mouvement maintient son objectif final d'État démocratique, ainsi que son « programme intérimaire » basé sur l'État indépendant, l'autodétermination et le droit au retour⁴⁵.

Durant les années qui suivent, le FPLP s'oppose également aux plans de paix américains, notamment les plans Kerry et Trump. Le premier ne résout pas la question des réfugiés, proposant plutôt des indemnisations, et tente de poser, comme condition à la paix, la reconnaissance d'Israël en tant que « État juif ». Comme les autres groupes palestiniens, le FPLP dénonce le danger de cette reconnaissance pour les Arabes vivant en Israël⁴⁶. Concernant le plan Trump, Mahmoud al-Ras, membre du Comité Central du Front, le qualifie de « déclaration de guerre contre les droits nationaux des Palestiniens »⁴⁷.

En 2022, le FPLP tient son 8^e Congrès qui réaffirme toujours l'objectif final d'État unique démocratique. Sauf que pour la première fois, le communiqué final ne mentionne pas l'objectif intermédiaire d'établir un État indépendant sur les frontières de 1967 (Shaheen, 2022). Le FPLP avait pourtant adhéré à cette stratégie lors du 14^e CNP en 1979, que l'on retrouve dans les programmes de ses congrès, depuis le 5^e en 1993. On pourrait alors croire que le FPLP a totalement renoué avec sa stratégie des années 1970, visant l'établissement direct d'un État où Arabes et Juifs pourraient vivre ensemble. Cependant, c'est peut-être sur cette question de la coexistence que le FPLP a le plus évolué.

⁴³ Front Populaire de Libération de la Palestine. (2009, 2 mars). *PFLP Affirms That PLO Membership Does Not Mean Acceptance of the "Two-State Solution"*. <https://english.pflp.ps/2009/03/02/pflp-affirms-that-plo-membership-does-not-mean-acceptance-of-the-two-state-solution/>

⁴⁴ Front Populaire de Libération de la Palestine. (2012, 11 décembre). *PFLP will never recognize Israel: 45th anniversary in Gaza*. <https://english.pflp.ps/2012/12/11/pflp-will-never-recognize-israel-45th-anniversary-in-gaza/>

⁴⁵ Front Populaire de Libération de la Palestine. (2014, 17 février). *Abu Ahmad Fouad: The PFLP entirely rejects negotiations and political settlement*. <https://english.pflp.ps/2014/02/17/abu-ahmad-fouad-the-pflp-entirely-rejects-negotiations-and-political-settlement/>

⁴⁶ Front Populaire de Libération de la Palestine. (2014, 2 février). *PFLP Political Bureau: Kerry plan attempts to liquidate Palestinian cause, right of return*. <https://english.pflp.ps/2014/02/02/pflp-political-bureau-kerry-plan-attempts-to-liquidate-palestinian-cause-right-of-return/>

⁴⁷ Front Populaire de Libération de la Palestine. (2017, 20 novembre). *PFLP: "Trump plan" is a declaration of war on Palestinian fundamental rights*. <https://english.pflp.ps/2017/11/20/pflp-trump-plan-is-a-declaration-of-war-on-palestinian-fundamental-rights/>

3.2. La question de la coexistence en Palestine

Dans un article publié à l'automne 2022, Hasan Shaheen analyse le 8^e Congrès du FPLP, ainsi que l'évolution de son idéologie politique. Il constate que le concept de « État démocratique » ne désigne plus nécessairement l'idée d'un État pour Juifs et Arabes, comme cela fut le cas dans les années 1960 et 1970. Shaheen souligne que la question de la coexistence a progressivement disparu du discours du FPLP, certains membres allant même jusqu'à rejeter l'idée d'un État unique judéo-arabe (Shaheen, 2022). Si on revient au document publié après le 6^e Congrès, le FPLP parle d'un « État démocratique inclusif englobant l'ensemble du peuple palestinien », sans définir qui constitue ce peuple.

Cependant, le FPLP affirme régulièrement la dimension inclusive de cet État dans ses déclarations. George Habache mentionne, lors du 6^e Congrès, un État sans discriminations raciales ou religieuses⁴⁸. Son successeur à la tête du FPLP, Ahmed Saadat, parle lui d'un État partagé entre les Palestiniens et les Juifs⁴⁹. De manière générale, le mouvement qualifie l'État démocratique de laïque et d'égalitaire pour tous ses habitants⁵⁰. À partir du 7^e Congrès de 2013, l'analyse des déclarations du FPLP met en évidence l'absence de la question de la coexistence, concordant alors avec les conclusions de Shaheen (2022). Ce dernier souligne également que cette question est absente du règlement intérieur du Front, adopté suite au 7^e Congrès.

Pour conclure, sur base de l'analyse de ses déclarations et de ses congrès, ainsi que de l'article de Shaheen (2022), on peut constater deux évolutions dans la pensée politique du FPLP. La première concerne l'idée d'une partition temporaire, afin d'obtenir un État indépendant sur les frontières de 1967. Après avoir fait partie du programme du Front pendant plus de 40 ans, cette stratégie n'est plus mentionnée dans le dernier Congrès.

⁴⁸ Front Populaire de Libération de la Palestine. (2000, 20 juin). *Dr. George Habash Address to PFLP Sixth Convention - June 2000*. <https://english.pflp.ps/2000/06/20/dr-george-habash-address-to-pflp-sixth-convention-june-2000/>

⁴⁹ Perry T. (2010, 5 mai). *Jailed Palestinian leader warns against more talks*. Reuters. <https://www.reuters.com/article/economy/jailed-palestinian-leader-warns-against-more-talks-idUSLDE64318E/>

⁵⁰ Front Populaire de Libération de la Palestine. (2011, 20 décembre). *44 years of the Popular Front: Building unity through resistance and challenging the occupation*. <https://english.pflp.ps/2011/12/20/44-years-of-the-popular-front-building-unity-through-resistance-and-challenging-the-occupation/>

Front Populaire de Libération de la Palestine. (2013, 17 mai). *PFLP: On the 65th anniversary of the Nakba, the right of return is non-negotiable*. <https://english.pflp.ps/2013/05/17/pflp-on-the-65th-anniversary-of-the-nakba-the-right-of-return-is-non-negotiable/>

La deuxième évolution concerne la question de la coexistence judéo-arabe au sein de l'État unique, ayant disparu des discours, notamment lors des années 2010. Le FPLP a donc évolué de l'idée d'une partition temporaire, dans le but d'obtenir un État unique inclusif, à un État unique sans transition, dont la dimension inclusive devient de plus en plus difficile à déterminer.

3.3. Le cas du FDLP

Tout comme le FPLP, le FDLP se montre très critique envers les plans de paix américains, considérés comme des atteintes aux droits nationaux palestiniens. Dans le communiqué final de son 7^e Congrès de 2017-2018, il appelle à « tourner la page d'Oslo » et à rejeter le « deal du siècle » de l'administration Trump⁵¹. Lors de son 8^e Congrès en 2023-2024, le FDLP définit également les principes centraux de son militantisme : l'OLP en tant que seul représentant légitime, le droit à l'autodétermination, l'établissement d'un État indépendant sur les frontières de 1967, et le droit au retour des réfugiés palestiniens, basé sur la résolution 194 de l'Assemblée Générale de l'ONU⁵².

Dans ses congrès, le FDLP ne mentionne ni la libération de la Palestine, ni l'établissement de l'État démocratique tel que revendiqué par le FPLP. Là où ce dernier insiste sur le caractère stratégique et temporaire de l'État indépendant, composé de Gaza et de la Cisjordanie, le FDLP ne précise pas quels sont ses objectifs sur le long terme. Cependant, le secrétaire général du Front, Fahd Suleiman, a qualifié l'État indépendant de « programme intérimaire » et a déclaré ne pas s'opposer à un futur État démocratique. Il met néanmoins en garde contre le risque d'apartheid, en cas de transition immédiate vers un État unique, si les Palestiniens ne disposent pas du rapport de force nécessaire à la défense de leurs droits⁵³. Ce point de vue est également partagé par Nihad Abu Ghosh, l'un des cadres de l'organisation, qui a dénoncé l'évocation d'une solution à un État à l'ONU par Mahmoud Abbas⁵⁴. Le FDLP semble dès lors, du moins dans l'état actuel

⁵¹ Front Démocratique de Libération de la Palestine. (2018, 1er août). *The Communiqué of the Acts of Seventh General National Conference of the Democratic Front for the Liberation of Palestine*. Group194. <https://group194.net/english/article/58462>

⁵² Front Démocratique de Libération de la Palestine. (2024, 24 avril). *The Central Committee of DFLP elects Fahd Suleiman as new Secretary-General and Hawatmeh as President, Democratic Front for the Liberation of Palestine (DFLP) concludes its eighth conference*. <https://dflp.org/en/4211/>

⁵³ Front Démocratique de Libération de la Palestine. (2022, 27 avril) *Fahd Suleiman: Our political System has Skipped Priorities and Divided our Cause into Separate Files*. Group194. <https://group194.net/english/article/70349>

⁵⁴ MEMRI (2021, 18 octobre). *Palestinian Public Figures, Journalists Criticize President 'Abbas' UN Speech: His Ultimatum To Israel Is Meaningless; He Must Immediately Step Down, Hold Elections*. MEMRI.

des choses, engagé dans la réalisation d'une solution à deux États, sans pour autant adhérer aux standards de paix américains⁵⁵.

4. Conclusion de la troisième partie

L'analyse de la période post-Oslo nous montre que le paysage politique palestinien traverse plusieurs clivages majeurs. Parmi eux, on retrouve l'opposition entre d'une part une solution politique avec Israël, et d'autre part la poursuite de la lutte armée. Le *Fatah* défend essentiellement, à travers l'action diplomatique de l'Autorité palestinienne, des négociations de paix avec l'État israélien. À l'inverse, des organisations comme le MJIP s'inscrivent surtout dans le cadre de la lutte armée. Les autres principales forces politiques – le Hamas, le FPLP et le FDLP – accordent une place centrale à la lutte armée, tout en étant ouvertes aux négociations.

L'autre clivage majeur au sein des acteurs politiques palestiniens est celui autour de l'État. Si l'on applique la typologie des solutions, à la période post-Oslo, on remarque que les positions sur l'État et la coexistence sont maintenant plus difficiles à catégoriser. Pour rappel, la typologie créée précédemment dans ce travail distingue l'État unique non-inclusif, l'État unique inclusif, et la partition temporaire ou définitive.

Durant les années 1990 et 2000, l'opposition se fait surtout entre d'un côté le *Fatah*, partisan de la partition définitive prévue par les accords d'Oslo, et de l'autre les partisans de la libération de la Palestine dans son entièreté. Parmi ces derniers, on retrouve le FPLP, prônant la partition temporaire sur les frontières de 1967, en attendant la création d'un État unique inclusif. On retrouve également les groupes islamistes, le Hamas et le MJIP, défendant la libération immédiate de la Palestine. Le premier appelant à un État unique islamique, dont l'inclusivité est difficile à établir, tandis que le second reste flou quant à sa vision de l'État.

Depuis les années 2010 et 2020, ces acteurs ont vu leurs positions évoluer d'une manière ou d'une autre. Le *Fatah* défend toujours la solution à deux États, tout en se montrant ouvert à des alternatives. Du côté des islamistes palestiniens, le Hamas s'est officiellement tourné en 2017 vers l'idée d'une partition temporaire, tandis que le MJIP

<https://www.memri.org/reports/palestinian-public-figures-journalists-criticize-president-abbas-un-speech-his-ultimatum>

⁵⁵ Front Démocratique de Libération de la Palestine. (2025, 29 juillet). "*DFLP*": *Rebuilding the Palestinian political system and the Palestinian Authority according to Washington's standards and conditions does not constitute protection for the "two-state solution"*. Al-Hourriah. <https://alhourriah.org/english/article/85290>

a maintenu sa ligne radicale. Pour le FPLP, la perspective d'un État unique semble être redevenue centrale, laissant planer le doute sur son adhésion à la partition temporaire. Enfin, le FDLP défend la partition, sans pour autant définir ses objectifs finaux. Sur cette base, il est difficile d'affirmer s'il soutient une partition temporaire ou définitive.

Pour conclure cette partie, je tiens à souligner que la question de la coexistence semble avoir progressivement disparu des discours. Pour les défenseurs d'une partition, temporaire ou non, la question ne se pose logiquement pas. Tandis que pour ceux qui paraissent se diriger vers une solution à un État, à savoir le FPLP et le MJIP, la question de la coexistence ne semble pas être une priorité.

Conclusion

Problématique initiale et questions de recherche

Cela fait maintenant près de 130 ans que Théodor Herzl a publié son *ouvrage L'État des Juifs*, posant les bases du projet sioniste. Un demi-siècle plus tard, Israël voit le jour suite au plan de partage de l'ONU de 1947. Durant cette période, le mouvement sioniste a été traversé de débats autour de la question de l'État en Palestine, ainsi que sur la question de la coexistence judéo-arabe. Tandis que du côté des Arabes palestiniens, la question était avant tout celle de la libération de la Palestine historique, et ce jusqu'aux années 1970. Au fil du temps, les acteurs politiques palestiniens ont dû intégrer les questions de l'État et de la coexistence à leur projet de libération. Faut-il accepter la partition de la Palestine en deux États ? Ou bien revendiquer un État unique sur l'entièreté du territoire palestinien ? Si oui, quelle place auront les Juifs israéliens dans la future Palestine libérée ? Ces questionnements ayant émergé au sein de la résistance palestinienne, à la fin des années 1960, sont encore d'actualité après plus de 50 ans.

C'est dans ce contexte-ci que s'est inscrit ce travail de recherche, organisé autour de trois principales questions : Quelles sont les positions des différents acteurs politiques palestiniens sur la question de l'État en Palestine ? Comment ces positions ont-elles évolué, depuis la naissance de l'OLP dans les années 1960, jusqu'à nos jours ? Quelles raisons et dynamiques peut-on identifier pour expliquer ces positions et ces évolutions ?

Pour répondre à ces questions, j'ai construit une typologie des solutions, basée sur mes recherches sur l'histoire du conflit et sur les débats politiques et théoriques sur la question de l'État. J'ai pu ainsi classer les diverses positions des acteurs politiques palestiniens dans trois catégories distinctes : l'État unique non-inclusif, l'État unique inclusif et la partition en deux États.

Synthèse de mes résultats

Mes recherches, sur la période pré-Oslo, ont montré que la défense de l'État unique est le résultat logique du projet de libération de la Palestine dans son entièreté, défendu par tous les mouvements analysés au moment de leur fondation. Découle alors la question de la coexistence avec les Juifs israéliens. Entre 1969 et 1974, les trois principaux

groupes de l'OLP – le Fatah, le FPLP et le FDLP – ont donc proposé l'État démocratique, un État unique où pourraient coexister Juifs et Arabes.

Cependant, les réalités politiques du conflit ont conduit l'OLP à redéfinir sa stratégie de libération. En 1974, la résistance palestinienne comprend qu'elle n'a pas les moyens de libérer l'entièreté du territoire dans l'immédiat et qu'aucun acteur régional ne soutient ce projet. A cela se rajoute le plaidoyer des populations des territoires occupés de 1967, notamment des élites cisjordanienues, pour obtenir un État palestinien indépendant. L'OLP, dominée par le *Fatah* de Yasser Arafat, accepte alors l'idée d'une partition temporaire, afin d'obtenir un État sur une partie du territoire, toujours dans l'optique d'une future libération de la Palestine. C'est le début d'une évolution de la résistance palestinienne vers l'acceptation d'une solution à deux États.

Cette évolution conduira l'OLP, au lendemain de la première *Intifada*, à profiter de la visibilité du conflit à l'international pour proclamer l'indépendance de l'État palestinien en 1988. Cependant, la conjoncture internationale de l'époque était loin d'être favorable à la cause palestinienne. Les États-Unis, principaux alliés d'Israël, s'étaient retrouvés dans une position de force après la chute de l'URSS. C'était également la fin de l'ère des grands mouvements révolutionnaires anticoloniaux. C'est dans ces conditions que l'OLP d'Arafat accepte de reconnaître l'État israélien, lors des accords d'Oslo de 1993, tandis que ce dernier ne reconnaît que l'OLP, et non l'État palestinien. Face aux multiples concessions de l'OLP, le FPLP et le FDLP se sont tous les deux joints aux islamistes dans leur critique d'Oslo.

Concernant ce courant islamiste palestinien, il s'est surtout organisé en groupes armés dans les années 1980, notamment avec le Hamas et le MJIP. Ces deux acteurs se sont montrés opposés à toute forme de partition de la Palestine, s'inscrivant *de facto* dans une perspective à un État. Dans sa charte de 1988, le Hamas défend l'établissement d'un État islamique dans un langage hostile aux Juifs, tout en prônant la tolérance religieuse. Tandis que le MJIP fait le choix de ne pas développer sa vision de l'État et de la coexistence. Il est donc difficile de définir l'État unique des islamistes palestiniens comme étant inclusif ou non-inclusif.

Pour la période post-Oslo, j'ai montré que l'opposition entre le *Fatah* et les groupes anti-Oslo – Hamas, MJIP, FPLP et FDLP – s'est complexifiée avec le temps. Les deux principales forces politiques rivales, à savoir le Fatah et le Hamas, se sont progressivement dirigées vers un consensus autour d'un État palestinien indépendant

sur les frontières de 1967, malgré les tensions et les désaccords stratégiques. Pour le parti de Mahmoud Abbas, cela s'inscrit surtout dans l'optique d'une partition en deux États, à l'issue de négociations de paix. Pour le mouvement islamiste, il s'agit d'accepter une partition temporaire, tout en continuant la lutte armée pour libérer la totalité de la Palestine historique. Cette position tranche de celle du MJIP, refusant tout compromis, même temporaire, sur la question de la libération.

Du côté des groupes marxistes, le FPLP défend également l'acceptation stratégique d'une partition temporaire, dans l'optique d'établir un seul État démocratique sur toute la future Palestine libérée. Néanmoins, la question de la coexistence judéo-arabe paraît disparaître progressivement de ses discours, ne permettant donc pas d'établir l'inclusivité de cet État unique. Concernant le FDLP, il semble s'être entièrement orienté vers la défense de l'État palestinien sur les frontières de 1967. Mes recherches ne m'ont pas permis d'établir s'il s'agit d'une acceptation temporaire ou définitive de la partition.

Limites de ma recherche

Si ma recherche m'a effectivement permis de définir les positions des acteurs analysés, elle s'est néanmoins heurtée à certaines limites concrètes. D'abord une limite méthodologique, avec l'utilisation exclusive de sources primaires écrites et d'articles scientifiques. Cette recherche pourrait gagner en profondeur avec des entretiens, notamment avec des militants des groupes analysés, afin d'avoir une vision plus nuancée des discours officiels.

Ensuite, j'ai été limité dans mon accès à certaines sources, en particulier pour la période post-Oslo. Certains documents plus récents auraient pu m'être utiles dans ma recherche, mais ils étaient tout simplement indisponibles. J'ai également été freiné dans mon analyse des positions récentes des acteurs par le manque de sources scientifiques sur le sujet. Les croiser avec les discours officiels et avec les articles de presse m'aurait permis d'avoir un meilleur recul, ainsi que de fournir une analyse plus approfondie.

Enfin, j'ai également rencontré des difficultés pour intégrer le rôle des acteurs régionaux dans mon analyse. Les divisions au sein des forces politiques palestiniennes reflètent généralement les divisions du monde arabe et islamique. Mon analyse gagnerait en profondeur avec une meilleure intégration des facteurs régionaux.

Conclusion

Pour clôturer ce mémoire de recherche, j'aimerais souligner la complexité du rôle et des idéologies de chacun des acteurs évoluant dans le cadre du conflit israélo-palestinien. Qu'ils soient palestiniens ou israéliens, politiques ou intellectuels, tous ont dû, à un moment donné, s'interroger sur les questions de l'État et de la coexistence avec l'autre. Or, elles sont indissociables des divers rapports de force structurant le conflit, qu'ils soient locaux, régionaux ou internationaux. Dès lors, la réponse à ces questions ne viendra probablement pas d'un simple débat d'idées entre acteurs, mais de l'évolution de la situation concrète en Palestine et en Israël. Seul l'avenir nous dira si celle-ci découlera sur la partition définitive en deux États, ou sur la naissance d'un État unique, qu'il soit inclusif ou non.

Bibliographie

Ouvrages

- Alhaj, W., & Dot-Pouillard, N. (avec Rébillard, E., & Roy, O.). (2014). *De la théologie à la libération ? : Histoire du Jihad islamique palestinien*. La Découverte.
- Baron, X. (2000). *Les Palestiniens—Genèse d'une nation*. Editions du Seuil.
- Bishara, M. (2002). *Palestine - Israël : La paix ou l'apartheid*. La Découverte.
- Egel, D., Anthony, C. R., Efron, S., Karam, R., Vaiana, M. E., & Ries, C. P. (2021). *Alternatives in the Israeli-Palestinian conflict*. RAND Corporation.
- Gresh, A. (1983). *OLP - Histoire et stratégies vers l'Etat palestinien*. SPAG.
- Habache, G. (2025). *Rien n'est plus précieux que la liberté—Textes de la révolution palestinienne*. Premiers Matins de Novembre.
- Hazan, E., & Sivan, E. (2012). *Un Etat commun*. La fabrique éditions.
- Herzl, T. (1990). *L'état des juifs*. La Découverte.
- Jourdin, S. (2021). *Israël : Autopsie d'une gauche (1905-1995)* (Le Bord de L'eau). Le Bord de L'eau.
- Karmi, G. (2022). *Israël-Palestine, la solution : Un État*. La fabrique éditions.
- Khader, B. (2009). *Le monde arabe expliqué à l'Europe*. L'Harmattan.
- Khader, B., & Khader, N. (1975). *Textes de la Révolution palestinienne 1968/1974*. Sinbad.
- Laurens, H. (2007). *La question de Palestine tome troisième, 1947-1967 : L'accomplissement des prophéties*. Fayard.
- Laurens, H. (2011). *La question de Palestine tome quatrième, 1967-1982 : Le rameau d'olivier et le fusil du combattant*. Fayard.
- Laurens, H. (2015). *La question de Palestine tome cinquième, 1982-2001 : La paix impossible*. Fayard.
- Laurens, H. (2016). *La question de Palestine tome premier, 1799-1922 : L'invention de la Terre sainte*. Fayard.

Picaudou, N. (avec Rodinson, M.). (1989). *Le mouvement national palestinien : Genèse et structures*. L'Harmattan.

Sand, S. (2024). *Deux peuples pour un Etat ? : Relire l'histoire du sionisme*. Seuil.

Warschawski, M. (2001). *Israël-Palestine le défi binational*. Les éditions Textuel.

Articles scientifiques

Abu-Amr, Z. (1989). Le débat inter-palestinien avant le CNP. *Revue d'études palestiniennes*, 30(1), 23-34. <https://doi.org/10.3917/repa.030.0023>

Abu-Odeh, L. (2001, décembre 1). The Case for Binationalism. *Boston Review*. <https://www.bostonreview.net/forum/lama-abu-odeh-case-binationalism/>

Achcar, G. (1994). *Le sionisme et la paix : Du plan Allon aux Accords de Washington*. <https://doi.org/10.3406/homso.1994.2764>

al-Bitar, S. al-Din. (1974). The Implications of the October War for the Arab World. *Journal of Palestine Studies*, 3(2), 34-45. <https://doi.org/10.2307/2535798>

Atran, S., & Axelrod, R. (2010). Interview with Ramadan Shallah, Secretary General, Palestinian Islamic Jihad (Damascus, Syria, December 15, 2009). *Perspectives on Terrorism*, 4(2), 000. https://hal.science/ijn_00505376

Barnavi, É. (2004). Où en est Israël ? Entretien. *Le Débat*, 128(1), 4-25. <https://doi.org/10.3917/deba.128.0004>

Barnavi, É. (2024). Israël-Palestine : Une seule solution, les deux États. *Politique étrangère*, 242(2), 89-100. <https://doi.org/10.3917/pe.242.0089>

Baron, X. (1984). L'OLP : 20 ans d'histoire. *Revue d'études palestiniennes*, 14(5), 155-165. <https://shs.cairn.info/revue-d-etudes-palestiniennes-1984-5-page-155?lang=fr>

Bocco, R., & Roberts, N. (2024). *An Israeli/Palestinian Federation : An Alternative Approach to Peace*. https://www.graduateinstitute.ch/sites/internet/files/2024-11/Texte_pour_PDF_Bocco_Roberts_12.11.24.pdf

Charbit, D. (2011). Chronologie du sionisme et de l'État d'Israël. *Cités*, 4748(3), 19-26. <https://doi.org/10.3917/cite.047.0019>

- Eisenzweig, U. (1983). AUX ORIGINES DU SIONISME POLITIQUE : Theodor Herzl, Israël Zangwill et la négation de Sion. *Esprit* (1940-), 76 (4), 3-15. <https://www.jstor.org/stable/24270435>
- El-Battoui, M. (2002). L'islam politique palestinien, un obstacle à la paix ? *Revue d'études palestiniennes*, 82(1), 41-52. <https://doi.org/10.3917/rep.082.0041>
- Fenaux, P. (2018). L'État binational, une promesse infernale ? *La Revue Nouvelle*, 7(7). <https://doi.org/10.3917/rn.187.0012>
- Filiu, J.-P. (2012). Les fondements historiques du Hamas à Gaza (1946-1987). *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 115(3), 3-14. <https://doi.org/10.3917/vin.115.0003>
- Foucher, M. (2024). Israël-Palestine : Quelles géographies ? *Politique étrangère*, 242(2), 101-111. <https://doi.org/10.3917/pe.242.0101>
- Gérard, M. (2007). Charles Enderlin, Les années perdues. Intifada et guerres au Proche-Orient 2001-2006. *Questions de communication*, 11, Article 11. <https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.7392>
- Ghanem, A. (2009). The Bi-National State Solution. *Israel Studies*, 14(2), 120-133. <https://www.jstor.org/stable/30245857>
- Halévi, R. (2004). Israël ou la question de l'État-nation. *Le Débat*, 128(1), 33-41. <https://doi.org/10.3917/deba.128.0033>
- Hermann, T. (2005). The bi-national idea in Israel/Palestine : Past and present. *Nations and Nationalism*, 11(3), 381-401. <https://doi.org/10.1111/j.1354-5078.2005.00210.x>
- Hilal, J. (1976). Class Transformation in the West Bank and Gaza. *MERIP Reports*, 53, 9-15. <https://doi.org/10.2307/3011205>
- Hroub, K. (2017). A Newer Hamas? The Revised Charter. *Journal of Palestine Studies*, 46(4), 100-111. <https://doi.org/10.1525/jps.2017.46.4.100>
- INTERVIEW WITH RAMADAN SHALLAH (Part II) : The Palestinian Resistance-A Reexamination. (2015). *Journal of Palestine Studies*, 44(3), 39-48. <https://doi.org/10.1525/jps.2015.44.3.39>
- Jabber, F. (1973). The Arab Regimes and the Palestinian Revolution, 1967-71. *Journal of Palestine Studies*, 2(2), 79-101. <https://doi.org/10.2307/2535482>

- Judt, T. (2004). Israël : L'alternative. *Le Débat*, 128(1), 26-32. <https://doi.org/10.3917/deba.128.0026>
- Kabha, M. (2009). L'idée binationale dans le débat palestinien. *Les Temps Modernes*, 652-653(1-2), 164-177. <https://doi.org/10.3917/ltm.652.0164>
- Karmi, G. (2011). The One-State Solution : An Alternative Vision for Israeli-Palestinian Peace. *Journal of Palestine Studies*, 40(2), 62-76. <https://doi.org/10.1525/jps.2011.XL.2.62>
- Khader, B. (2006). Nakba, Naksa, Nahda : Mémoire et histoire de la Palestine 1904-2006. *Rivista di Studi Politici Internazionali*, 73(4 (292)), 535-559. <https://www.jstor.org/stable/42740528>
- Kurz, A. (2009). The Sixth Fatah Convention : Formal Changes Only. *Strategic Assessment*, 12(3), 51-65. https://www.inss.org.il/strategic_update_sheets/no-3-12/
- Shaheen, H. (2022). An Interpretation of the Popular Front Congress : Silent Ideological Transformation. *Revue des études palestiniennes*, 132, 108-132. <https://www.palestine-studies.org/en/node/1653215>
- Vidal, D. (2018). Pages méconnues. Gestation et naissance d'Israël. *Confluences Méditerranée*, 104(1), 141-156. <https://doi.org/10.3917/come.104.0141>
- Yousef, A. (2012). THE ONE STATE SOLUTION An Alternative Vision for Ending the Israeli-Palestinian Conflict. *Dissertations and Theses*. https://academicworks.cuny.edu/cc_etds_theses/111

Thèses

- Al-Labadi, T. (2015). *De la dépossession à l'intégration économique : Économie politique du colonialisme en Palestine* [Université Paris Dauphine - Paris IX]. <https://theses.hal.science/tel-01214969v1>
- Plessix, C. J. D. (2013). *La norme en Terre sainte : Le système européen face à la solution de deux Etats (1973-2012)* [Institut d'études politiques de paris - Sciences Po]. <https://theses.hal.science/tel-03522700v1>

Sources primaires

Conseil National Palestinien. (1979). *National Unity Programme*. <https://www.palquest.org/en/historictext/16286/palestine-national-council-14th-session-national-unity-programme>

Conseil National Palestinien. (1988). *Déclaration d'indépendance de l'État de Palestine*, Association France Palestine Solidarité. <https://www.france-palestine.org/Declaration-d-independance-de-l>

Conseil National Palestinien (2018). *Palestine National Council, 23rd Session: Final Communiqué (in Arabic)*. *Interactive Encyclopedia of the Palestine Question – PalQuest*. <https://www.palquest.org/en/historictext/30523/palestine-national-council-23rd-session-final-communiqu%C3%A9-arabic>

Documents. (1982). *Revue d'études palestiniennes*, 2(1), 131-145. <https://doi.org/10.3917/repa.002.0131>

Documents. (1989). *Revue d'études palestiniennes*, 33(5), 137-144. <https://doi.org/10.3917/repa.033.0137>

Front Démocratique de Libération de la Palestine. (2018). *The Communiqué of the Acts of Seventh General National Conference of the Democratic Front for the Liberation of Palestine*. Group194. <https://group194.net/english/article/58462>

Front Démocratique de Libération de la Palestine. (2024). *The Central Committee of DFLP elects Fahd Suleiman as new Secretary-General and Hawatmeh as President, Democratic Front for the Liberation of Palestine (DFLP) concludes its eighth conference*. <https://dflp.org/en/4211/>

Front Démocratique de Libération de la Palestine. (2022) *Fahd Suleiman: Our political System has Skipped Priorities and Divided our Cause into Separate Files*. Group194. <https://group194.net/english/article/70349>

Front Démocratique de Libération de la Palestine. (2025). *"DFLP": Rebuilding the Palestinian political system and the Palestinian Authority according to Washington's standards and conditions does not constitute protection for the "two-state solution"*. Al-Hourriah. <https://alhourriah.org/english/article/85290>

Front populaire de libération de la Palestine. (1969). *Strategy for the liberation of Palestine*. <https://pflp-documents.org/strategy-for-the-liberation-of-palestine-english-1969/>

Front populaire de libération de la Palestine. (1983). *PFLP Bulletin – Winter 1983*. <https://pflp-documents.org/pflp-bulletin-winter-1983/>

Front populaire de libération de la Palestine. (1993). *Political Program of the PFLP's 5th Congress*. <https://pflp-documents.org/political-program-of-the-pflps-5th-congress-1993-english/>

Front Populaire de Libération de la Palestine. (2000). *Dr. George Habash Address to PFLP Sixth Convention - June 2000*. <https://english.pflp.ps/2000/06/20/dr-george-habash-address-to-pflp-sixth-convention-june-2000/>

Front populaire de libération de la Palestine. (2000). *Political Report of the 6th Congress of the PFLP*. <https://pflp-documents.org/political-report-of-the-6th-congress-of-the-pflp-2000/>

Front Populaire de Libération de la Palestine. (2006). *Political statement on the 39th anniversary of the founding of the FPLP*. <https://english.pflp.ps/2006/12/11/political-statement-on-the-39th-anniversary-of-the-founding-of-the-pflp/>

Front Populaire de Libération de la Palestine. (2009). *PFLP Affirms That PLO Membership Does Not Mean Acceptance of the “Two-State Solution”*. <https://english.pflp.ps/2009/03/02/pflp-affirms-that-plo-membership-does-not-mean-acceptance-of-the-two-state-solution/>

Front Populaire de Libération de la Palestine. (2011). *44 years of the Popular Front: Building unity through resistance and challenging the occupation*. <https://english.pflp.ps/2011/12/20/44-years-of-the-popular-front-building-unity-through-resistance-and-challenging-the-occupation/>

Front Populaire de Libération de la Palestine. (2012). *PFLP will never recognize Israel: 45th anniversary in Gaza*. <https://english.pflp.ps/2012/12/11/pflp-will-never-recognize-israel-45th-anniversary-in-gaza/>

Front Populaire de Libération de la Palestine. (2013). *PFLP: On the 65th anniversary of the Nakba, the right of return is non-negotiable*.

<https://english.pflp.ps/2013/05/17/pflp-on-the-65th-anniversary-of-the-nakba-the-right-of-return-is-non-negotiable/>

Front Populaire de Libération de la Palestine. (2014). *Abu Ahmad Fouad: The PFLP entirely rejects negotiations and political settlement*.
<https://english.pflp.ps/2014/02/17/abu-ahmad-fouad-the-pflp-entirely-rejects-negotiations-and-political-settlement/>

Front Populaire de Libération de la Palestine. (2014). *PFLP Political Bureau: Kerry plan attempts to liquidate Palestinian cause, right of return*.
<https://english.pflp.ps/2014/02/02/pflp-political-bureau-kerry-plan-attempts-to-liquidate-palestinian-cause-right-of-return/>

Front Populaire de Libération de la Palestine. (2017). *PFLP: "Trump plan" is a declaration of war on Palestinian fundamental rights*.
<https://english.pflp.ps/2017/11/20/pflp-trump-plan-is-a-declaration-of-war-on-palestinian-fundamental-rights/>

Hamas. (1988). *Charte du Mouvement de la Résistance Islamique – Palestine*.
<https://iremam-base.cnrs.fr/voix/voix15.htm>

Hamas. (2000). *The Islamic Resistance Movement (Hamas). The Hamas Case*.
https://www.hamascase.com/volume-i/04_hamas-movement/

Hamas. (2006). *Hamas Election Manifesto. The Hamas Case*.
https://www.hamascase.com/volume-i/06_hamas-manifesto/

Hamas. (2017). *La Charte du mouvement Hamas. Chronique de Palestine*.
<https://www.chroniquepalestine.com/charte-mouvement-hamas-version-francaise/>

L'OLP: Les principaux documents. (1984). *Revue d'études palestiniennes*, 14(5), 167-187. <https://doi.org/10.3917/rep.014.0167>

Articles de presse

Amayreh K. (2005, 6 avril). *Fatah legislator paints bleak scenario*. *Al Jazeera*.
<https://www.aljazeera.com/news/2005/4/6/fatah-legislator-paints-bleak-scenario>

Kodmani, B. (2018, février 1). النكسة *Al-Naksa*. *Le Monde diplomatique*.
<https://www.monde-diplomatique.fr/mav/157/KODMANI/58313>

MEMRI. (2012, 9 avril). *Fatah Senior Official Ahmad Qurei' Calls for One-State Solution*. MEMRI. <https://www.memri.org/reports/fatah-senior-official-ahmad-quirei-calls-one-state-solution>

MEMRI (2015, 6 août 2016). *Fatah Member Calls For 'Two States In One Space,' Separated By A Virtual Border*. MEMRI. <https://www.memri.org/reports/fatah-member-calls-two-states-one-space-separated-virtual-border>

MEMRI (2021, 18 octobre). *Palestinian Public Figures, Journalists Criticize President 'Abbas' UN Speech: His Ultimatum To Israel Is Meaningless; He Must Immediately Step Down, Hold Elections*. MEMRI. <https://www.memri.org/reports/palestinian-public-figures-journalists-criticize-president-abbas-un-speech-his-ultimatum>

Perry T. (2010, 5 mai). *Jailed Palestinian leader warns against more talks*. Reuters. <https://www.reuters.com/article/economy/jailed-palestinian-leader-warns-against-more-talks-idUSLDE64318E/>

The Associated Press. (2024, 25 avril) *Hamas again raises the possibility of a 2-state compromise. Israel and its allies aren't convinced*. The Associated Press. <https://apnews.com/article/israel-hamas-gaza-war-f756cc054732eb3f7e0c49a9987560a0>

Wafa. (2018, 4 février). *La centrale du Fatah : la communauté internationale doit construire un nouveau mécanisme capable de parrainer le processus politique et de parvenir à la paix*. Wafa. <http://french.wafa.ps/Pages/Details/164345>

Wafa. (2019, 11 juillet). *Le président devant la réunion du conseil consultatif du Fatah : 'l'accord du siècle échouerait comme a échoué l'atelier de Bahreïn'*. Wafa. <http://french.wafa.ps/Pages/Details/178068>

Wafa. (2020, 19 juin). *Le président Abbas préside la réunion du Comité central du Fatah*. Wafa. <https://french.wafa.ps/Pages/Details/155881>

Wafa. (2021, 13 février). *Réunion du Comité central du mouvement Fatah dirigée par le président Abbas*. Wafa. <http://french.wafa.ps/Pages/Details/193305>

Wafa. (2023, 26 août). *Le conseil révolutionnaire du Fatah décide de maintenir sa session actuelle en état permanent*. Wafa. <http://french.wafa.ps/Pages/Details/210017>

Billet de blog

Ceccaldi, F. (2017, 22 mars). *Le septième congrès du Fatah : entre affirmation d'autorité et perte de légitimité pour Mahmoud Abbas. Les Carnets de l'Ifpo.* <https://ifpo.hypotheses.org/7463>

Rapports d'ONG

Amnesty International. (2024, 5 décembre). *Israël commet un génocide contre la population palestinienne à Gaza. Amnesty International Belgique.* <https://www.amnesty.be/campagne/territoire-palestinien-israel/stop-genocide-gaza>

Human Rights Watch. (2024, 19 décembre). *Israël commet le crime d'extermination et des actes de génocide à Gaza. Human Rights Watch.* <https://www.hrw.org/fr/news/2024/12/19/israel-commet-le-crime-dextermination-et-des-actes-de-genocide-gaza>

Statistiques

Statista. (2024, septembre). *Israël / Territoires palestiniens : nombre de morts et de blessés en raison de l'attaque du Hamas contre Israël et des contre-attaques d'Israël dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, depuis le 7 octobre 2023.* Statista. <https://fr.statista.com/statistiques/1423795/guerre-israel-territoires-palestiniens-nombre-morts-et-blesses/>

Annexes

Annexe 1 – liste des abréviations

- CEOLP : Comité Exécutif de l'OLP
- CNP : Conseil National Palestinien
- FDLP : Front Démocratique de Libération de la Palestine
- FPLP : Populaire de Libération de la Palestine
- MJIP : Mouvement du Jihad Islamique Palestinien
- MNA : Mouvement des Nationalistes Arabes
- OLP : Organisation de Libération de la Palestine
- ONU : Organisation des Nations Unies

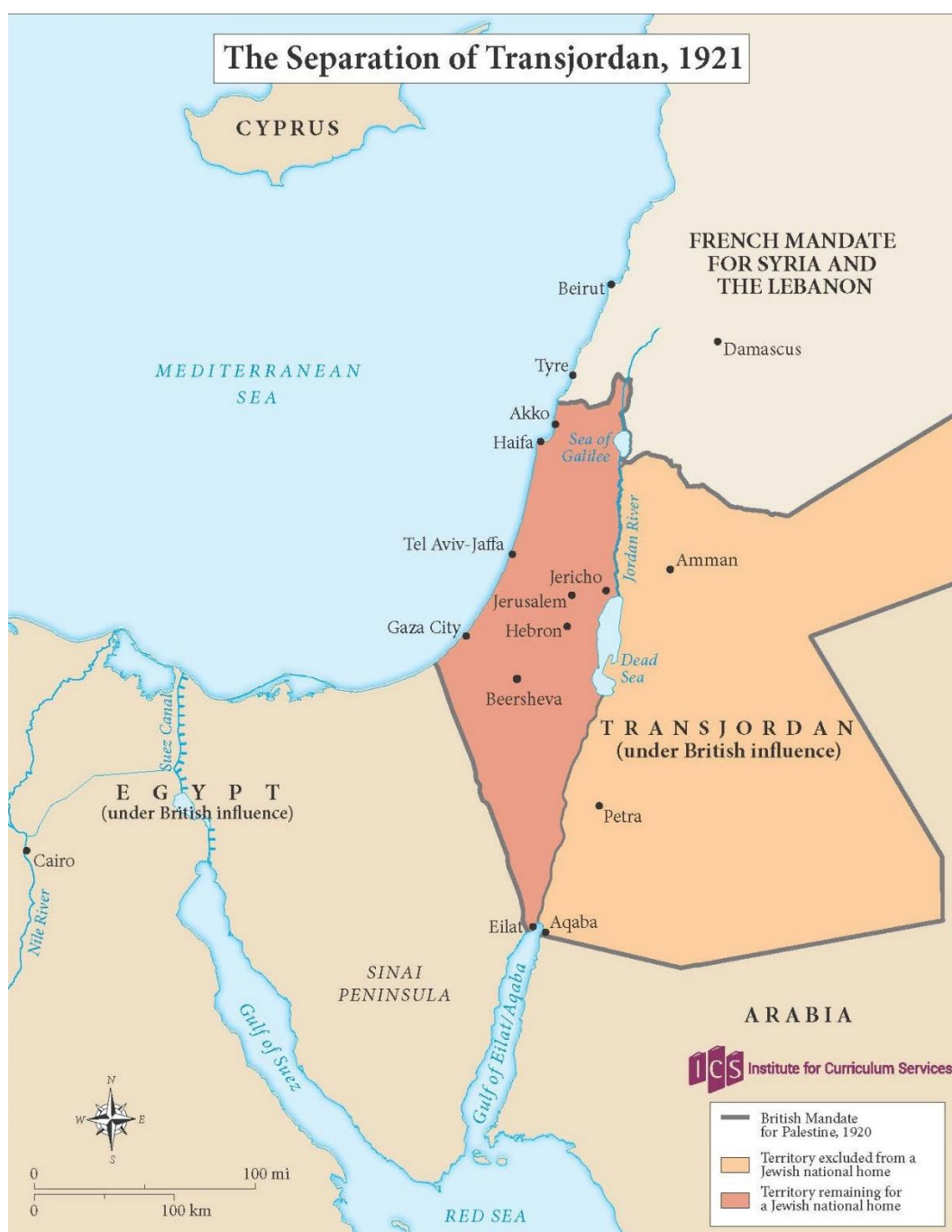
Source : élaboration personnelle.

Annexe 2 – Typologie utilisée dans ce mémoire

1. Etat unique non-inclusif
2. Etat unique inclusif
3. Partition en deux Etats
 - Partition temporaire – en vue d'un Etat unique
 - Partition définitive – solution à deux Etats

Source : élaboration personnelle.

Annexe 3 – Mandat britannique sur la Palestine en 1921



Source : Institute for Curriculum Services, *Separation of Transjordan*.
<https://icsresources.org/map/05-separation-of-transjordan/>

Annexe 4 – Proposition de partage de la Palestine par la Commission Peel (1937)



Sources : Encyclopædia Britannica,
<https://www.britannica.com/event/Peel-Commission>

Peel Commission.

Annexe 5 – Plan de partage de la Palestine de l'ONU (1947) et frontières de 1949



Source : Rekacewicz P., *Le partage de la Palestine de 1947 à 1949. Le Monde diplomatique*. <https://www.monde-diplomatique.fr/cartes/procheorient1949>

Annexe 6 – La guerre des six-jours (juin 1967)



Source : Rekacewicz P., La guerre des six jours (1967). Le Monde diplomatique.

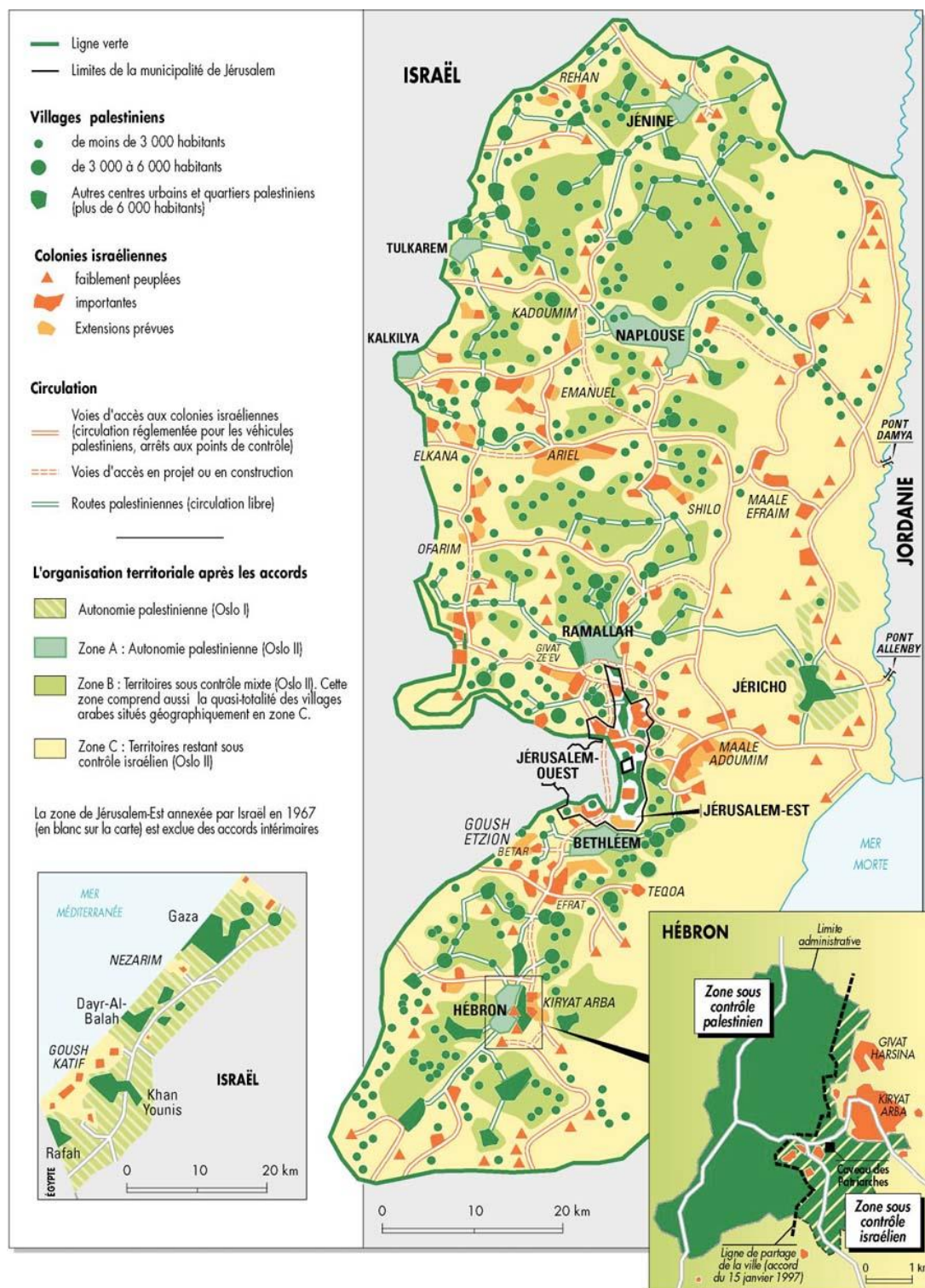
<https://www.monde-diplomatique.fr/cartes/procheorient1967>

Annexe 7 – Frontières de 1967



Source : Orient XXI, *Palestine. Depuis 1967, Israël gomme la « ligne verte »*.
<https://orientxxi.info/magazine/palestine-depuis-1967-israel-gomme-la-ligne-verte,5660>

Annexe 8 – Organisation de la Cisjordanie prévue par les accords d'Oslo II (1995)



Source : De Jong J. & Rekacewicz P., *Les accords d'Oslo II* (28 septembre 1995). *Le Monde Diplomatique*. <https://www.monde-diplomatique.fr/cartes/cisjordanieoslo2>

Annexe 9 – Plan de paix proposé par Donald Trump (2020)

Donald Trump's Mideast plan



© AFP

Source : The Arab Weekly, *Trump's Mideast peace plan draws mixed reactions*.
<https://the arabweekly.com/trumps-mideast-peace-plan-draws-mixed-reactions>

Annexe 10 – Résolution 242

Résolution 242 (22 novembre 1967)

Le Conseil de sécurité,

Exprimant l'inquiétude que continue de lui causer la grave situation au Moyen-Orient ;

Soulignant l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la guerre et la nécessité d'œuvrer pour une paix juste et durable permettant à chaque État de la région de vivre en sécurité ;

Soulignant en outre que tous les États membres, en acceptant la Charte des Nations unies, ont contracté l'engagement d'agir conformément à l'article 2 de la Charte.

1. Affirme que l'accomplissement des principes de la Charte exige l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient qui devrait comprendre l'application des deux principes suivants :

- i) Retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés lors du récent conflit ;
- ii) Cessation de toutes assertions de belligérance ou de tous états de belligérance et respect et reconnaissance de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de chaque État de la région et leur droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues à l'abri de menaces ou d'actes de force.

2. Affirme en outre la nécessité :

- a) De garantir la liberté de navigation sur les voies d'eau internationales de la région ;
- (b) De réaliser un juste règlement du problème des réfugiés ;
- (c) De garantir l'inviolabilité territoriale et l'indépendance politique de chaque État de la région, par des mesures comprenant la création de zones démilitarisées.

3. Prie le secrétaire général de désigner un représentant spécial pour se rendre au Moyen-Orient afin d'y établir et d'y maintenir des rapports avec les États intéressés en vue de favoriser un accord et de seconder les efforts tendant à aboutir à un règlement pacifique et accepté, conformément aux dispositions et aux principes de la présente résolution.

4. Prie le secrétaire général de présenter aussitôt que possible au Conseil de sécurité un rapport d'activité sur les efforts du représentant spécial.

Adoptée à l'unanimité à la 1382e séance

Source : Conseil de sécurité des Nations unies. (1967, 22 novembre). *Résolution 242*.

<https://mjp.univ-perp.fr/constit/il1967.htm>

Annexe 11 – Charte de l'OLP (1968)

CHARTRE NATIONALE PALESTINIENNE DE 1968 (Extraits) Le 3* CNP amende la Charte de 1964 et adopte un nouveau texte qui marque un durcissement sous l'influence des mouvements de guérilla. Seuls les Juifs qui vivaient en Palestine Jusqu'en 1917 pourront demeurer après la « libération totale ». D'autre part, « la lutte armée est la seule voie pour la libération de la Palestine ». 1. — La Palestine, patrie du peuple arabe palestinien, constitue une partie inséparable de la grande patrie arabe, et le peuple palestinien fait partie de la nation arabe. 2. — La Palestine, dans les frontières du mandat britannique, constitue une unité territoriale indivisible. 3. — Seul le peuple palestinien a des droits légitimes sur sa patrie. Après l'avoir libérée, il exercera son droit à l'autodétermination, selon ses vœux et sa seule volonté. 4. — L'identité palestinienne est une caractéristique authentique, intrinsèque et perpétuelle. Elle se transmet des parents aux enfants. Ni l'occupation sioniste, ni la dispersion du peuple arabe palestinien résultant des souffrances qu'il a endurées, ne peuvent effacer cette identité palestinienne. 5. — Les Palestiniens sont les citoyens arabes qui résidaient habituellement en Palestine jusqu'en 1947, qu'ils aient été forcés de partir ou qu'ils y soient demeurés. Toute personne née de parents palestiniens après cette date, que ce soit en Palestine ou hors de Palestine, est palestinienne. 6. — Les juifs qui résidaient habituellement en Palestine jusqu'au commencement de l'invasion sioniste sont palestiniens. 7. — L'identité palestinienne et les liens matériels, spirituels et historiques avec la Palestine sont des réalités immuables. C'est un devoir national que de faire de chaque Palestinien un révolutionnaire arabe, de lui donner une connaissance spirituelle et matérielle approfondie de sa patrie, et de le préparer à la lutte armée et au sacrifice de ses biens et de sa vie pour la récupération de sa patrie. Tous les moyens disponibles d'éducation et d'information doivent être employés à cette fin, jusqu'à la libération totale. 8. — Le peuple palestinien traverse actuellement la phase de la lutte nationale pour la libération de sa patrie. Pour cette raison, les divergences entre les forces nationales palestiniennes doivent passer au second plan pour donner la priorité à la contradiction fondamentale qui existe entre, d'une part, le sionisme et l'impérialisme et, d'autre part, le peuple arabe palestinien. Sur cette base, les masses palestiniennes, aussi bien les organisations que les individus, qu'elles se trouvent dans leur patrie ou dans les endroits où elles vivent en réfugiés, forment un front national unique œuvrant pour la récupération et la

libération de la Palestine au moyen de la lutte armée. 9. — La lutte armée est la seule voie pour la libération de la Palestine. Il s'agit d'une ligne stratégique et non pas d'une ligne tactique. Le peuple arabe palestinien affirme sa détermination totale à mener la lutte armée et à lancer la révolution populaire pour la libération et le retour dans sa patrie. Il affirme également son droit à mener une vie normale en Palestine et à y exercer le droit à l'autodétermination ainsi que sa souveraineté. 10. — L'action des commandos constitue le noyau de la guerre populaire palestinienne de libération. Cela exige que l'action des commandos soit intensifiée, développée et protégée et que tout le potentiel disponible palestinien, humain et technique, soit mobilisé et organisé afin qu'il joue son rôle dans la révolution palestinienne armée. Cela requiert également l'unité entre les différents groupes qui existent au sein du peuple palestinien, de même que l'unité entre le peuple palestinien et les masses arabes, afin d'assurer un renforcement continu, puis la victoire, de la révolution. 11. — Les Palestiniens auront trois mots d'ordre : unité nationale, mobilisation nationale et libération. 12. — Le peuple arabe palestinien croit à l'unité arabe. Pour jouer son rôle dans la réalisation de cette unité, il doit, dans l'étape actuelle de son combat national, sauvegarder son identité palestinienne avec tout ce que cela implique, œuvrer pour avoir une plus grande conscience de cette identité et s'opposer à tout ce qui pourrait l'affaiblir ou la faire disparaître. 13. — L'unité arabe et la libération de la Palestine sont deux objectifs complémentaires. Chacun d'eux conduit à la réalisation de l'autre. L'unité arabe mènera à la libération de la Palestine, et la libération de la Palestine conduira à l'unité arabe. Œuvrer en faveur de l'une revient à agir pour la réalisation des deux. 14. — Le destin de la nation arabe, et à vrai dire l'existence même des Arabes, dépend du destin de la cause palestinienne. Cette interdépendance est à l'origine des efforts arabes pour la libération de la Palestine. Le peuple palestinien est à l'avant-garde du mouvement visant à atteindre cet objectif national sacré. 15. — La libération de la Palestine est une obligation nationale pour les Arabes. Leur devoir est de repousser l'invasion sioniste et impérialiste dans la grande patrie arabe et de liquider la présence sioniste en Palestine. A cet égard, l'entière responsabilité incombe aux peuples et aux gouvernements arabes, et en premier lieu au peuple palestinien. Pour cette raison, la nation arabe doit mobiliser tout son potentiel militaire, humain, moral et matériel pour jouer un rôle effectif, aux côtés du peuple palestinien, dans la libération de la Palestine. En outre, elle doit, notamment dans la phase actuelle de la révolution palestinienne armée, fournir au peuple palestinien toute l'aide matérielle et humaine possible, et mettre à sa disposition les moyens et les facilités

qui lui permettront de continuer à jouer son rôle de premier plan dans sa révolution armée jusqu'à ce que sa patrie soit libérée. 16. — Sur le plan spirituel, la libération de la Palestine créera en Terre sainte une atmosphère de paix et de tranquillité, assurant la sauvegarde de toutes les institutions religieuses, et la garantie de la liberté de culte et du droit de visite à tous, sans discrimination et sans distinction de race, de couleur, de langue ou de religion. C'est pourquoi, le peuple palestinien attend le soutien de toutes les forces spirituelles dans le monde. 19. — Le partage de la Palestine, en 1947, et la création d'Israël n'ont aucune validité, quel que soit le temps écoulé depuis cette date, car ils sont contraires à la volonté du peuple palestinien et à son droit naturel sur sa patrie. Ils sont en contradiction avec les principes de la charte des Nations unies, notamment en ce qui concerne le droit à l'autodétermination. 20. — La déclaration Balfour, le mandat, et tout ce qui en résulte, sont déclarés nuis et non avens. L'affirmation selon laquelle des liens historiques ou spirituels unissent les juifs à la Palestine n'est pas conforme aux faits historiques et ne répond pas aux conditions requises pour constituer un État. Le judaïsme est une religion révélée. Il n'est pas une nationalité particulière. Les juifs ne forment pas un peuple ayant son identité propre mais ils sont citoyens de leurs pays respectifs 21. — Le peuple arabe palestinien, s'exprimant par sa révolution armée, rejette toute solution de remplacement à la libération totale de la Palestine. Il rejette également toutes les propositions visant à la liquidation ou à l'internationalisation du problème palestinien. 22. — Le sionisme est un mouvement politique, organiquement lié à l'impérialisme mondial et opposé à tous les mouvements de libération ou de progrès dans le monde. Le sionisme est, par nature, fanatique et raciste. Ses objectifs sont agressifs, expansionnistes et coloniaux. Ses méthodes sont celles des fascistes et des nazis. Israël est l'instrument du mouvement sioniste. C'est une base géographique et humaine de l'impérialisme mondial qui, de ce tremplin, peut porter des coups à la patrie arabe pour combattre les aspirations de celle-ci à la libération, à l'unité et au progrès. Israël est une menace permanente pour la paix au Proche-Orient et dans le monde entier... 26. — L'Organisation de libération de la Palestine, en sa qualité de représentant des forces de la révolution palestinienne, est responsable de la lutte du peuple arabe palestinien pour recouvrer, libérer et retourner dans sa patrie, et pour exercer le droit à l'autodétermination dans celle-ci. Cette responsabilité s'étend aux domaines militaire, politique et financier, et à tout ce que la cause palestinienne pourrait exiger sur les plans arabe et international. 27. — L'Organisation de libération de la Palestine coopérera avec tous les pays arabes, selon

les possibilités de chacun. Elle adoptera une attitude neutre à l'égard de ces pays, selon les nécessités de la bataille de libération, et sur la base de ce facteur. L'organisation n'interviendra dans les affaires intérieures d'aucun État arabe. 28. — Le peuple arabe palestinien affirme que sa révolution nationale est authentique et indépendante. Il rejette toute forme d'intervention, de tutelle ou de dépendance.

Source : L'OLP. (1968). *CHARTRE NATIONALE PALESTINIENNE DE 1968* (Extraits).
<https://shs.cairn.info/revue-d-etudes-palestiniennes-1984-5-page-167>

Annexe 12 – Déclaration du Comité Central du Fatah (1^{er} janvier 1969)

DÉCLARATION DU COMITÉ CENTRAL DU FATH (1^{er} janvier 1969) Le Fath définit le 1^{er} Janvier 1969 sa conception de l'État palestinien. Il proclame officiellement que « l'objectif final de la lutte » du mouvement palestinien « est la restauration de l'État palestinien indépendant et démocratique dont tous les citoyens, quelle que soit leur religion, jouiront de droits égaux ». Il précise que la lutte contre Israël n'est pas dirigée contre les Juifs, mais contre un système colonial. Le 5^e CNF adopte ces principes en février 1969, au Caire. 1. — Le Mouvement de libération nationale palestinienne Fath est l'expression du peuple palestinien et de sa volonté de libérer son territoire de la colonisation sioniste afin de recouvrer son identité nationale. 2. — Le Mouvement de libération nationale palestinienne Fath ne lutte pas contre les juifs en tant que communauté ethnique et religieuse. Il lutte contre Israël considéré comme l'expression d'une colonisation fondée sur un système théocratique, raciste et expansionniste, et comme l'expression du sionisme et du colonialisme. 3. — Le Mouvement de libération nationale palestinienne Fath rejette toute solution qui ne prenne pas en considération l'existence du peuple palestinien et son droit à disposer de lui-même. 4. — Le Mouvement de libération nationale palestinienne Fath rejette catégoriquement la résolution du Conseil de Sécurité du 22 novembre 1967 et la mission Jarring qui en émane. Cette résolution ignore les droits nationaux du peuple palestinien. Elle ne mentionne pas l'existence de ce peuple. Toute solution prétendument pacifique qui ignore cette donnée fondamentale sera par conséquent vouée à l'échec. En tout cas, l'acceptation de la résolution du 22 novembre 1967, ou de toute solution pseudo-politique, par quelque partie que ce soit, n'engage en aucune façon le peuple palestinien qui est déterminé à poursuivre sans merci sa lutte contre l'occupation étrangère et la colonisation sioniste. 5. — Le Mouvement de libération nationale palestinienne Fath proclame solennellement que l'objectif final de sa lutte est la restauration de l'État palestinien indépendant et démocratique dont tous les citoyens, quelle que soit leur religion, jouiront de droits égaux. 6. — La Palestine faisant partie de la patrie arabe, le Mouvement de libération nationale palestinienne Fath œuvrera afin que l'État palestinien participe activement à l'édification d'une société arabe progressiste et unifiée. 7. — La lutte du peuple palestinien, comme celle du peuple vietnamien et des

autres peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, fait partie du processus historique de libération des peuples opprimés par le colonialisme et l'impérialisme.

Source : Comité Central du Fatah (1969, 1^{er} janvier). *Déclaration du Comité Central du Fatah*. <https://shs.cairn.info/revue-d-etudes-palestiniennes-1984-5-page-167>

Annexe 13 - Une stratégie pour la libération de la Palestine (chapitre

X)

X. The Aims and Significance of the Palestinian War of Liberation That Israel constitutes an aggressive presence against our people from the outset is an indisputable fact. For our people, the rise of Israel has meant the expulsion of this people from its home and lands, the usurpation of all that our people had built through its labour and effort, the dispersal of our people throughout the Arab world and the world at large, and the concentration of the greater portion of it in the camps of misery and poverty scattered in Jordan, Syria and Lebanon without hope and without future. That Israel constitutes a colonialist expansionist presence at the expense of Arab land and its owners is not a matter for discussion. For us it is the tangible experience before which all spurious claims and allegations fade away. The “National Home” for the Jews in Palestine became the “State of Israel” within the boundaries of the Partition resolutions adopted by the United Nations in 1947. It then expanded to include Israel with its pre June boundaries which are far more extensive than those established by the United Nations’ resolutions of 1947, and finally expanded once again to include the whole of Palestine as well as Sinai and the Golan Heights. That Israel is an imperialist and colonialist base on our land and is being used to stem the tide of revolution, to ensure our continued subjection and to maintain the process of pillage and exploitation of our wealth and efforts, is a self-evident fact which does not need discussion. For us this is not merely a theoretical conclusion but represents our actual experience during the Tripartite Aggression of 1956, during the June 1967 war and throughout the existence of Israel on our soil. However the truth about our war of liberation has been distorted as a result of several factors. First of all there was the connection between the rise of the Zionist movement and the persecution of the Jews in Europe. Then there was the association made between the rise of Israel and the Nazis’ treatment of the Jews in the Second World War. In addition to these there was the dominating Imperialist and Zionist influence over large sections of world opinion, the existence in Israel of forces which claim to be progressive and socialist and the Soviet Union’s and some socialist countries’ support for the establishment of Israel. All these together with the error of certain Palestinian and Arab leaderships in the manner of their presentation of the struggle against Israel have distorted the truth about our liberation war and still threaten to distort the proper view of the true nature of this war in the eyes of many people. The Palestinian liberation movement is not a racial movement with aggressive intentions against the Jews. It is not

directed against the Jews. Its object is to destroy the state of Israel as a military, political and economic establishment which rests on aggression, expansion and organic connection with imperialist interests in our homeland. It is against Zionism as an aggressive racial movement connected with imperialism which has exploited the sufferings of the Jews as a stepping stone for the promotion of its interests and the interests of imperialism in this part of the world which possesses rich resources and provides a bridgehead into the countries of Africa and Asia. The aim of the Palestinian liberation movement is to establish a democratic national state in Palestine in which both Arabs and Jews will live as citizens with equal rights and obligations and which will constitute an integral part of the progressive democratic Arab national presence living peacefully with all forces of progress in the world. Israel has insisted on portraying our war against it as a racial war aiming at eliminating every Jewish citizen and throwing him into the sea. The purpose behind this is to mobilise all Jews for a life-or-death struggle. Consequently, a basic strategic line in our war with Israel must aim at unveiling this misrepresentation, addressing the exploited and misled Jewish masses and revealing the conflict between these masses' interest in living peacefully and the interests of the Zionist movement and the forces controlling the state of Israel. It is this strategic line which will ensure for us the isolation of the fascist clique in Israel from all the forces of progress in the world. It will also ensure for us, with the growth of the armed struggle for liberation and clarification of its identity, the widening of the conflict existing objectively between Israel and the Zionist movement on the one hand and the millions of misled and exploited Jews on the other. The Palestinian liberation movement is a progressive national movement against the forces of aggression and imperialism. The fact that imperialist interests are linked with the existence of Israel will make of our struggle against Israel a struggle against imperialism, and the linking of the Palestinian liberation movement with the Arab liberation movement will make our struggle against Israel the struggle of one hundred million Arabs in their united national effort for liberation. The struggle for Palestine today, and all the objective circumstances attendant upon it, will make of this struggle an introduction for the realisation of all the aims of the Arab revolution which are linked together. It is a wide and vast historical-movement launched by one hundred million Arabs in a large area of the world against the forces of evil, aggression and exploitation represented by neo-colonialism and imperialism in this epoch of human history. Finally, the struggle for Palestine will, as regards the Palestinian and Arab masses, be a gateway towards the culture of the age and a transition from a

state of under-development to the requirements of modern life. Through the struggle we shall acquire political awareness of the facts of the age, throw away illusions and learn the value of facts. The habits of underdevelopment represented by submission, dependence, individualism, tribalism, laziness, anarchy and impulsiveness will change through the struggle into recognition of the value of time, order, accuracy, objective thought, collective action, planning, comprehensive mobilization, the pursuit of learning and the acquisition of all its weapons, the value of man, the emancipation of woman – which constitute half of our society – from the servitude of outworn customs and traditions, the fundamental importance of the national bond in facing danger and the supremacy of this bond over clan, tribal and regional bonds. Our national, long-term liberation struggle will mean our fusion in a new way of life which will be our gateway towards progress and advancement.

Source : Front populaire de libération de la Palestine. (1969). *Strategy for the Liberation of Palestine*. <https://pflp-documents.org/strategy-for-the-liberation-of-palestine-english-1969/>

Annexe 14 – Déclaration politique de la 5^e session du CNP (1969)

Palestine National Council

Fifth Session

Political Statement

Cairo, 4 February 1969

Our Valiant Palestinian People,

This session of the Palestine National Council was convened at a crucial moment. The Palestinian armed resistance movement and popular resistance throughout Palestine have succeeded in bringing the Palestinian people back into the limelight of world events and history and in forcing recognition for the existence of a Palestinian people with a right to the entirety of its homeland. Now that the Palestinian resistance movement and Palestinian popular resistance have succeeded in defeating the Zionist-imperialist conspiracy to eradicate the Palestinian identity and do away with the Palestinian people, the Palestinian cause is once again menaced with the threat of liquidation (which would be to the interest of Zionism and imperialism) by means of the 22 November, 1967 Security Council resolution as well as all the other peaceful solutions or liquidation schemes, including the Soviet proposal for drawing up an agenda for the implementation of the Security Council resolution.

On behalf of the Palestinian revolution and what it stands for and on behalf of the aspirations of the Palestinian people and with the full force of its determination to hold fast to its sacred right to the entirety of its homeland, Palestine, the Palestine National Council hereby affirms its categorical rejection of any of the policies of the Western powers or of the United Nations or any intervention on their part which would impair the right of the Palestinian people to its homeland and its right to direct its own affairs. It rejects tutelage or subservience in any shape or form as it rejects Arab intervention in Palestinian affairs or in the rising Palestinian resistance movement, whether at the official level or through the United Nations.

In accordance with these principles, the Palestinian Arab people vehemently rejects all projects or resolutions which would entail the liquidation of the Palestinian cause, including the 22 November, 1967 Security Council resolution, the Soviet proposal or any other such projects. The objective of the Palestinian people behind the bitter struggle in which it is engaged for the liberation of and the return to its land is to set up a free and democratic society in Palestine for all Palestinians, including Muslims, Christians and Jews, and to liberate Palestine and its people from the domination of international Zionism in so far as the latter is a reactionary and racist religious movement with a fascistic basis that is integrally affiliated with and serves the interests of world imperialism. Furthermore, Zionism mars interhuman relationships and gains enmity and hatred for the Jews in as much as it provokes anti-Semitism wherever the Jews

may be found throughout the world for it encourages dual national loyalties and stands in the way of the integration of the Jews into the societies in which they live and prevents the development of true ties of loyalty to their countries of origin.

The Palestine National Council salutes all the fighters in the rank and file of the resistance movement, it salutes all the steadfast and struggling Arab masses throughout occupied Palestine, it salutes all Arab armies that are stationed along the front which are in accord with commando action and it salutes the Arab masses throughout the Arab homeland for the splendid fashion in which they have rallied around the resistance movement, particularly the Jordanian and Lebanese Arab masses which are putting up with constant Zionist raids patiently and in the spirit of self-sacrifice. The National Council wishes to stress the fact that the road of resistance and liberation is long and arduous, it demands blood and tears and the highest examples of self-sacrifice.

We have been forced to follow that road thanks to the Zionist movement which is a form of settling colonialism and which is in collusion with the imperialist nations, particularly the United States, for there is no other way to repel the Zionist-imperialist invasion of the Arab homeland, which has established a bridgehead in Palestine. Moreover, in order for the Arab nation to develop, progress and flourish, in order for it to awaken from its slumbers and develop its resources, it follows that the Zionist-imperialist

invasion must be repulsed and the whole of Palestine liberated, for the two are fundamentally interdependent. If this is not done, then both the lands and the people of the Arab nation will remain divided and the Arab countries will be transformed into a permanent sphere of influence for Zionism and imperialism. The National Council therefore calls on the Arab masses and the Palestinian masses in particular to mobilize all their resources and to back the Palestinian armed resistance with all their strength in view of the fact that the Palestine liberation movement is an integral part of the overall Arab revolution.

As a basic step toward national unity, the Palestine National Council calls on all Palestinians and the working force among the Palestinian people to consolidate national unity, for this will increase and boost the potential of the resistance movement. The National Council feels that it must stress the following unconditional truth: that arms in the hands of our fighters are meant to be used against one and only one target, i.e., the Zionist enemy, seeing as the fundamental conflict at this stage is with the Zionist enemy and with imperialism; all other conflicts of a domestic nature must cease, for these are no more than secondary in importance.

In keeping with the Palestinian National Charter, as amended during the July, 1968 session of the Palestine National Council, and in keeping with its new, revolutionary formulation, the Palestine Liberation Organization calls on the Palestinian masses to rally around it in an organized fashion and in full force and to ostracize that deviationist and defeatist group of people who advocate the liquidation of our cause and the establishment of a counterfeit Palestinian entity that would be the stooge of Zionism and imperialism. During its current session, the Councils passed the necessary resolutions and formulated an appropriate

plan for escalating the activities of the resistance. The priority goes to the unification of commando action, setting up a single organ for the collection of contributions, strengthening the Palestine Liberation Army, increasing its combat potential and further coordinating its activities with the revolution and developing that revolution into a popular war of liberation.

In view of the fact that the implementation of this revolutionary plan will require adequate financing, the Palestine National Council calls on the Arab and particularly the Palestinian masses to step up their financial contributions and it calls on the Arab countries to live up to their full financial commitments to the Palestine Liberation Organization. The National Council furthermore calls on the Arab countries to facilitate work opportunities, visas and the ability of their Palestinian residents to move about freely, with a view to the furtherance of their potential to support the Palestinian revolution in all respects, as mentioned above.

The Palestine National Council, which views the Palestine Liberation movement as part and parcel of the world liberation movement, sends its best wishes to all liberated and honourable individuals in the world who support the right of the Palestinian people to their homeland and calls on all the forces of goodness and progress in the world to increase their support for the Palestinian people.

Source : Conseil National Palestinien. (1969, 4 février). *Palestine National Council, 5th Session: Political Statement*. *Interactive Encyclopedia of the Palestine Question*. <https://www.palquest.org/en/historictext/16211/palestine-national-council-5th-session-political-statement>

Annexe 15 – Programme politique du 12^e CNP (1974)

La résistance palestinienne accepte l'idée d'édifier une autorité nationale indépendante sur une partie seulement de la Palestine, au cours du 12^e CNP qui se tient au Caire, en juin 1974. C'est la première fois que le principe des étapes intermédiaires est officiellement adopté. Sur la base de la Charte nationale palestinienne et du programme politique approuvé à la II^e session du CNP ; convaincu qu'il est impossible d'établir une paix durable et juste au Proche-Orient si le peuple palestinien ne recouvre pas ses droits nationaux, et en premier lieu son droit au retour et à l'autodétermination sur le sol national tout entier ; et après examen des conditions politiques nouvelles survenues depuis la précédente réunion du CNP, le Conseil déclare que : 1. — Il est réaffirmé l'attitude antérieure de l'OLP à l'égard de la résolution 242 qui ignore les droits nationaux de notre peuple, et traite de notre cause comme d'un problème de réfugiés. C'est pourquoi le Conseil refuse d'être concerné en quoi que ce soit par cette résolution à tous les niveaux, aussi bien arabe qu'international, y compris la conférence de Genève. 2. — L'OLP emploiera tous les moyens, et en premier lieu la lutte armée, pour libérer le territoire palestinien et établir l'autorité indépendante, nationale et combattante pour notre peuple, sur toute partie du territoire palestinien qui sera libérée. Cela implique de nouveaux changements dans le rapport des forces, en faveur de notre peuple et de son combat. 3. — L'OLP luttera contre tout projet d'entité palestinienne dont le prix? serait la reconnaissance (de l'ennemi), la paix, des frontières sûres, la renonciation à nos droits nationaux et la privation des droits de notre peuple au retour et à l'autodétermination sur le sol de sa patrie. 4. — Toute étape vers la libération est une étape vers la réalisation de l'objectif stratégique de l'OLP qui est d'établir l'État démocratique palestinien défini dans les résolutions des précédentes sessions du CNP. 5. — La lutte se poursuit, en collaboration avec les forces nationales jordaniennes, pour établir un front national jordano-palestinien dont l'objectif sera d'instaurer en Jordanie une autorité nationale démocratique, étroitement liée à l'entité palestinienne qui sera créée grâce à notre lutte. 6. — L'OLP luttera pour que s'établisse une unité de combat entre les peuples jordanien et palestinien et entre toutes les forces du mouvement arabe de libération qui souscrivent à ce programme. 7. — A la lumière de ce programme, l'OLP luttera pour renforcer l'unité nationale et l'élever à un niveau lui permettant d'assumer ses tâches et ses devoirs nationaux. 8. — Une fois instaurée, l'autorité nationale palestinienne luttera pour réaliser l'union des pays du champ de bataille, en vue d'achever la libération de l'ensemble du territoire palestinien, étape sur la voie de la réalisation de l'unité arabe. 9. — L'OLP luttera pour renforcer sa solidarité avec les pays socialistes et avec les forces de libération et de progrès dans le monde, afin de mettre en échec tous les plans sionistes, réactionnaires et impérialistes. 10. — A la lumière de ce programme, le commandement de la révolution déterminera la tactique permettant de réaliser les objectifs définis. Le CEOLP œuvrera pour mettre en application ce programme et, s'il se présentait une situation affectant l'avenir du peuple palestinien, le CNP serait convoqué en session extraordinaire.

Source : Conseil National Palestinien. (1974, 9 juin). *Programme politique du 12^e CNP*. <https://shs.cairn.info/revue-d-etudes-palestiniennes-1984-5-page-167>

Annexe 16– Programme du 13^e CNP (1977)

PROGRAMME POLITIQUE DU 13^e CNP (20 mars 1977) L'OLP franchit une nouvelle étape politique au cours du 13^e CNP, en mars 1977, au Caire, en se prononçant pour « l'établissement d'un État national indépendant sur le sol » de la Palestine. Les résolutions du CNP ne mentionnent plus, d'autre part, « l'objectif stratégique » de l'OLP qui figurait encore dans les décisions du 12^e CNP. L'OLP demande par ailleurs, « à participer, d'une manière indépendante et sur un pied d'égalité », aux efforts de paix au Proche-Orient. Sur la base de la Charte nationale palestinienne et des résolutions des précédentes sessions du Conseil national ; en raison de son attachement aux résolutions politiques et aux progrès réalisés par l'OLP sur les plans arabe et international depuis le 12^e Conseil ; après avoir discuté et étudié les derniers développements de la cause palestinienne et pour réaffirmer son soutien à la lutte nationale palestinienne dans le monde arabe et sur le plan international, Le Conseil national palestinien : 1. — Affirme que la question palestinienne est le fondement et la substance du conflit arabo-sioniste et considère que la résolution 242 du Conseil de Sécurité ignore le peuple palestinien et ses droits inaliénables. C'est pourquoi le Conseil réaffirme qu'il rejette cette résolution et toute action qui serait entreprise sur la base de celle-ci, tant sur le plan arabe qu'international. 2. — Réaffirme la détermination de l'OLP à poursuivre la lutte armée, ainsi que diverses formes de luttes politiques et populaires, en vue de réaliser les droits non négociables du peuple arabe palestinien. 3. — Proclame que toutes les formes de combat — militaire, politique ou populaire dans les territoires occupés constituent l'élément fondamental de son programme de lutte. Sur cette base, l'OLP s'efforce de développer la lutte armée dans les territoires occupés, ainsi que toutes les autres formes de combat, et fournira tout le soutien moral aux populations palestiniennes en territoire occupé afin qu'elles renforcent leur combat et consolident leur résistance pour vaincre l'occupation. 4. — Réaffirme l'opposition de l'OLP à tous les projets défaitistes américains de règlement et à tous les plans de liquidation. Il réaffirme également la détermination de l'OLP à s'opposer, et à mettre en échec tout règlement qui se ferait au détriment des droits nationaux inaliénables du peuple palestinien. Le Conseil invite la nation arabe à assumer ses responsabilités interarabes et à rassembler toutes ses forces afin de s'opposer aux menées impérialo-sionistes. 5. — Met l'accent sur l'importance et la nécessité de l'unité nationale, militaire et politique, entre toutes les fractions de la Révolution palestinienne au sein de l'OLP, car il s'agit d'une précondition essentielle de la victoire. C'est pourquoi il est nécessaire de consolider l'unité nationale à tous les niveaux, en se conformant à ces résolutions, et d'élaborer les programmes requis pour leur application. 6. — Réaffirme le droit de la Révolution palestinienne à demeurer sur le territoire libanais conformément à l'accord du Caire et à ses annexes, conclus entre l'OLP et les autorités libanaises. Il souligne son engagement à les appliquer dans leur lettre et dans leur esprit. Dans la mesure où il assure la protection du droit de la Révolution à porter les armes, et la sécurité des camps, le Conseil rejette toute interprétation unilatérale de cet accord et de ses annexes tout en respectant pleinement la souveraineté et la sécurité du Liban. 7. — Salue l'héroïque peuple libanais et affirme la préoccupation de l'OLP pour l'unité du Liban et de son peuple, pour sa sécurité, son indépendance et sa souveraineté ainsi que pour son caractère arabe. Il réaffirme qu'il est

fier de l'appui apporté par ce peuple héroïque à l'OLP dans sa lutte pour réaliser les droits nationaux du peuple palestinien dans sa patrie et son droit à y retourner. Le Conseil réaffirme avec force la nécessité d'approfondir et de consolider la cohésion de la Révolution palestinienne avec toutes les forces patriotiques libanaises. 8. — Souligne la nécessité de consolider le Front arabe de participation à la révolution palestinienne et d'approfondir la cohésion de la Révolution avec toutes les forces arabes patriotiques qui le composent dans tous les États arabes. Le Conseil souligne également la nécessité de développer la lutte arabe commune et d'élaborer une formule de soutien à la Révolution palestinienne dans sa lutte contre les menées sionistes et impérialistes. 9. — Décide de renforcer la lutte et la solidarité arabes sur la base de la lutte antiimpérialiste et antisioniste et de l'action en vue de libérer tous les territoires arabes occupés, afin d'aider la Révolution à récupérer les droits nationaux inaliénables du peuple arabe palestinien, sans paix ni reconnaissance d'Israël. 10. — Réaffirme le droit de l'OLP d'exercer ses responsabilités sur le plan arabe dans la lutte pour libérer la terre occupée. 11. — Décide de poursuivre la lutte pour récupérer les droits nationaux du peuple palestinien, et avant tout son droit au retour, à l'autodétermination et à l'établissement d'un État national indépendant sur le sol de sa patrie. 12. — Souligne la nécessité de consolider la coopération et la solidarité avec les pays socialistes, les États non alignés, les États islamiques, les États africains et avec tous les mouvements de libération nationale dans le monde. 13. — Rend hommage à l'attitude et aux efforts de tous les États et de toutes les forces qui ont pris position contre le sionisme en tant que forme de racisme, et contre ses menées agressives. 14. — Souligne l'importance des relations et de la coordination, à l'intérieur et à l'extérieur de la patrie occupée, avec les forces démocratiques et progressistes juives qui luttent contre l'idéologie et la pratique sionistes. Le Conseil fait appel à toutes les forces et tous les États épris de liberté, de paix et de justice dans le monde afin qu'ils cessent toute forme d'aide et de coopération avec le régime raciste sioniste, afin qu'ils le condamnent et refusent tout contact avec lui. 15. — Prenant en considération ce qui a été réalisé sur les plans arabe et international depuis la fin de la 12e session du Conseil, et après avoir examiné le rapport politique présenté par le Comité exécutif, le CNP : a) réaffirme le droit de l'OLP à participer, d'une manière indépendante et sur un pied d'égalité, à toutes les conférences, réunions et efforts internationaux ayant trait à la question palestinienne et au conflit arabo-sioniste en vue de réaliser les droits nationaux non négociables du peuple palestinien reconnus depuis 1974 par l'Assemblée générale des Nations unies, notamment dans la résolution 3236 ; b) déclare que tout règlement ou accord préjudiciable aux droits du peuple palestinien, conclu en son absence, est nul et non avenu.

Source : Source : Conseil National Palestinien. (1977, 20 mars). *Programme politique du 13^e CNP*. <https://shs.cairn.info/revue-d-etudes-palestiniennes-1984-5-page-167>

Annexe 17 – Plan Fès (1982)

LE PLAN ARABE DE PAIX ADOPTÉ À FÈS (9 septembre 1982) S'inspirant de propositions avancées en août 1981 par le prince héritier saoudien Fahd, le sommet arabe de Fès adopte, le 9 septembre 1982, un plan de paix qui prend largement, en compte les propositions avancées de toutes parts pour régler le conflit du Proche-Orient. Les États arabes reconnaissent ainsi implicitement le droit d'Israël à l'existence en demandant que soit garantie « la paix entre tous les États de la région, y compris l'État palestinien indépendant ». 1. — Retrait d'Israël de tous les territoires occupés en 1967, y compris Jérusalem-Est. 2. — Démantèlement des colonies édifiées par Israël dans les territoires arabes après 1967. 3. — Garantie de la liberté de culte pour toutes les religions dans les Lieux saints. 4. — Réaffirmation du droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'exercice de ses droits nationaux inaliénables sous la conduite de l'Organisation de libération de la Palestine, son représentant unique et légitime, ainsi qu'au dédommagement pour ceux qui ne désirent pas rentrer. 5. — La Cisjordanie et la bande de Gaza seront placées sous la tutelle des Nations unies pour une période transitoire ne dépassant pas quelques mois. 6. — Création d'un État palestinien indépendant ayant Jérusalem pour capitale. 7. — Le Conseil de Sécurité garantit la paix entre tous les États de la région, y compris l'État palestinien indépendant. 8. — Le Conseil de Sécurité garantit le respect de ces principes.

Source : Sommet arabe de Fès (1982, 9 septembre) *Plan arabe de paix de Fès*.
<https://shs.cairn.info/revue-d-etudes-palestiniennes-1984-5-page-167>

Annexe 18 – Extraits du programme commun du FPLP et du FDLP (1983)

On the political level · lo To decisively reject and oppose the Reagan plan as it is the central point in the imperialist-Zionist-reactionary schemes at this stage, and aims to totally liquidate the Palestinian national cause To reject the Jordanian regime's project which calls for establishing a Palestinian Jordanian .federal or confederal union, in order to facilitate negotiations with the enemy on the basis of the Reagan plan; to reject all forms of participation, authorization or mandat (to speak on behalf of the Palestinian people), which the Jordanian regime is trying to achieve. The relations between the PLO and the Jordanian regime should be reviewed on the basis of the PLO's sole representation of our people everywhere, the right of the PLO - with all its organizations - to work in Jordan, including the right to political, .organizational and mass work, and the use of the Jordanian front to intensify armed struggle against the Zionist enemy o 3o To resist any relations with the Egyptian regime, and to fight all attempts to break its isolation as long as it continues to adhere to the Camp David accords; to support the struggle of the Egyptian nationalist forces in their opposition to the capitulationist policies of the regime; to condemn and .take measures against the circles that establish contacts with this regime o 4o To struggle against the rightist and reactionary attempts that aim to transform the resolutions of the Fez Summit into a bridge towards the US solution to reject the reactionary conception which attempts to use these resolutions as an avenue to recognition of the Zionist enemy. 5. To adhere to the resolutions of the Palestinian National Council concerning relations with Jewish forces, limiting these to relations wit~ those democratic forces that oppose Zionism as an ideology and practice, and that support the right of the Palestinian people to establish an independent state in their homeland, led by the PLO . 6. To revive and activate the Palestinian National Front in the Occupied Territories, as the arm of the PLO inside; to extend its activities and structure to include all cities, villages and camps in the territories, as a framework for uniting all the national forces in the struggle against settlements, Judaization, expulsion and other plans of the occupation, and in order to confront all suspicious attempts to create alternatives to the PLO as the sole representative of our people. To strengthen and develop the Palestinian -Syrian-Lebanese alliance in confronting the imperialist-Zionist schemes in the area" 8. To strengthen and develop the militant relations with the National Salvation Front and Amal movement; to provide them with all political and material support in their struggle to banish the occupation and sectarian hegemony, and to abort the Zionist-Phalangist-US agreement in order to preserve Lebanon's unity, sovereignty, Arab identity and all the democratic gains achieved by the masses and their national and progressive forces. 9o To protect the security of our masses and camps in Lebanon; to preserve the civil and social rights of our people, and to uphold their national rights to be organized and engage in political work, to carry arms and join ,the revolution; to guarantee the rights of the PLO and its institutions in Lebanon according to the agreements and commitments previously reached; to work to deter the terror practiced against our masses, and those responsible for this, whether the heads of the

regime, the fascist isolationist forces, or others. 10. To reinforce and progressively transform the relations with Syria on the platform of joint cooperation on the patriotic and national question, in order to counter the Zionist enemy and the plans and proposals of imperialism, Zionism and reaction in the area, first and foremost the Camp David accords, the Reagan plan and the recent Zionist-Phalangist-US agreements.

Source : Front populaire de libération de la Palestine & Front démocratique de libération de la Palestine. (1983, 16 octobre). PFLP-DFLP Program for Unity and Democratic Reform in the PLO. <https://pflp-documents.org/pflp-bulletin-winter-1983/>

Annexe 19 – Extrait du communiqué final du 19^e CNP (1988)

Toward the achievement of this, the Palestine National Council affirms:

1. The necessity of convening the effective international conference on the issue of the Middle East and its core, the question of Palestine, under the auspices of the United Nations and with the participation of the permanent members of the Security Council and all parties to the conflict in the region including the Palestine Liberation Organization, the sole, legitimate representative of the Palestinian people, on an equal footing, and by considering that the international peace conference be convened on the basis of United Nations Security Council resolutions 242 and 338 and the attainment of the legitimate national rights of the Palestinian people, foremost among which is the right to self-determination and in accordance with the principles and provisions of the United Nations Charter concerning the right of peoples to self-determination, and by the inadmissibility of the acquisition of the territory of others by force or military conquest, and in accordance with the relevant United Nations resolutions on the question of Palestine.
2. The withdrawal of Israel from all the Palestinian and Arab territories it occupied in 1967, including Arab Jerusalem.
3. The annulment of all measures of annexation and appropriation and the removal of settlements established by Israel in the Palestinian and Arab territories since 1967.
4. Endeavoring to place the occupied Palestinian territories, including Arab Jerusalem, under the auspices of the United Nations for a limited period in order to protect our people and afford the appropriate atmosphere for the success of the proceeding of the international conference toward the attainment of a comprehensive political settlement and the attainment of peace and security for all on the basis of mutual acquiescence and consent, and to enable the Palestinian state to exercise its effective authority in these territories.
5. The settlement of the question of the Palestinian refugees in accordance with the relevant United Nations resolutions.
6. Guaranteeing the freedom of worship and religious practice for all faiths in the holy places in Palestine.
7. The Security Council is to formulate and guarantee arrangements for security and peace between all the states concerned in the region, including the Palestinian state. The Palestine National Council affirms its previous resolutions concerning the distinctive relationship between the Jordanian and Palestinian peoples, and affirms that the future relationship between the two states of Palestine and Jordan should be on a confederal basis as a result the free and voluntary choice of the two fraternal peoples in order to strengthen the historical bonds and the vital interests they hold in common.

The National Council also renews its commitment to the United Nations resolutions that affirm the right of peoples to resist foreign occupation, colonialism, and racial discrimination, and their right to struggle for their independence, and reiterates its rejection of terrorism in all its forms, including state terrorism, affirming its commitment to previous resolutions in this respect and the resolution of the Arab summit in Algiers in 1988, and to UN resolutions 42/195 of 1987, and 40/61 of 1985, and that contained in the Cairo declaration of 1985 in this respect.

Source : Conseil National Palestine. (1988, 15 novembre). *Palestine National Council (19th Session) Political Communiqué*. *Interactive Encyclopedia of the Palestine Question*. <https://www.palquest.org/en/historictext/9675/palestine-national-council-19th-session-political-communic%C3%A9>

Annexe 20 – Extraits des résolutions du 5^e Congrès du Fatah

Premièrement : sur le plan palestinien 1 - Affirmer que la question de la Palestine constitue le cœur du conflit israélo-arabe. 2 - Manifester un attachement inébranlable aux droits nationaux intangibles du peuple arabe palestinien sur sa patrie, la Palestine, et notamment son droit au retour et à l'autodétermination, hors de toute ingérence étrangère, et l'établissement de son État indépendant avec pour capitale Jérusalem. 3 - Affirmer l'unité du peuple arabe palestinien à l'intérieur et à l'extérieur de la Palestine et son rassemblement autour de l'Organisation de libération de la Palestine qui conduit son combat et est son seul représentant légitime. 4 - Le V^e congrès du Fath souligne l'importance historique des résolutions adoptées par la XIX^e session du CNP et tout particulièrement la déclaration d'indépendance. Le congrès apporte son soutien à la proclamation de l'État de Palestine indépendant et remercie les États arabes et amis qui l'ont reconnu. Le congrès confie au comité central du mouvement la mission d'agir sur tous les plans afin de mettre en œuvre ces résolutions, et cela sur la base de l'exercice des droits nationaux intangibles du peuple palestinien et en premier lieu son droit au retour, à l'autodétermination et à l'édification de l'État palestinien sur la terre de Palestine, avec pour capitale Jérusalem. 5 - Poursuivre et intensifier la lutte armée et toutes les formes de lutte pour mettre fin à l'occupation israélienne de la terre palestinienne et assurer le droit de notre peuple à la liberté et à l'indépendance. 6 - Renforcer l'unité nationale palestinienne sur tous les plans, politiques et militaires, réaffirmer le rôle dirigeant de l'OLP et intensifier le soulèvement populaire qui vise à mettre fin à l'occupation israélienne. 7 - Réaffirmer que l'OLP est le seul représentant légitime du peuple arabe palestinien dans tous les lieux où il se trouve, qu'elle conduit sa lutte nationale et s'exprime en son nom dans les assemblées arabes et internationales ; combattre toutes les manœuvres qui cherchent à la réduire, la supplanter, la contourner, à lui créer des substituts ou des associés dans la représentation du peuple palestinien. 8 - Refuser et combattre le projet d'autonomie administrative et les autres projets liquidationnistes qui cherchent à consacrer l'occupation coloniale sioniste. 9 - Le V^e congrès du Fath rejette le « plan Shamir » sur les élections et affirme que toute élection dans notre terre occupée doit avoir lieu dans un climat libre et démocratique, avec une surveillance internationale et après le retrait des troupes israéliennes. Ces élections devront constituer une étape s'inscrivant dans un processus préétabli aboutissant à un règlement définitif. 10 - Considérant les importantes réalisations qui se sont produites sur la scène palestinienne du fait de la lutte continue de notre peuple et de son glorieux soulèvement, les données ainsi que les réalités nouvelles qu'elles ont introduit tant sur la scène arabe qu'internationale, le Ve congrès du Fath affirme le droit pour l'OLP de participer d'une manière indépendante et sur un pied d'égalité avec les autres parties à toutes les réunions et tous les efforts internationaux concernant la question de la Palestine et le conflit israélo-arabe. 11 - Assurer toute l'aide nécessaire au renforcement de la résistance de nos masses dans les camps du Liban afin qu'elles puissent faire face à l'agression israélienne et à tous ses plans visant à la chasser et la disperser ; s'attacher au droit pour les fils de ces camps de défendre leur existence et leur sécurité ainsi que

leur droit légitime d'adhérer au combat que mène leur peuple sous la conduite de l'OLP. 12 - Poursuivre le dialogue avec les forces démocratiques israéliennes qui refusent l'occupation et apportent leur soutien aux droits intangibles de notre peuple et notamment son droit au retour, à l'autodétermination et à l'établissement de l'État de Palestine indépendant, et reconnaissent l'OLP en tant que seul représentant légitime du peuple palestinien. 13 - Considérant l'importance que revêt le facteur démographique dans notre lutte contre l'ennemi sioniste, et vu l'importance des efforts déployés par le mouvement sioniste pour encourager l'immigration juive vers les terres palestiniennes, le congrès décide de créer un comité spécial au sein du conseil révolutionnaire afin de faire face à l'immigration sioniste dans notre patrie avec pour mission d'agir sur les plans culturel, médiatique et politique pour empêcher l'arrivée des immigrants juifs dans notre patrie occupée.

Source : Fatah (1989, 8 août 1989). *RÉSOLUTIONS DU Ve CONGRÈS DU FATH*.
<https://shs.cairn.info/revue-d-etudes-palestiniennes-1989-5-page-137>

Annexe 21 – Mémoire du Bureau politique du Hamas (2000)

The Islamic Resistance Movement (Hamas)

First: Definition

The Islamic Resistance Movement (Hamas) is a Palestinian Islamic struggle (*mujahidah*) movement whose supreme frame of reference is Islam and whose goal is the liberation of Palestine.

Second: Phases of evolution and development

A- The Movement's historic roots: (1946-1967)

Hamas is considered the "the intellectual and dynamic extension of Jama'at Al-Ikhwan Al-Muslimin (Muslim Brotherhood) in Palestine whose foundations were laid in the 1930s and 1940s when Ikhwan branches were founded in Yaffa, Haifa, Jerusalem and Gaza. Upon the increase in the number of the branches, the group organized a conference for the branches of the Ikhwan in Palestine which convened in the city of Jerusalem from 29 to 30 March 1946 with the aim of unifying and coordinating the efforts of the branches to confront the Zionist project. The second conference convened in Haifa in October 1947 when the conferees announced "the determination of the Ikhwan to defend their country with all means and their readiness to cooperate with all the national associations to serve this purpose." The role of the Ikhwan reached its zenith in Palestine during the participation of the brigades of the Ikhwan volunteers from Egypt, Syria, Jordan and Iraq in the battles that raged against the Zionist gangs on the eve of the Nakbah (catastrophe). The group continued its political and social activity in the wake of the Nakbah; one of its most significant accomplishment was foiling the project to re-settle the refugees in the north of Sinai in 1955 and mounting a number of operations, particularly from within the Gaza Strip, across the borders against the Zionist enemy just before 1956.

B- The phase of preparation for launching the movement's project (1967-1980)

The 1967 defeat and the consequent occupation of the West Bank, the Gaza Strip and other Arab lands, namely Sinai and the Golan Heights, had numerous repercussions vis-à-vis the Palestinian issue. The most important repercussions were:

1. The role of Arab governments in as far as the Palestinian issue was concerned shrunk in favour of the popular role, which assumed the form of military resistance against occupation.

2. The role of the Palestinian people in confronting the occupation was bolstered and deepened; the entire people, with all their resources and factions, ended up in direct contact with the occupation in the West Bank and the Gaza Strip. Pursuant to that reality the movement had to face up to new challenges at the level of thought and practice.

3. A comprehensive reappraisal of all the intellectual and political trends during that phase opened the way for the launch of the resistance programme and for the Islamic awakening across the Arab and Islamic regions as an expression of the need of the peoples of the Ummah (pan-Islamic community), including the Palestinian people, to search for their historic identity and cultural affiliation in light of the vacuum and shock caused by the devastating 1967 defeat.

In the shade of these developments, the Palestinian Ikhwan inside the homeland and in the Diaspora proceeded along two paths:

The first path: Participating in direct military action against the Zionist occupation along the front that was available at the time, namely the Jordan River front. The Ikhwan operated from what was known at the time as the "camps of the sheikhs" that were existed under the umbrella of the Fatah movement from 1968 to 1970. The activity came to an end as a result of the Black September events. Ikhwan volunteers from Egypt, Syria, Jordan, Yemen, the Gulf countries and other places contributed to the experience.

The second path: Establishing the organizational infrastructure for a jihadi (struggle) project against the Zionist occupation in Palestine in particular and to confront the Zionist project in general.

To accomplish these objectives the Ikhwan undertook to work in the following fields:

1. Arouse the enthusiasm of the members of the Ikhwan to work in the field of Da'wah (calling people to Islam) and social reform.
2. Attract the youth, especially university graduates, to join the ranks of the Ikhwan. The group did indeed benefit from the opportunities made available to Palestinian students to pursue their university education abroad in attracting educated cadres who later on provided the solid foundation as well as the leadership of the movement.
3. Vitalize the process of building mosques in Palestine considering that they constitute a principal source of influence in society.
4. Establish numerous charitable and social institutions; these included Al-Mujamma' Al-Islami (The Islamic Centre) and Al-Jam'iyah Al-Islamiyah

(The Islamic Society) in the Gaza Strip and a number of Zakat committees and charitable foundations in the West Bank.

5. Move within the Palestinian people inside Palestine and in the Diaspora with the aim of attracting support and membership, encouraging work for the Palestinian cause in confrontation of the Zionist project and reasserting the Islamic dimension of the conflict.

6. Construct frameworks and institutions to support the Palestinian people inside Palestine and founding a number of platforms for Palestinian student activism in the various arenas and around the world. The movement succeeded during that phase in building a solid organization foundation supported by an institutional edifice that geographically extended across the West Bank and the Gaza Strip. It was able too to restore some aspects of Islamic observance in the public sphere inside Palestine.

C- The Founding Phase (1980-1987)

This is the phase that witnessed, in interdependence, a continuation of the process of construction on the one hand and joining the activities of the national resistance campaign on the other. During this phase, the movement sought to strike a balance between, on the one hand, horizontal expansion and attracting members and on the other hand vertical expansion in terms of attending to education and reinforcing specialization within the organization and forming the appropriate apparatuses to provide for the needs of the phase of open resistance against occupation, the phase during which the " Hamas " comprehensive project of jihad was crystallized intellectually and organizationally. Some of the most significant stations that mark this phase are as follows:

1. The emergence of the Islamic student action through the creation of Islamic blocs inside the universities of the occupied land and in some Arab and Western countries.

2. Expanding the construction of mosques and affirming their roles in da'wah, guidance and social change.

3. Preparing for the launch of military action against occupation. Some of the movement's early military formations were uncovered and disbanded, especially the military organization led by Sheikh Ahmad Yassin in 1984.

4. Proceeding in the direction of grassroots resistance action and mobilizing the internal ranks of the movement toward the same objective. This was expressed in terms of what was called the 'mosque revolutions' of 1981, 1982 and 1983. The mobilization reached its zenith with the martyrdom of Jawad Abu Sulmiyah and Sa'ib Dhahab at Birzeit University in 1986. Numerous

confrontations took place at the Islamic University afterwards. The Israelis cordoned the university more than once wounding and detained many of its students.

5. Forming the specialized apparatuses within the movement such as the one called the "Munazzamat Al-Jihad wa Al-Da'wah" (MAJD), which constituted the movement's security apparatus in 1985, and such as the military apparatus called "Al-Mujahidun Al-Filastiniyun" in 1987, which undertook direct action against the occupation and its collaborators.

6. During this phase the movement worked under a number of banners or names including Al-Ittihad Al-Islami, Al-Haraka Al-Islamiyah and others.

7. Outside Palestine, the movement and its Diaspora branches continued their efforts to complete the building and founding of the movement's project of confronting the Zionist enemy in full harmony and in complementation with the efforts of the movement inside Palestine. The effort outside Palestine focused on the following:

a- building student, intellectual and social platforms;

b- developing and diversifying charitable work so as to support the Palestinian people on the inside and help them remain steadfast;

c- completing the project's vision and its general plans and formations;

d- setting up the action committees and apparatuses needed by the project in the various fields; and

e- encouraging Islamic and national movements in the Arab and Islamic worlds to include in their priorities working for the Palestinian issue and confronting the Zionist threat.

The movement succeeded during this phase in achieving a marked increase in its membership. Most of the new recruits happened to be intellectuals and university students. It also managed to render Islamic observance a cultural norm within Palestinian society whereas it was quite rare in the 1970s and early 1980s. The movement was also able to form a powerful security apparatus thanks to the soundness of its organizational structure and the profound sense of belonging to it by its members. All of these factors contributed positively to enhancing the speed at which the Hamas project came to fruition in the Palestinian arena.

D- The Phase of the Launch (1987-1994)

This is the phase in which the project of the Islamic Resistance Movement (Hamas) was launched consequent to a preparation that extended over

several phases. The proclamation of the project was first made in a communiqué issued in November 1987 and distributed among the masses to warn against the danger posed by the collaborators and expose the methods used by the enemy to trap Palestinian individuals into collaboration. However, the date that acquired special symbolism was the 14th of December 1987. It was considered the day the movement was created and was associated with the eruption of the first Intifada. In fact, the communiqué was not intended to declare the birth of the movement because it had already been in existence and had already been active in the field. What it did, however, was to mark the day on which the masses were informed about the existence of the movement and about the activation of its role in confronting the occupation. The communiqué signalled the start of a phase in which priorities had to be rearranged and to settle for good the dispute about which comes first liberation or change in favour of the former. Resisting occupation became the basic programme of the movement without contradiction whatsoever with the programme of da'wah and the efforts pertaining to social change; it signaled a new phase in which the movement moved to the fore in the expanse field of resistance.

Some of the most significant stations that mark this phase are as follows:

1. The movement played a leading role in triggering the Intifada; it was the first organization to interact with the events and its interaction was the most intense; and it was the most capable organization to lead and mobilize.
2. During this phase, the movement ran the activities of the Intifada independently of the PLO factions that functioned under the banner of United National Command.
3. The movement played a principal role in developing the Intifada from a popular format to qualitative forms of resistance ranging from the kidnapping of soldiers to the war of knives and finally the martyrdom operations. The peak was in 1993 when the movement's military wing "Martyr Izziddin al-Qassam Brigades" carried out 20 military operations in which 32 Israeli soldiers or Jewish settlers were killed.
4. The movement was subjected during this phase to several mass-detention campaigns the biggest of which was in 1989 when Sheikh Ahmad Yassin and the leadership of the movement were detained. Major blows were repeatedly dealt to the movement in 1990 and 1991. However, the movement was able every time to surpass the crisis, rearrange its ranks and learn from the experience.
5. The major blows dealt to the movement were associated with military operations involving the killing or kidnapping of a number of Israeli occupation troops. The 1989 blow was associated with the kidnap and killing

of Israeli soldiers Ilan Sa'adon and Avi Sasportas while the 1990 blow followed the Yaffa launch operation in which martyr Marwan Al-Zayigh and struggler Ashraf Al-Ba'luji killed three Zionists. One of the biggest blows dealt to the movement was the deportation of nearly 400 movement leaders and cadres to Marj Al-Zuhur in South Lebanon. The background to this was the capture and killing of Israeli officer Nissim Toledano. The movement's deportees were able to turn their deportation into a political and media protest and a heroic feat so much so that the enemy was forced to return them to Palestine.

6. The movement rejected what went on of open or secret negotiations between the Zionist side and the PLO and expressed its position through communiqués, statements and other forms of political expression. At the time, preparations were being made on the ground for concluding the Oslo Accords. The deportation came within that context.

During that phase, the movement assumed a leading position in resistance and military action. It greatly expanded its membership and gained considerable respect in many Arab capitals. This represented the start of the movement's external relations. That phase proved the soundness, effectiveness and correctness of the measures and development phases of the movement's project, whose effectiveness, continuation and ability to overcome crises, with the Grace of Allah, were guaranteed.

E- The Post-Oslo Phase (1994-2000)

This is the phase in which the movement stood in the face of the tide of peaceful political settlement with the Zionist enemy in the aftermath of the conclusion of the Oslo Accords on 13 September 1993. The movement emerged as the main armed faction to continue the resistance and the jihad against the Zionist occupation, a task for which it made enormous sacrifices offering scores of martyrs and hundreds of prisoners and detainees. The campaign against the movement peaked in 1996 in the form of an alliance among local, regional and international powers as expressed by the Sharm Al-Sheikh Summit – or what was called then the war on terrorism summit – convened in the aftermath of the revenge attacks carried out by the movement in retaliation for the assassination of martyr Engineer Yahya Ayyash. Despite the measures adopted to undermine the movement and suppress its resistance, the movement was able to come out of that crisis much stronger and much more effective both militarily and politically. Subsequent events vindicated the movement and proved its credibility of its position vis-à-vis Oslo and the philosophy of a peaceful settlement to the conflict in the region. The movement proved capable of adapting to political and security changes, both internally and externally, in a manner that preserved the movement's jihad project and its political and social programmes.

Conclusion:

Since it started, the Hamas project passed through different circumstances and several phases. At every phase since the Haifa conference of 1947, it was absolutely clear that the Zionist project was absolutely and radically contradictory to our religious beliefs and national interests; it was both necessary and inevitable to clash with it, to do all that is possible to confront it and to provide for the proper circumstances for eliminating it. Subjective and objective circumstances prevented the Hamas project from materializing on the ground for some time. But when the right conditions became available, the project started rebuilding itself, putting up its structure and crystallizing its plans and policies. On 8 December 1987, the day on which the first Intifada erupted, was the day the Hamas movement was launched officially and practically. Its first communiqué was issued on 14 December 1987 to proclaim to the public the emergence of the movement having attained full growth of its structure and clarity of its vision about its role in confronting the Zionist occupation.

Third: The Conflict with the Zionist Project in the Thinking of Hamas

Hamas considers the conflict with the Zionist project a civilizational and existential conflict that cannot be ended without eliminating its cause, which is the establishment of the racist colonial Zionist entity in the land of Palestine.

The movement's view of the Zionist project is based on the following parameters:

1. The Zionist project represents the convergence of Western colonial interests in the region with the interests of the Zionist movement and its ambitions in the land of Palestine, which are often justified in the name of ideological myths espoused by Jewish and Christian Zionists.
2. The Zionist entity is a colonial settlement entity that is based on the idea of uprooting the Palestinian people and driving them away from their land by force to replace them with settlers using all means of terrorism.
3. The Zionist project is an expansionist one; it seeks to impose its hegemony on the entire region and control its resources. As such, it represents a real danger not only to Palestine but also to the entire Arab and Muslim world.
4. This project does not accept coexistence with others; it is dominated by the inclination toward hegemony and imposing control over others to serve the interests of the Zionist Movement in the region and the entire world.

Therefore, it would be futile to seek to make peace or reach a settlement with it.

5. The Zionist entity constitutes an effective colonial means of breaking the geographic contiguity among the Arab countries in Asia and Africa; it is simply aimed at thwarting any renaissance project in the region. It does, thus, seek to accomplish the colonial goals of obstructing the project of Arab and Islamic unity.

Fourth: Hamas vision of Liberation

Hamas believes that the battle for the total liberation of Palestine from the Sea to the River will not succeed unless the efforts in three main circles are intertwined. These are:

a- The Palestinian Circle: This is the spearhead in the battle of liberation; its role is summed up in maintaining the jihad and the resistance, continuing to adhere to the national rights and invariables and keeping the flame of jihad on so as to keep the issue alive within a national program whose basis is resistance and the existential antagonism of occupation until such time when the two other circles are ready.

b- The Arab Circle: Since the Zionist project poses a danger to the entire Arab Ummah, and in view of what Palestine represents in terms of ideological and nationalist dimensions, the role of the Arab Circle in liberation is fundamental and central; the Arab Ummah constitutes the potential force upon which the task of liberation depends.

c- The Islamic Circle: In as much as the Palestinian issue is an Arab issue it is Islamic too; it is of concern to every Muslim on the face of the earth because it is an Islamic endowment land that embraces within it the first of the two Qiblas and the third most important mosque which the Prophet peace be upon him visited during his night journey to the Upper Heavens. All Muslims, both as individuals as well as communities, shoulder the duty of contributing with whatever they afford to the task of liberating Palestine. The Islamic Ummah is considered the strategic depth and the reserve to which the Palestinian people and the Arab Ummah will resort in their endeavor to liberate Palestine and remove the Zionist entity from it.

Fifth: Military Action in Hamas Program

Military action in the Hamas project constitutes the strategic means for the liberation of Palestine and confronting the Zionist project; it is the sole guarantee for the continuation of the conflict and for preoccupying the Zionist entity so as to thwart its expansionism outside Palestine. The movement considers military action the real expression of the legitimacy of

rejecting the occupation and resisting its existence on Palestinian soil. This legitimacy derives from Divine religions, international norms and human history.

Military action within the movement is subject to fixed policies; the most important of these are:

- 1- The conflict with the Zionists is not linked to their religious affiliation but because they occupy our land, desecrate our shrines and violate our people.
- 2- Resistance, with all its forms, is aimed at ending the occupation and will not stop until it is defeated and ended.
- 3- Hamas military action is confined to the land of Palestine whether that occupied in 1948 or occupied in 1967.
- 4- With its military action, the movement does not target civilian Zionists; it only target Zionist military targets. Civilians may, however, be inadvertently hit or may be targeted only in retaliation for the enemy's targeting of Palestinian civilians.

Sixth: Political Action in Hamas Program

In addition to its military program, the movement possesses a political program that is based on mobilizing the resources of the Palestinian people and the Arab and Islamic Ummah and dedicating them to ending the Zionist project and establishing an Arab Islamic state in the whole of Palestine. It is in the light of this that the movement determines its policies and stances vis-à-vis the various issues different developments. The following are some of Hamas most important policies:

A) Hamas stance toward the Palestinian forces and factions:

- 1- The movement believes in a national unity based on preserving the national invariables; such national unity is an important underpinning of steadfastness and liberation.
- 2- Hamas believes that the arena of Palestinian national action is spacious enough for all visions and opinions concerning resistance against the Zionist project .
- 3- Emanating from the desire to give priority to common denominators and common grounds, Hamas seeks to cooperate and coordinate with all the forces, factions and organizations working in the Palestinian arena.
- 4- Hamas seeks to bolster joint national action. It believes that any formula for joint Palestinian national action must be based on the commitment to

work for the liberation of Palestine and the commitment not to recognize the Zionist enemy or grant it the right to exist on any part of Palestine.

5- No matter how much difference exists in view points or in opinions as to how to do things in the arena of national action, Hamas believes that no one has the right under any circumstances to use weapons or resort to violence to settle disputes or impose views or opinions within the Palestinian arena. It is for this reason that the movement has always exercised self-restraint toward the repressive measures taken against it at certain times. It has been motivated to persevere by the desire to save the Palestinian blood and to serve the supreme Palestinian interest.

6- The movement believes in the necessity of combining all the efforts in the Palestinian arena in order to establish a wholesome Palestinian society that enjoys freedom, equality and political pluralism within the framework of the basic identity and the sublime values of the Palestinian society and the Arab and Islamic Ummah.

B) Hamas position toward the peaceful settlement

1- The movement has repeatedly affirmed that it is not against the principle of peace; but the peace it seeks is that which restores to the Palestinian people their rights and guarantee their independence and sovereignty over their entire land. Such peace can only be accomplished in the shade of strength and steadfastness not in the shade of weakness and capitulation.

2- The movement considers the agreements concluded between the occupation and certain Palestinian parties to be rejected concessions and comprises over the national rights of the Palestinian people and the rights of the Ummah to its holy places.

3- The movement believes that the settlement agreements grant the enemy the right to exist, bestow legitimacy on the its occupation of Palestine and gives it the opportunity to expand and extend by virtue of cultural, economic and political normalization programs with the Arab and Islamic countries; as such they constitute a real danger to the presence and future of the Arab and Islamic Ummah.

Because of the aforementioned reasons as well as other considerations, the movement has rejected the settlement plans and what emanated from them such as the agreement concluded at Oslo, Wye River, Sharm Al-Sheikh and other places. The movement considers all these projects and accords to be attempts to liquidate the Palestinian issue, deny the Palestinian people the right to claim their legitimate rights in their lands and holy places, deny the refugees the right to return to their homes and deny the Palestinians the right to resort to legitimate means to regain their rights. Additionally, they are

aimed at denying the majority of the Palestinian people the right to live on their soil and in their homeland. These accords have led to diverting the conflict from the right direction and have had a negative impact on the relations among the various Palestinian forces and factions.

C) Hamas External Relations

1- Hamas believes that disagreement over political developments does not bar it from communicating and cooperating with any party that is prepared to support the steadfastness and resistance of our people against the oppressive occupation.

2- Hamas does not concern itself with the internal affairs of the other countries and does not interfere in their domestic policies.

3- Hamas seeks to encourage Arab and Islamic governments to resolve their disputes and unite their positions toward pan-Arab or pan-Islamic causes. The movement refuses to take sides in disputes standing by one party against the other and refuses to join any particular political axis against another.

4- Hamas believes in Arab and Islamic unity and would support any endeavor in this regard.

5- Hamas demands all Arab and Islamic governments, parties and forces to perform their duty of supporting the cause of our people and in assisting them in their steadfastness and confrontation of the Zionist occupation. It calls on them to facilitate the activity of Hamas and help it undertake its mission.

6- Hamas believes in the importance of establishing close ties with the Ummah's various Islamic and nationalist forces and movements. It had in fact been doing exactly that by means of an extensive network of close relations with the aim of mobilizing the efforts of the Ummah in confronting the Zionist project which is hostile to the Ummah.

7- Hamas believes in the importance of dialogue with world governments and international forces and parties irrespective of their faith, nationality or political system. Hamas does not object to cooperating with any party in the world in the service of our people's just cause and as part of the endeavor to secure their legitimate rights.

8- Hamas does not declare hostility against anyone on the basis of religious belief or racial roots; nor does it oppose any country or organization so long as it does not practice injustice against our people or support the Zionist occupation in its aggression against our people.

9- Hamas is keen on confining to Palestine the arena of confrontation with the Zionist occupation; it would not want to extend the battlefield to any other arena.

10- Hamas seeks to persuade governments and international organizations or institutions to stand by the just cause of our people and to condemn the repressive measures adopted by the occupation in contravention of the principles of international law and the values of human rights. The objective is to form an international public opinion that would pressure the Zionist entity so as to end its oppressive occupation of our land.

D) Hamas position toward members of the other Divine religions

Hamas believes that Islam is the religion of unity, equality, tolerance and freedom. It is a movement with humane and civilizational dimensions; it does not adopt a hostile position against anyone except those who initiate hostility against the Ummah. Hamas believes that living in the shade of Islam is the ideal climate for coexistence among affiliates of the Divine religions; history provides the best testimony to this fact. The movement seeks guidance from the Qur'anic verse that says "There is no compulsion in religion;" and the Qur'anic verse that says " Allah forbids you not, with regard to those who fight you not for (your) Faith nor drive you out of your homes, from dealing kindly and justly with them: for Allah loves those who are just."

Emanating from these values, Hamas respects the rights of other faith communities. As for the Christians living in Palestine, Hamas considers them to be partners who share the homeland and who have been subjected to the same oppressive measures to which their Muslim brothers have been subjected at the hands of the occupation authorities; they have participated in confronting the occupation and in opposing its racist policies; and they are an inseparable part of the Palestinian people with full rights and full responsibilities.

Source : Hamas (2000, juin). *The Islamic Resistance Movement (Hamas). The Hamas Case.* https://www.hamascase.com/volume-i/04_hamas-movement/

Résumé

S'il existe un conflit où la question de l'État et celle de la coexistence des populations jouent un rôle central, c'est bien le conflit israélo-palestinien. Depuis l'émergence du sionisme au XIXe siècle, jusqu'aux événements du 7 octobre 2023, en passant par la création de l'Organisation de libération de la Palestine en 1964, le débat entre solution à un État et solution à deux États n'a cessé d'évoluer et de se réinventer. Ce mémoire consiste en une étude des différentes positions, sur la question de l'État, des différents acteurs politiques palestiniens entre 1964 et 2025.

Mots clés

Palestine – Israël – Conflit israélo-palestinien – Solution à un État – Solution à deux États –
Territoire et population